



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-2008

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Social Affairs,
Science
and Technology**

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Thursday, April 10, 2008

Wednesday, April 16, 2008

Thursday, April 17, 2008 (in camera)

Thursday, June 19, 2008 (in camera)

Issue No. 5

First meeting on:

Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act

First meeting on:

Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day

Third meeting on:

Issues relating to the federal government's new Science and Technology (S&T) Strategy — *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*

Ninth meeting on:

Current social issues pertaining to Canada's largest cities and consideration of budgets

INCLUDING:

THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

*(Mobilizing Science and Technology
to Canada's Advantage)*

NOTE:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Poverty, Housing and Homelessness: Issues & Options)

For the text of the full report, refer to Issue No. 4 of the deliberations of the Subcommittee on Cities

APPEARING:

The Honourable Diane Finley, P.C., M.P.,
Minister of Citizenship and Immigration

WITNESSES

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,
des sciences
et de la technologie**

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le jeudi 10 avril 2008

Le mercredi 16 avril 2008

Le jeudi 17 avril 2008 (à huis clos)

Le jeudi 19 juin 2008 (à huis clos)

Fascicule n° 5

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-37, Loi modifiant la loi sur la citoyenneté

Première réunion concernant :

Le projet de loi S-204,

Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie

Troisième réunion concernant :

Les questions relatives à la nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie du gouvernement fédéral : *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*

Neuvième réunion concernant :

Les questions d'actualités des grandes villes canadiennes et Étude des budgets

Y COMPRIS :

LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

*(Réaliser le potentiel des sciences et de
la technologie au profit du Canada)*

NOTA :

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Pauvreté, logement et sans-abrisme : Enjeux et options)

Pour le texte complet du rapport, voir le fascicule n° 4 des délibérations du Sous-comité sur les villes

COMPARAÎT :

L'honorable Diane Finley, C.P., députée,
ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE
AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Wilbert J. Keon, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brown	Munson
Callbeck	* Hervieux-Payette, P.C.
Champagne, P.C.	(or Tardif)
Cochrane	* LeBreton, P.C.
Cook	(or Comeau)
Cordy	Pépin
Fairbairn, P.C.	Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the subcommittee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Milne substituted for that of the Honourable Senator Cook (*April 10, 2008*).

The name of the Honourable Senator Cook substituted for that of the Honourable Senator Milne (*April 10, 2008*).

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*April 16, 2008*).

The name of the Honourable Senator Callbeck substituted for that of the Honourable Senator Mercer (*April 17, 2008*).

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Champagne, P.C. (*June 12, 2008*).

The name of the Honourable Senator Champagne, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Segal (*June 16, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-président : L'honorable Wilbert J. Keon

et

Les honorables sénateurs :

Brown	* Hervieux- Payette, C.P.
Callbeck	(ou Tardif)
Champagne, C.P.	* LeBreton, C.P.
Cochrane	(ou Comeau)
Cook	Munson
Cordy	Pépin
Fairbairn, C.P.	Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du sous-comité :

Conformément à l'article 85(4), du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Milne est substitué à celui de l'honorable sénateur Cook (*le 10 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Cook est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 10 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Callbeck (*le 16 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Callbeck est substitué à celui de l'honorable sénateur Mercer (*le 17 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Segal est substitué à celui de l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 12 juin 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Champagne, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (*le 16 juin 2008*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, February 13, 2008:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Dallaire, for the second reading of Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, March 4, 2008:

Second reading of Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act.

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 13 février 2008 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Dallaire, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino, que le projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 4 mars 2008 :

Deuxième lecture du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:45 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brown, Callbeck, Cochrane, Cordy, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Keon, Milne, Munson, Pépin and Trenholme Counsell (11).

Other senator present: The Honourable Senator Gustafson (1).

In attendance: Brian O'Neal and Penny Becklumb, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference on Social Affairs, Science and Technology adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2008, the committee began its examination of Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act.

APPEARING:

The Honourable Diane Finley, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration.

WITNESSES:*Citizenship and Immigration Canada:*

Karen Mosher, Director General, Citizenship Branch;

Mark Davidson, Director, Legislation and Program Policy.

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

University of Victoria:

Donald Galloway, Professor, Faculty of Law.

Lost Canadians Organization:

Don Chapman, Representative.

As an individual:

Melynda Jarratt, Historian.

Mennonite Central Committee Canada:

William Janzen, Director, Ottawa Office.

Minister Finley made a statement and, along with Ms. Mosher and Mr. Davidson, responded to questions.

Ms. Dench and Mr. Galloway each made a statement and responded to questions.

Mr. Chapman, Ms. Jarratt and Mr. Janzen each made a statement and responded to questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brown, Callbeck, Cochrane, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, Milne, Munson, Pépin et Trenholme Counsell (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Gustafson (1).

Également présents : Brian O'Neal et Penny Becklumb, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi sur les affaires sociales, les sciences et la technologie adopté par le Sénat le mardi 4 mars 2008, le comité entreprend son étude du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

COMPARAÎT :

L'honorable Diane Finley, C.P., députée, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

TÉMOINS :*Citoyenneté et Immigration Canada :*

Karen Mosher, directrice générale, Direction générale de la citoyenneté;

Mark Davidson, directeur, Législation et politique du programme.

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

Université de Victoria :

Donald Galloway, professeur, faculté de droit.

Lost Canadians Organization :

Don Chapman, représentant.

À titre personnel :

Melynda Jarratt, historienne.

Comité central mennonite du Canada :

William Janzen, directeur, bureau d'Ottawa.

La ministre Finley fait une déclaration puis, aidée de Mme Mosher et de M. Davidson, répond aux questions.

Mme Dench et M. Galloway font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

MM. Chapman et Janzen, ainsi que Mme Jarratt, font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

The Honourable Senator Cordy moved:

That the committee proceed to clause-by-clause examination of Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.

The Honourable Senator Milne moved:

That the steering committee be authorized to draft observations to be appended to Bill C-37.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the chair report the bill, with appended observations, to the Senate.

Pursuant to the order of reference on cities adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee considered a budget.

The Honourable Senator Pépin moved:

That the following special study budget application (cities) be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 85,610
Transportation and Communications	\$ 227,290
All Other Services	\$ 14,100
Total	\$ 327,000

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the order of reference on population health adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee considered a budget.

The Honourable Senator Keon moved:

L'honorable sénateur Cordy propose :

Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que le comité de direction soit autorisé à formuler par écrit les observations à annexer au projet de loi C-37.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi avec les observations annexées.

Conformément à l'ordre de renvoi sur les villes adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité examine un budget.

L'honorable sénateur Pépin propose :

Que la demande de budget suivante, pour l'étude spéciale (villes), soit approuvée et soumise au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	85 610 \$
Transports et communications	227 290 \$
Autres services	14 100 \$
Total	327 000 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi sur la santé des populations adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité examine un budget.

L'honorable sénateur Keon propose :

That the following special study budget application (population health) be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 69,510
Transportation and Communications	\$ 215,811
All Other Services	\$ 5,800
Total	\$ 291,121

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the order of reference on early learning and child care adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee considered a budget.

The Honourable Senator Pépin moved:

That the following special study budget application (early learning and child care) be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 13,300
Transportation and Communications	\$ 0
All Other Services	\$ 200
Total	\$ 13,500

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Keon moved:

That the following budget application (legislation) be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	\$ 0
All Other Services	\$ 0
Total	\$ 4,000

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Mercer, Munson and Pépin (8).

Other senator present: The Honourable Senator Grafstein (1).

In attendance: Brian O'Neal, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Que la demande de budget suivante, pour l'étude spéciale (santé des populations), soit approuvée et soumise au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	69 510 \$
Transports et communications	215 811 \$
Autres services	5 800 \$
Total	291 121 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité examine un budget.

L'honorable sénateur Pépin propose :

Que la demande de budget suivante, pour l'étude spéciale (apprentissage et garde des jeunes enfants), soit approuvée et soumise au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	13 300 \$
Transports et communications	0 \$
Autres services	200 \$
Total	13 500 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Keon propose :

Que le budget suivant, relatif à l'étude de mesures législatives, soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	0 \$
Autres services	0 \$
Total	4 000 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008
(16)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Mercer, Munson et Pépin (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Grafstein (1).

Également présent : Brian O'Neal, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference on social affairs, science and technology adopted by the Senate on Wednesday, February 13, 2008, the committee began its examination of Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day.

WITNESSES:

Senate of Canada:

The Honourable senator Jeremiah S. Grafstein, sponsor of the bill.

Association of Fundraising Professionals:

Andrea McManus, Vice Chair.

BMO Capital Markets:

Donald K. Johnson, Senior Advisor.

Beechwood Cemetery Foundation:

Grete Hale, President.

Trico Homes:

Wayne Chiu, President and Chief Executive Officer.

Imagine Canada:

Don McCreesh, Chair.

Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance:

Luce Moreau, President and Chief Executive Officer.

Ms. McManus, Mr. Johnson, Ms. Hale each made a statement and responded to questions.

Mr. Chiu, Mr. McCreesh and Ms. Moreau each made a statement and responded to questions.

Senator Grafstein made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause examination of Bill S-204.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that Bill S-204 be adopted without amendment.

It was agreed that the chair report the bill at the next sitting of the Senate.

At 5:55 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi sur les affaires sociales, les sciences et la technologie adopté par le Sénat le mercredi 13 février 2008, le comité entreprend son étude du projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

TÉMOINS :

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Jeremiah S. Grafstein, parrain du projet de loi.

Association des professionnels en philanthropie :

Andrea McManus, vice-présidente.

BMO Marchés des capitaux :

Donald K. Johnson, conseiller principal.

Fondation du cimetière Beechwood :

Grete Hale, présidente.

Trico Homes :

Wayne Chiu, président et chef de la direction.

Imagine Canada :

Don McCreesh, président.

Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance :

Luce Moreau, présidente et directrice générale.

Mmes McManus et Hale, ainsi que M. Johnson, font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

MM. Chiu et McCreesh, ainsi que Mme Moreau, font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Le sénateur Grafstein fait une déclaration.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-204.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi S-204, sans amendement.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi à la prochaine séance du Sénat.

À 17 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 17, 2008
(17)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met in camera this day at 10:45 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cook, Cordy, Eggleton, P.C., Fairbairn, P.C., Keon, Munson, Nolin and Pépin (9).

In attendance: Brian O'Neal, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 29, 2007, the committee continued to examine issues relating to the federal government's new Science and Technology (S&T) Strategy. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft interim report.

It was agreed that the committee adopt the draft report subject to minor editorial changes by the steering committee and that it be tabled in the Senate.

At 11:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 19, 2008
(18)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met in camera this day at 11:44 a.m., in room 705, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Eggleton, P.C., Keon, Munson and Trenholme Counsell (5).

In attendance: Brian O'Neal and Havi Echinberg, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a report.

It was moved that:

The committee adopt the report entitled *Poverty, Housing and Homelessness: Issues & Options* prepared by the Subcommittee on Cities and that this report be tabled in the Senate.

OTTAWA, le jeudi 17 avril 2008
(17)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 h 45, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, Munson, Nolin et Pépin (9).

Également présent : Brian O'Neal, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 29 novembre 2007, le comité poursuit son examen des questions relatives à la nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie du gouvernement fédéral. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)f du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport provisoire.

Il est convenu que le comité adopte l'ébauche de rapport sous réserve de modifications rédactionnelles mineures par le comité directeur, et que le rapport soit déposé au Sénat.

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 19 juin 2008
(18)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 44, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Eggleton, C.P., Keon, Munson et Trenholme Counsell (5).

Également présents : Brian O'Neal et Havi Echinberg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'alinéa 92(2)f du Règlement, le comité examine un rapport.

Il est proposé que :

Le comité adopte le rapport intitulé *Pauvreté, logement et sans-abrisme : Enjeux et options* préparé par le Sous-comité sur les villes, et que ce rapport soit déposé au Sénat.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:50 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, April 29, 2008

The Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to table its

SIXTEENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 29, 2007, to examine issues relating to the federal government's new Science and Technology (S&T) Strategy, now tables an interim report entitled *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*.

Respectfully submitted,

Le président,

ART EGGLETON

*Chair**(Text of the report appears following the evidence)***RAPPORTS DU COMITÉ**

Le mardi 29 avril 2008

Le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de déposer son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat, le mardi 29 novembre 2007, à examiner les questions relatives à la nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie du gouvernement fédéral, dépose maintenant un rapport intérimaire intitulé *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*.

Respectueusement soumis,

Le président,

ART EGGLETON

*Chair**(Le texte du rapport paraît après les témoignages)*

Thursday, June 26, 2008

The Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to table its

SEVENTEENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007 to examine and report on current social issues pertaining to Canada's largest cities, now tables its first interim report entitled *Poverty, Housing and Homelessness: Issues and Options*.

Respectfully submitted,

Le président,

ART EGGLETON

*Chair**(For the text of the full report, refer to Issue No. 4 of the deliberations of the Subcommittee on Cities)*

Le jeudi 26 juin 2008

Le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de déposer son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre, 2007 à examiner, pour en faire rapport, les questions d'actualité des grandes villes canadiennes, dépose maintenant son premier rapport intérimaire intitulé *Pauvreté, logement et sans-abrisme: Enjeux et Options*.

Respectueusement soumis,

Le président,

ART EGGLETON

*Chair**(Pour le texte complet du rapport, voir le fascicule n° 4 des délibérations du Sous-comité sur les villes)*

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:45 a.m. to examine Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning and welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

Today we will study Bill C-37. Let me review the format we will follow. First, we will hear from Diane Finley, Minister of Citizenship and Immigration, who is here with officials from the department. After that, we will have a panel of representatives who have observations to make about what they see are possible shortcomings to the proposed legislation. Then we will have another panel of representatives concerned with speedy passage of Bill C-37.

Once we have heard from all the witnesses, we will decide as a committee how we want to proceed and whether we want to begin clause-by-clause consideration of Bill C-37 today or at our meeting next Wednesday. At the end, we have the budget of the committee and its subcommittees for all of the work for the coming fiscal year. Do not leave, honourable senators, until we get to the budget.

This first segment will be 45 minutes in length. I am pleased to welcome and introduce the Honourable Diane Finley, Minister of Citizenship and Immigration, who is the sponsor of the bill.

[*Translation*]

The Hon. Diane Finley, P.C., M.P., Minister of Citizenship and Immigration: Mr. Chair, I am pleased to appear before the committee today to address Bill C-37, An Act to amend the Citizenship Act. With me are Karen Mosher, Director General, Citizenship Branch, and Mark Davidson, Director, Legislation and Program Policy, Citizenship Branch.

Today, I plan to outline the issues that were considered in the development of Bill C-37, which I tabled in the House on December 10, 2007.

[*English*]

I should first note, Mr. Chair, that few things in this world are more precious to Canadians than our citizenship. Sadly, due to certain provisions of the existing Citizenship Act and the previous

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, pour étudier le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour et bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-37. Laissez-moi vous expliquer la façon dont nous allons procéder. Premièrement, nous allons entendre Diane Finley, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui est ici en compagnie de représentants de son ministère. Par la suite, il y aura une table ronde formée d'intervenants qui ont des commentaires à formuler au sujet de ce qu'ils considèrent comme d'éventuelles lacunes du projet de loi. Puis, nous enchaînerons avec une autre table ronde d'intervenants qui expriment des réserves concernant l'adoption précipitée du projet de loi C-37.

Une fois que nous aurons entendu tous les témoins, nous déterminerons la marche à suivre, c'est-à-dire si nous voulons passer à l'étude article par article du projet de loi C-37 aujourd'hui ou à la réunion de mercredi prochain. À la fin de la réunion, nous examinerons le budget du comité et de ses sous-comités pour tous les travaux du prochain exercice. Chers collègues, veuillez demeurer avec nous jusqu'à ce que nous ayons abordé la question du budget.

La première partie durera 45 minutes. C'est avec plaisir que j'accueille l'honorable Diane Finley, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui parraine le projet de loi.

[*Français*]

L'honorable Diane Finley, C.P., députée, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration : Monsieur le président, c'est avec plaisir que je compare devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté. Je suis en compagnie de Mme Karen Mosher, directrice générale à la Direction de la citoyenneté et de M. Mark Davidson, directeur, Législation et politique du programme à la Direction générale de la citoyenneté.

Aujourd'hui j'ai l'intention de vous énoncer les éléments pris en compte au moment de rédiger le projet de loi C-37, que j'ai déposé en Chambre le 10 décembre 2007.

[*Traduction*]

Monsieur le président, je dois d'abord mentionner que peu de choses en ce monde sont plus chères aux Canadiens que la citoyenneté canadienne. Malheureusement, certaines personnes

Canadian Citizenship Act, some people who believed in their hearts that they were citizens of this country have discovered that, in fact, they are not Canadian citizens.

For example, some people may have learned this startling news only after they applied for a passport. These are often people who have lived, worked and paid taxes in Canada for years. Needless to say, being informed that you are no longer a citizen of a country, when you previously took it for granted, is no small revelation. It strikes at the very core of one's identity.

That is why, after becoming Minister of Citizenship and Immigration, I quickly recognized that the status quo was unacceptable. The many problems with the previous versions of the Citizenship Act simply had to be addressed. I took action, and one the principal fruits of this action is the bill you have before you today.

[*Translation*]

This bill is a broad and generous legislative solution that will eliminate complex bureaucratic processes and give people the citizenship status they deserve. Through it, we aim to meet several key objectives.

[*English*]

First, people need stability, simplicity and consistency in their citizenship status. These are elements that did not always exist in the present and previous acts. Citizenship, I believe, should be conferred by law, not by filling in an application. The same rules should apply to everyone.

Second, the legacy of Canadian citizenship should not continue to be passed on through endless generations living abroad. We must protect its value by ensuring that our citizens have a real connection to this country. To do otherwise would be to sell our citizenship short and would not be fair to all those who have come to Canada and made it their home.

[*Translation*]

Allow me now to explain the issues we are currently addressing with Bill C-37. First, I should note that nothing in these proposals would take away citizenship from anyone who is currently a citizen of Canada.

[*English*]

Those who have Canadian citizenship when the amendments come into force would remain Canadian citizens. Second, anyone who became a citizen under the Canadian Citizenship Act of 1947 and subsequently lost his or her citizenship would have it restored. Third, anyone who was born in Canada on or after January 1, 1947, and who subsequently lost his or her

qui avaient l'intime conviction d'avoir la citoyenneté de ce pays ont découvert qu'il n'en était rien, à cause de certaines dispositions de l'actuelle Loi sur la citoyenneté et de l'ancienne Loi sur la citoyenneté canadienne.

Certaines de ces personnes — qui vivaient, travaillaient et payaient des impôts au Canada depuis des années — n'ont appris la mauvaise nouvelle qu'au moment de présenter une demande de passeport. Le fait d'apprendre que vous n'êtes plus un citoyen d'un pays, alors que vous teniez cette citoyenneté pour acquise, n'a rien de banal, est-il besoin de le dire. Cette nouvelle s'attaque directement à l'identité de la personne concernée.

C'est la raison pour laquelle, après avoir été nommée ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'en suis rapidement venue à la conclusion que le statu quo n'était pas acceptable. Il fallait s'attaquer aux nombreux problèmes rattachés aux anciennes lois sur la citoyenneté. Je m'y suis donc attaquée. Un des principaux résultats est le projet de loi dont il est question aujourd'hui.

[*Français*]

Ce projet de loi se veut une solution législative généreuse et à grande portée qui éliminera les processus bureaucratiques complexes et accordera aux gens le statut de citoyen qu'ils méritent. Avec l'adoption de ce projet de loi, nous vison l'atteinte de plusieurs objectifs clés.

[*Traduction*]

Dans un premier temps, les gens ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur la stabilité, la simplicité et la cohérence de leur statut de citoyen — ce que les législations actuelle et antérieure n'ont pas toujours été en mesure de garantir. Je crois que la citoyenneté devrait normalement être attribuée de droit, et non en remplissant un formulaire de demande. Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous.

Dans un deuxième temps, l'héritage de la citoyenneté canadienne ne devrait pas continuer d'être transmis durant des générations innombrables de personnes vivant à l'étranger. Nous devons protéger sa valeur en nous assurant que nos citoyens entretiennent de réels liens avec ce pays. Autrement, cela revient à sous-estimer notre citoyenneté, ce qui n'est pas juste pour tous ceux et celles qui sont venus au Canada pour en faire leur pays.

[*Français*]

Permettez-moi maintenant d'expliquer les questions que nous tentons de régler grâce au projet de loi C-37. Tout d'abord, je tiens à préciser que l'adoption de ces dispositions n'entraînera en aucun cas la perte de la citoyenneté pour quiconque est déjà citoyen du Canada.

[*Traduction*]

Les personnes qui auront le statut de citoyen canadien au moment de l'entrée en vigueur des modifications conserveront leur statut. Par ailleurs, quiconque a acquis la citoyenneté canadienne en vertu la Loi sur la citoyenneté canadienne de 1947 et l'a par la suite perdue sera réintégrée dans la citoyenneté canadienne. Ensuite, toute personne née au Canada le 1^{er} janvier

citizenship, would have it restored. Fourth, anyone who was naturalized as a citizen of Canada on or after January 1, 1947 and subsequently loss his or her citizenship, would have it restored. Finally, those born abroad to a Canadian citizen on or after January 1, 1947, who were not already citizens, would become Canadian citizens if they were the first generation born abroad.

The only exceptions would be those who were born in Canada to foreign diplomats; those who, as adults, renounced their citizenship to the Government of Canada; or those whose citizenship was revoked by the government because it was obtained by fraud.

[*Translation*]

Mr. Chair, these proposed amendments would give Canadian citizenship to individuals who fall into different categories. These include individuals who may have lost citizenship when they took an oath of citizenship in another country and which included a clause that renounced Canadian citizenship.

[*English*]

They could have been born abroad and lost their Canadian citizenship under the 1947 act because they failed to take the required steps before their twenty-fourth birthday to keep it; or they could be one of the so-called border babies or DND babies, those who, under the 1947 act, were born outside Canada but who did not take necessary steps to register as Canadian citizens.

Bill C-37 would address these problems by giving citizenship retroactively to the date of loss or the date of birth, whichever is applicable. This means that persons who acquire citizenship under the bill would be considered to have always been citizens.

The proposed legislation would also protect citizenship for the future by limiting citizenship to the first generation of those born abroad. This means that subsequent generations born abroad would no longer be given Canadian citizenship automatically. They would, however, as children of Canadian citizens, be able to be sponsored for immigration as long as they are a dependent child. This means that parents would have a generous window of at least 22 years to choose to renew their family's connection to Canada.

As an additional backup, there is a new grant of citizenship for children who have always been stateless. It is important to note that this provision, and indeed the entire citizenship legislation,

1947 ou à une date ultérieure et qui a par la suite perdu sa citoyenneté sera réintégré dans la citoyenneté canadienne. Aussi, quiconque a été naturalisé au Canada le 1^{er} janvier 1947 ou à une date ultérieure et a par la suite perdu sa citoyenneté sera réintégré dans la citoyenneté canadienne. Enfin, toute personne née à l'étranger le 1^{er} janvier 1947 ou à une date ultérieure d'un citoyen canadien, et qui n'est pas citoyenne canadienne, acquerra la citoyenneté canadienne, dans la mesure où elle appartient à la première génération d'enfants nés à l'étranger.

Les seules exceptions visent les personnes nées au Canada d'un parent diplomate étranger, les adultes qui ont renoncé à leur citoyenneté auprès du gouvernement canadien, ou les personnes dont la citoyenneté a été révoquée par le gouvernement parce qu'elles l'avaient obtenue par fraude.

[*Français*]

Monsieur le président, ces propositions d'amendement permettraient d'attribuer la citoyenneté canadienne à des personnes aux antécédents divers, à des personnes qui ont perdu leur citoyenneté après avoir prêté le serment de citoyenneté d'un autre pays, lequel exigeait de renoncer à la citoyenneté canadienne.

[*Traduction*]

À des personnes nées à l'étranger qui ont perdu leur citoyenneté canadienne en vertu de la Loi de 1947 parce qu'elles ont omis, avant leur 24^e anniversaire de naissance, de prendre les mesures nécessaires pour la conserver. Ou aux « bébés frontières » nés à l'extérieur du Canada alors que la Loi sur la citoyenneté de 1947 était en vigueur, et qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour s'enregistrer en tant que citoyens canadiens.

Le projet de loi C-37 réglerait ces problèmes en attribuant la citoyenneté rétroactivement, soit à la date de la perte de la citoyenneté, soit à la date de naissance, selon le cas. Ainsi, les personnes qui acquerront la citoyenneté par l'adoption de ce projet de loi seront considérées comme ayant toujours été citoyennes de ce pays.

Les modifications proposées protégeraient également l'avenir de la citoyenneté en limitant son acquisition par filiation aux personnes appartenant à la première génération d'enfants nés à l'étranger. Cela signifie que les personnes appartenant aux générations d'enfants nés à l'étranger n'obtiendront plus automatiquement la citoyenneté canadienne. Elles pourraient tout de même, en tant qu'enfants de citoyens canadiens, être parrainées aux fins de l'immigration, dans la mesure où elles sont des enfants à charge. Ainsi, les parents disposeront d'un délai généreux de 22 années pour décider de renouveler le lien entre leur famille et le Canada.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit une bouée de sauvetage en permettant l'attribution de la citoyenneté aux enfants qui ont toujours été apatrides. Il importe de souligner que cette

fully satisfies Canada's international obligations as a signatory to the Convention on the Reduction of Statelessness.

[*Translation*]

Mr. Chair, I would be remiss if I did not note that in 2005, the Senate, with the support of this committee, initiated an amendment to the Citizenship Act to address the case of children who had lost citizenship when their parents took out citizenship in another country.

[*English*]

This amendment permitted these persons to apply to resume their Canadian citizenship without having to first become a permanent resident of Canada. Bill C-37 expands and broadens that initiative. I would like to extend my thanks for the actions that the honourable senators took to address this matter in 2005.

Ultimately, Bill C-37 opens Canada's arms once again to almost all of the "lost Canadians." I should add, however, that legislation cannot address every conceivable situation, which is why section 5(4) of the Citizenship Act exists.

This section gives the minister powers to recommend to the Governor-in-Council special grants of citizenship for certain individuals. Since becoming minister, I have used this authority a total of 270 times, and I will continue to do so to resolve deserving cases.

[*Translation*]

As most of you know, Joe Taylor was one of a group of people who, in light of the provisions of the 1947 Citizenship Act, discovered he was not a Canadian citizen.

[*English*]

It is important to remember that the modern concept of citizenship in Canada only began on January 1, 1947, when our first citizenship act came into force. This fact has been confirmed time and again by the courts.

Mr. Taylor believed for years that he was a citizen of Canada, and when he found out that he was not, he spent many years trying to become one. The government's issue was not with Mr. Taylor, but rather with the interpretation of the law by the lower court. Once that was resolved, we were pleased to grant Mr. Taylor his Canadian citizenship late last year. He became a citizen in January of this year at a special ceremony held in Vancouver.

With respect to this important legislation, Bill C-37 was approved by the House of Commons in mid-February with one substantive amendment, dealing with the coming-into-force day.

disposition et, par le fait même, l'intégralité de la Loi sur la citoyenneté respectent les obligations internationales du Canada, qui est signataire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

[*Français*]

Je m'en voudrais de ne pas souligner qu'en 2005, le Sénat, avec l'appui de ce comité, a entrepris de modifier la Loi sur la citoyenneté afin de redresser la situation des enfants qui avaient perdu leur citoyenneté lorsque leurs parents ont acquis la citoyenneté d'un autre pays.

[*Traduction*]

Cette modification a ainsi permis à ces personnes de présenter une demande de réintégration dans la citoyenneté canadienne sans devoir d'abord obtenir le statut de résident permanent du Canada. Le projet de loi C-37 élargit la portée de cette initiative. J'aimerais donc remercier les honorables sénateurs des mesures qu'ils ont prises à cet égard en 2005.

Enfin, le projet de loi C-37 permettrait à nouveau au Canada d'ouvrir grand ses bras à presque tous les « Canadiens déçus ». Je dois cependant ajouter que la législation ne peut régler toutes les questions. C'est pour cette raison que le paragraphe 5(4) de la Loi sur la citoyenneté existe.

Ce paragraphe confère au ministre le pouvoir de recommander au gouverneur en conseil d'attribuer la citoyenneté à certaines personnes dans des circonstances spéciales. Depuis ma nomination à titre de ministre, j'ai exercé ce pouvoir à 270 occasions, et je continuerai à l'exercer lorsque la situation le justifiera.

[*Français*]

Comme la plupart d'entre vous le savent, M. Joe Taylor faisait partie d'un groupe de personnes qui, en raison de la disposition de la loi de 1947, ont découvert qu'elles n'étaient pas citoyennes canadiennes.

[*Traduction*]

Il importe de se rappeler que le concept moderne de la citoyenneté au Canada n'est apparu que le 1^{er} janvier 1947, lors de l'entrée en vigueur de notre première loi sur la citoyenneté. Ce fait a été confirmé à maintes reprises par les tribunaux.

M. Taylor a cru pendant des années qu'il était un citoyen du Canada et, lorsqu'il a découvert qu'il n'en était rien, il a tenté pendant des années d'acquérir la citoyenneté canadienne. Ce qui posait problème aux yeux du gouvernement, c'était non pas M. Taylor, mais plutôt la façon dont la législation avait été interprétée. Dès que cette question a été réglée à la fin de l'année dernière, nous avons été heureux d'attribuer la citoyenneté canadienne à M. Taylor. Il a donc acquis sa citoyenneté en janvier dernier, lors d'une cérémonie spéciale tenue à Vancouver.

Les importantes dispositions législatives contenues dans le projet de loi C-37, ainsi qu'une modification considérable portant sur la date d'entrée en vigueur, ont été approuvées par la Chambre des communes à la mi-février.

In conclusion, people need to know that their status as citizens is based, as I said earlier, on simplicity, certainty and stability. This has not always been the case with the current and previous citizenship legislation, but it is what we aim to achieve with Bill C-37.

I would like to thank you and the honourable senators for this chance to explain this very important legislation.

[*Translation*]

Honourable senators, I would like to thank you for this chance to explain this important legislation. We would now welcome your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, Madam Minister. I think we all appreciate this legislation and we congratulate you for bringing it forward. We may want to find out more about some aspects, but it is welcome news and a good direction.

Thank you also for recognizing the work of the Senate and this committee with respect to raising this issue a couple of years ago.

I want to ask about the decision you have made with respect to citizenship beyond first generation. Why was the decision made to cut off citizenship after the first generation, and how does this relate to international practices? Is what you are doing similar to what is done by other countries?

I think we will hear later today about a concern of the Mennonite community, which has to do with people who went to Mexico in the 1920s and were married. The Mexican government subsequently did not recognize that form of marriage; they have a system whereby you are married by the state or under a state authorization. Even though they thought they were citizens, they later found out that this was not the case because of the Mexican government's non-recognition of their marriage. Could you describe how that matter is covered by this legislation?

Finally, on the question of the United Nations Convention on the Reduction of Statelessness, you said in your opening remarks that you fully comply with that. Some people think it is a bare minimum requirement as opposed to something more than that. How many people might be in that stateless situation? Will this cut down on that substantially, or will there still be many in that category?

Comme je l'ai dit plus tôt, les gens ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur la stabilité, la simplicité et la cohérence de leur statut de citoyen — ce que les législations actuelle et antérieure n'ont pas toujours été en mesure de garantir. Et c'est l'objectif que nous nous sommes fixé au sujet du projet de loi C-37.

Je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'avoir permis de vous expliquer les enjeux de cet important projet de loi.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir permis de vous expliquer les enjeux de cet important projet de loi. Nous serions maintenant prêts à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup, madame la ministre. Je crois que nous reconnaissons tous l'importance de cette disposition, et nous vous félicitons d'avoir présenté ce projet de loi. Il se pourrait que nous ayons besoin d'éclaircissements à propos de certains aspects, mais votre initiative est la bienvenue et montre la voie à suivre.

Nous vous remercions également de reconnaître le travail accompli par le Sénat et le comité, qui ont soulevé cette question il y a trois ans.

J'aimerais me pencher sur la décision que vous avez prise à l'égard de la transmission de la citoyenneté après la première génération née à l'étranger. Pourquoi a-t-on décidé de supprimer l'acquisition automatique de la citoyenneté après la première génération, et en quoi cette décision s'apparente-t-elle aux pratiques internationales? Les mesures que vous avez adoptées s'alignent-elles sur celles prises par d'autres pays?

Si je ne m'abuse, nous entendrons plus tard un témoin qui abordera une préoccupation de la communauté mennonite, dont certains membres ont immigré au Mexique dans les années 1920 et se sont mariés là-bas. Par la suite, le gouvernement mexicain a cessé de reconnaître l'authenticité de leur mariage, car, dans ce pays, le gouvernement ne reconnaît que les mariages civils ou ceux célébrés par une personne autorisée par l'État. Ces personnes être citoyennes canadiennes, mais, par la suite, ils ont découvert que ce n'était pas le cas, étant donné que le gouvernement mexicain ne reconnaissait pas leur mariage. Pourriez-vous me décrire de quelle façon le projet de loi s'applique à une telle situation?

Enfin, pour ce qui est de la question de la Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie, vous avez affirmé, dans votre déclaration préliminaire, que le projet de loi respectait entièrement la convention. Or, certaines personnes croient que la convention correspond au strict minimum auquel le projet de loi doit satisfaire, et qu'il peut bien aller plus loin. Combien de personnes pourraient se retrouver dans une situation d'apatridie? Le projet de loi entraînera-t-il une réduction substantielle de ces cas, ou y aura-t-il encore beaucoup de personnes dans cette situation?

Ms. Finley: To talk about the first aspect of it, we believe that citizenship has a value — Canadian citizenship in particular. There are many people, especially these days, who would love to claim Canadian citizenship because it brings with it a cachet that few other citizenships do in the world.

That being said, we believe that to have that citizenship, one should have a significant attachment to Canada. Under previous legislation, as long as you could trace back to your great- or great-great-grandfather or grandmother, you were allowed to claim Canadian citizenship, whether you had ever been to the country or even heard of it. We do not think that is right. We think that is a devaluation of the value of our citizenship.

We wanted to make sure that anyone who does have a legitimate and significant attachment to Canada can be a Canadian citizen. We have seen many cases where the second generation was born abroad. For example, if you were to have a child who was born abroad, that child would be automatically a Canadian citizen because of your citizenship. If your grandchild, however, were to be born abroad to that parent, that person may not assume Canadian citizenship under our proposal for the simple reason that your son or daughter may never have been back here and that child may never have been here. We want to make sure that citizens have a tie to this country.

Several countries have been taking similar steps to limit the derivative. The United States, Australia, Denmark and the U.K. are all comparable there.

The Chair: That is in terms of the UN convention.

Ms. Finley: No, I am referring to other countries that are limiting citizenship to the first generation born abroad.

The Chair: All right.

Ms. Finley: Regarding the Mennonites, these are very complicated situations, without a doubt. In our Cape Breton office, we have bookcases full of genealogies of Mennonites that have been painstakingly put together over many years to try to identify the links to Canada. While this legislation will not cover many of the Mennonite cases, we have received a letter of support from William Janzen, the executive director of the Mennonite Central Committee. While he recognizes that not all of the Mennonites will be covered under this, he believes it is the right thing for the country to do.

Regarding the Convention on the Reduction of Statelessness, I will ask my officials to provide that answer.

Mme Finley : Pour répondre à votre première question, nous sommes convaincus que la citoyenneté, en particulier la citoyenneté canadienne, est un statut précieux. Nombre de personnes, surtout de nos jours, aimeraient obtenir la citoyenneté canadienne, car elle revêt un prestige que peu d'autres citoyennetés peuvent offrir dans ce monde.

Celadit, nous croyons qu'une personne qui prétend à la citoyenneté canadienne devrait entretenir des liens importants avec le Canada. Sous le régime de l'ancienne loi, tant que vous pouviez prouver que l'un de vos bisaïeux ou trisaïeux était canadien, vous pouviez demander la citoyenneté canadienne, même si vous n'aviez jamais mis les pieds au pays ou entendu parler du Canada. Nous ne croyons pas que cela soit acceptable. Une telle situation revient à dévaloriser notre citoyenneté.

Nous voulions faire en sorte que quiconque possède des liens véritables et considérables avec le Canada puisse devenir citoyen canadien. Il existe de nombreux cas de personnes nées à l'étranger de parents canadiens. Par exemple, si votre enfant naît à l'étranger, il acquerra automatiquement la citoyenneté canadienne parce que vous avez ce statut. Toutefois, si un petit-fils venait à naître de ce parent, il ne pourrait prétendre à la citoyenneté canadienne en vertu du projet de loi pour la simple et bonne raison que votre fils ou votre fille ne serait peut-être jamais revenu au Canada et que votre petit-fils n'aurait peut-être jamais foulé le sol canadien. Nous voulons nous assurer que les citoyens ont des attaches avec leur pays.

Plusieurs pays ont fait de même pour limiter l'acquisition de la citoyenneté par filiation, que l'on pense aux États-Unis, à l'Australie, au Danemark, et au Royaume-Uni.

Le président : Vous parlez de ce qui se rapporte à la Convention des Nations Unies.

Mme Finley : Non, je fais allusion aux autres pays qui restreignent la transmission de la citoyenneté aux membres de la première génération dans le cas des personnes nées à l'étranger.

Le président : D'accord.

Mme Finley : Pour ce qui est des Mennonites, il s'agit sans conteste de situations très compliquées. Dans notre bureau du Cap-Breton, les étagères sont pleines de documents qui renferment la généalogie des Mennonites — fruit de recherches qui ont exigé des années de labeur — et qui servent à trouver les liens qui pourraient unir les descendants des Mennonites au Canada. Même si les modifications de la loi ne s'appliqueront pas à bon nombre de cas touchant les Mennonites, nous avons reçu une lettre d'appui de William Janzen, directeur du Comité central mennonite du Canada. Il reconnaît que le projet de loi ne réglera pas la situation de tous les Mennonites, mais il est convaincu qu'il est dans l'intérêt du pays de mettre ces modifications en vigueur.

En ce qui touche la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, je vais laisser à mes collaborateurs le soin de répondre à la question.

Karen Mosher, Director General, Citizenship Branch, Citizenship and Immigration Canada: The question was about whether we are doing more than the bare minimum of meeting our requirements and whether there is any sense that there will be an increase in the numbers.

The numbers that we deal with now are small. Our requirements under the convention are that we ensure that children born in Canada are not made stateless at birth and that we provide a mechanism for a grant of citizenship to individuals if they would otherwise be stateless. Those conditions are both met, either in the existing legislation or in these amendments in Bill C-37.

As to whether there will be an increase in the number of cases, we do not think so. This legislation provides us with a different way of dealing with those cases. It will require us to understand better, for instance, what the regimes are in corresponding countries for dealing with statelessness, but we do not believe that it will increase the numbers. However, it will change the way those cases are handled.

The Chair: Thank you. Let me move on to my colleagues. First, the deputy chair of this committee is Senator Keon, from Ontario, and right here in the city of Ottawa.

Senator Keon: Thank you very much, Madam minister, for coming before us this morning. I really do sincerely congratulate you on this legislation. Those congratulations extend far beyond those of us close to it.

There is one area that interests me, the special grant under section 5(4). I believe you mentioned that 270 people have received citizenship through the special grant process. Is that what you said?

Ms. Finley: Yes.

Senator Keon: I understand that it is a pretty cumbersome journey for you and for the citizen.

With the new legislation that eliminates so many of the problems, there will still be a few problems left, for example, with children born in Europe after the war, between 1945 and 1947, who were parented by a Canadian father and a European mother who were not married. Since it will become easier to become a Canadian citizen, they may become interested in so doing. How cumbersome will it be for them and for you, should they wish to pursue this?

Ms. Finley: I would like to clarify the number of special grants that have been awarded. For the anomaly cases, the lost Canadians, the number is 139. This is while I have been minister. I have also given 120 grants to deal with interim measure

Karen Mosher, directrice générale, Direction générale de la citoyenneté, Citoyenneté et Immigration Canada : Vous avez demandé si nous nous étions simplement contentés de faire le strict minimum en ce qui concerne nos obligations internationales, et si le projet de loi occasionnera une augmentation des cas d'apatridie.

Il faut savoir que les chiffres dont nous parlons sont minimes. En vertu de la convention, nous devons veiller à ce que les enfants nés au Canada ne soient pas apatrides à la naissance, et nous devons prévoir un mécanisme permettant d'accorder la citoyenneté aux personnes qui seraient autrement apatrides. Tant la loi actuelle que les modifications prévues dans le projet de loi C-37 garantissent le respect de ces conditions.

Quant à une éventuelle augmentation du nombre de cas, nous ne croyons pas qu'une telle situation se produira. Grâce au projet de loi, nous disposerons de nouveaux moyens pour nous occuper de cas semblables. Bien sûr, nous devons mieux comprendre, par exemple, en quoi consistent les mesures mises en place dans les autres pays pour remédier aux cas d'apatridie, mais nous ne croyons pas que le projet de loi entraînera une hausse du nombre de personnes apatrides. Toutefois, nous pourrions compter sur d'autres outils pour composer avec des situations semblables.

Le président : Merci. Je cède maintenant la parole à mes collègues. Je vous présente d'abord le vice-président du comité, le sénateur Keon, originaire de l'Ontario, et plus précisément de la ville d'Ottawa.

Le sénateur Keon : Je vous remercie grandement, madame la ministre, d'être venue témoigner ici aujourd'hui. Je voudrais sincèrement vous féliciter d'avoir déposé ce projet de loi. Et mes félicitations s'étendent également à ceux qui ont contribué au projet de près ou de loin.

Il y a un aspect en particulier qui suscite mon intérêt, soit l'attribution de la citoyenneté dans des circonstances particulières en vertu du paragraphe 5(4). Sauf erreur, grâce au pouvoir discrétionnaire prévu dans ce paragraphe, vous avez été en mesure de recommander l'attribution de la citoyenneté à 270 personnes, n'est-ce pas?

Mme Finley : En effet.

Le sénateur Keon : Je crois savoir que l'obtention de cette autorisation est soumise à une procédure administrative plutôt lourde pour vous et pour le citoyen.

Les modifications que vous proposez sortiraient bien des personnes de l'impasse, mais certaines ne verront pas leur situation s'améliorer, par exemple les personnes nées en Europe après la guerre, soit entre 1945 et 1947, d'un père canadien et d'une mère européenne qui n'étaient pas mariés. Mais puisqu'il sera plus facile d'obtenir la citoyenneté canadienne, ces personnes pourraient être tentées de le faire. Si elles souhaitent entreprendre une telle démarche, dans quelle mesure la procédure serait-elle lourde pour vous et pour eux?

Mme Finley : J'aimerais rectifier le nombre de personnes auxquelles j'ai attribué la citoyenneté pour cause de circonstances spéciales. Pour ce qui est des cas atypiques, c'est-à-dire les Canadiens déçus, il est plutôt question de

adoption cases. I am pleased that we will not need to do that as much anymore, since the foreign adoption bill went through with your approval. That is good news on that front, especially for those children.

In Toronto a couple of weeks ago, I had the pleasure of presenting a citizenship certificate to the first baby who was born in China and, when she landed here with her parents a couple of weeks later, was a citizen. It was a delightful moment. Everyone was happy about it. That is a good news story. We do not have to do those as much anymore.

In terms of going forward, there are many different circumstances, and all of these rules are complex. For your specific question, I would like to turn to Ms. Mosher.

Ms. Mosher: If the Governor-in-Council approval process is cumbersome, I do not know whether we will be able to remedy that. We anticipate that the handful of cases that have come forward this year under these “other circumstances” are small in number and manageable. We have an approval timing. Once all of the information is gathered and the minister has sent it to the cabinet, we are usually able to deal with it in a period of three to four months.

Ms. Finley: I might also add that, if this bill goes through, we estimate that it will take care of over 95 per cent of the cases of anomalies. That number of 139 cases that I have done will drop dramatically.

The Chair: Senator Keon is the sponsor of the bill in the Senate. Senator Lorna Milne is here today, and she is the critic of the bill. “Critic” is a title and does not necessarily mean that she is critical. We will not prejudge that but wait until she asks her questions.

Senator Milne: Madam Minister, when you proposed this bill, you freely admitted that it would not solve all the problems. You have that remaining 5 per cent, and you had to deal with 139 of the 270 times that you have had to get special permits through the Governor-in-Council, through cabinet.

Has your department estimated at all how many cases it will have to adjudicate on a case-by-case basis from now on? You are hoping that it will be fewer, but I suspect that it will become more as people are becoming more and more aware of the ability to come back to Canada.

139 personnes. C’est le nombre de cas dont je me suis occupée depuis que je suis ministre. J’ai également accordé la citoyenneté canadienne à 120 occasions en application de la mesure intérimaire sur l’adoption. Je suis heureuse que nous n’ayons plus à recourir à cette mesure depuis l’approbation du projet de loi sur l’adoption d’enfants étrangers. C’est une bonne nouvelle, particulièrement pour ces enfants.

Il y a deux ou trois semaines, à Toronto, j’ai eu le plaisir de présenter pour la première fois un certificat de citoyenneté à une enfant née en Chine. Par conséquent, lorsque cette petite fille est arrivée ici avec ses parents, quelques semaines plus tard, elle était citoyenne canadienne. C’était un moment merveilleux. Tout le monde était très heureux. C’est une histoire qui fait chaud au cœur. Nous n’avons donc plus besoin de recourir aussi souvent qu’avant à la disposition qui nous confère un pouvoir discrétionnaire

Pour ce qui est de la lourdeur du processus, les circonstances varient d’un cas à l’autre, et nous avons affaire à des règlements complexes. Toutefois, j’aimerais laisser à Mme Mosher le soin de répondre à votre question.

Mme Mosher : Si le processus menant à l’approbation du gouverneur en conseil est lourd, je ne sais pas si nous allons être en mesure de l’alléger. Nous croyons que, cette année, les cas présentant des circonstances particulières que nous aurons à traiter seront peu nombreux et faciles à gérer. Il y a un délai d’approbation. Une fois que nous avons recueilli tous les renseignements et que la ministre les a fait parvenir au Cabinet, la période d’attente est normalement de trois à quatre mois.

Mme Finley : J’aimerais également ajouter que, si ce projet de loi est adopté, nous prévoyons que les nouvelles dispositions pourront régler plus de 95 p. 100 des cas atypiques. Ainsi, des 139 personnes auxquelles j’ai attribué la citoyenneté, nous passerons à un nombre beaucoup plus modeste.

Le président : Le sénateur Keon parraine le projet de loi au Sénat. Le sénateur Lorna Milne, ici présente, est la critique du projet de loi. Il s’agit simplement d’un titre, de sorte qu’elle ne le critique pas nécessairement. Nous n’allons rien présumer à son sujet; attendons qu’elle pose ses questions.

Le sénateur Milne : Madame la ministre, lorsque vous avez proposé ce projet de loi, vous avez admis ouvertement qu’il n’apporterait pas une solution à tous les problèmes. Environ 5 p. 100 des cas ne pourront être résolus. Depuis votre nomination, vous avez dû obtenir l’autorisation du gouverneur en conseil, par l’entremise du Cabinet, pour attribuer la citoyenneté à 139 personnes qui se trouvaient dans une situation particulière.

Avez-vous estimé le nombre de cas qui exigeront une attention spéciale de la part de votre ministère une fois l’entrée en vigueur des modifications? Vous prévoyez la diminution de ce nombre, mais j’ai l’impression qu’il ira en augmentant à mesure que les gens apprendront qu’ils ont la possibilité d’obtenir ou de reprendre la citoyenneté canadienne.

Ms. Finley: One of the great virtues of this bill is that it clearly outlines, in law, who will be eligible for Canadian citizenship and who will not. I do not know whether you have received it, but we have a list of various scenarios — and they do get rather complex and confusing — and the possible outcomes for those scenarios. We are well versed in that.

In most of the cases, and in most of the inquiries that we have received through our hotline, what people were looking for was not an application for citizenship, but, rather, proof that they were citizens. We were able to determine that and provide them with the proof. The key thing here is that with this proposed legislation, citizenship will be conferred by law for virtually all cases. People will not have to apply to become a citizen of Canada. If they fit this criteria, they are either automatically citizens or they are not. We will be able to make a decision quickly and easily.

Senator Milne: My concern is for that further 5 per cent.

Ms. Finley: That is why section 5(4) is still available. The number of cases where we will have to use that discretionary judgment should be dramatically reduced.

Senator Milne: I have just come from the Energy Committee. We were talking about how long it takes to have regulations gazetted, commented on and then actually become part of the law. For the benefit of some of the lost Canadians here today and represented here today, how long will it be after Royal Assent for a bill like this? Will you have to promulgate regulations? Will it have to go through the *Canada Gazette* process? How long will it be before these people actually become citizens?

Ms. Mosher: As the minister mentioned, there was a substantive amendment at the standing committee in the other place that requires this bill to come into effect one year after the date of Royal Assent. That means that we will be working diligently over that year to ensure that our implementation, communication strategy and regulations are ready to roll out. We would be pre-publishing the regulations towards the end of this calendar year on the assumption that the bill will be passed at some point this spring so that we are ready to fully implement in spring 2009.

Senator Milne: The people who are now in that lost generation of Canadians must not leave here or turn off their televisions today expecting to be able to apply for citizenship tomorrow. That should be made absolutely clear.

Ms. Mosher: Precisely.

Mme Finley : L'un des grands avantages de ce projet de loi, c'est qu'il précise clairement, dans la loi, qui est admissible à la citoyenneté canadienne et qui ne l'est pas. Je ne sais pas si vous avez reçu notre document, mais il contient une liste de divers scénarios — qui n'ont rien de complexe et ne prêtent aucunement à confusion — et leurs issues possibles. Nous sommes des experts dans ce domaine.

Dans la plupart des cas, et également pour ce qui est de la majeure partie des demandes de renseignements que nous avons reçues au moyen de notre service téléphonique, les gens tentaient d'obtenir non pas la citoyenneté, mais bien la preuve qu'ils étaient citoyens canadiens. Nous avons été en mesure de démontrer qu'ils avaient bel et bien la citoyenneté et de leur en fournir la preuve. Quoi qu'il en soit, ce qui est essentiel au sujet des modifications proposées, c'est que la citoyenneté sera désormais accordée par voie législative dans presque tous les cas. Les gens n'auront plus à présenter une demande pour devenir citoyens du Canada. Si leur situation respecte les critères, ils acquerront automatiquement la citoyenneté. Nous pourrions rendre une décision rapidement et facilement.

Le sénateur Milne : Ce qui me préoccupe, ce sont les 5 p. 100 de gens qui se retrouveront dans l'impasse.

Mme Finley : Voilà pourquoi le paragraphe 5(4) demeurera en application. Mais le nombre de cas pour lesquels nous devons avoir recours à ce pouvoir discrétionnaire devrait grandement chuter.

Le sénateur Milne : Je viens tout juste de participer à une réunion du Comité de l'énergie. Nous discutons justement du fait que la publication des règlements dans la *Gazette*, la formulation d'observations à leur sujet et leur entrée en vigueur requièrent de longs délais. Dans l'intérêt de certains des Canadiens déçus ici présents ou de leurs représentants, combien de temps faudra-t-il, une fois la sanction royale obtenue, pour qu'un projet de loi tel que le vôtre entre en vigueur? Devrez-vous promulguer un règlement? La loi sanctionnée devra-t-elle être publiée dans la *Gazette* du Canada? Combien de temps ces personnes devront-elles attendre avant d'obtenir la citoyenneté?

Mme Mosher : Comme l'a précisé la ministre, le comité permanent de la Chambre des communes qui s'est penché sur le projet de loi lui a apporté un amendement de fond prévoyant l'entrée en vigueur des modifications un an après la date de la sanction royale. Cela veut dire que nous travaillerons diligemment au cours de l'année en question pour faire en sorte que le plan de mise en œuvre, la stratégie de communication et le règlement soient appliqués dans les délais prévus. La prépublication du règlement aurait lieu vers la fin de l'année civile, si l'on présume que le projet de loi sera adopté au printemps, pour que nous soyons fin prêts à procéder à la mise en œuvre complète au printemps 2009.

Le sénateur Milne : Les Canadiens déçus qui assistent à cette séance ou qui la regardent à la télévision ne doivent pas s'attendre à pouvoir demander la citoyenneté canadienne dès demain. Il faut que cela soit absolument clair.

Mme Mosher : Exactement.

Senator Milne: In your view, minister, since you have been going over this bill and the Citizenship Act, which is such a patchwork, is it time to completely rewrite the Citizenship Act, and do you intend to do so?

Ms. Finley: At this point, my focus is on addressing this particular situation. There has been a lot of talk suggesting we should review the entire act. I did not want to take the delays to do that. I wanted to address this situation right away. That was the priority. The people who are designated as “lost Canadians” deserve that. My concern was that if we were to go after the entire act, given the way things are progressing in that other place these days, we might never get this resolved. It was important for me to fix this problem while we can and to do it as quickly as possible.

Senator Milne: On that, I have to agree with you.

[Translation]

Senator Pépin: The bill proposes to cut off citizenship by descent after the first generation born abroad. However, the problem is that some children born abroad to Canadians could find themselves stateless. To correct this situation, under Bill C-37, these stateless children would be granted citizenship if they are under 23 years of age and if they have resided in Canada for at least three of the four years preceding their application.

Could you elaborate a little on this provision, since Bill C-37 does not specify how that person could enter and reside in Canada for four years without a passport. Is it possible to sponsor a person who is stateless or to grant that person a temporary resident visa?

[English]

Mark Davidson, Director, Legislation and Program Policy, Citizenship and Immigration Canada: As the minister indicated in her speech, the bill includes a provision that we have been thinking of as an additional backup to the existing rules that are in place to deal with these kinds of cases. The existing rules include those that are in the Immigration and Refugee Protection Act. Canadian citizen parents may sponsor their dependent children while they are overseas.

That sponsorship can take place while the sponsor and the child are living outside of Canada. That would be the main mechanism by which these second generation children could come to Canada, if the family chose to think that citizenship was so important that they wanted to take advantage of that. It is important to remember that they can do that within the first 22 years of the child's life, so there is a very generous window for them to take advantage of that.

Le sénateur Milne : À votre avis, madame la ministre, puisque vous avez examiné ce projet de loi et la Loi sur la citoyenneté, ensemble assez disparate, le temps est-il venu de procéder à la refonte complète de la Loi sur la citoyenneté et, si oui, entendez-vous le faire?

Mme Finley : Pour l'instant, je m'attache à régler la situation actuelle grâce au projet de loi. Bon nombre de gens ont laissé entendre qu'il faudrait refondre la loi en entier. Je ne voulais pas entreprendre ce travail de longue haleine. Je souhaitais remédier à la situation immédiatement. C'était une priorité. Les gens que l'on désigne comme des « Canadiens déçus » le méritaient. Si nous avions remanié la loi en entier, vu la façon dont avancent les choses à la Chambre par les temps qui courent, nous n'aurions peut-être pas pu nous attaquer à ce dossier. Je tenais à ce qu'on résolve ce problème pendant qu'on le pouvait et qu'on le fasse aussi rapidement que possible.

Le sénateur Milne : À ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec vous.

[Français]

Le sénateur Pépin : Le projet de loi limite la citoyenneté par filiation à la première génération née à l'étranger. Toutefois, le problème est que certains descendants canadiens peuvent se retrouver apatrides. Pour corriger cette situation, le projet de loi C-37 prévoit que ces enfants apatrides reçoivent la citoyenneté s'ils sont âgés de moins de 23 ans et s'ils ont résidé au Canada pendant au moins trois ans au cours des quatre années précédant leur demande.

Pourriez-vous nous donner un peu plus d'information, car le projet de loi C-37 ne précise pas comment la personne peut entrer au Canada et y séjourner quatre ans sans passeport? Est-il possible de parrainer ou d'accorder un permis temporaire de résidence à quelqu'un qui est apatride?

[Traduction]

Mark Davidson, directeur, Législation et politique du programme, Citoyenneté et Immigration Canada : Comme l'a précisé la ministre dans son témoignage, le projet de loi comprend une disposition qui vient renforcer les règles auxquelles on a recours actuellement pour traiter ce genre de cas. Les règles existantes correspondent à celles qui sont prévues dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Les parents citoyens canadiens peuvent parrainer leur enfant à charge lorsque celui-ci se trouve à l'étranger.

Le parrainage peut même avoir lieu lorsque le répondant et l'enfant habitent tous deux à l'extérieur du Canada. Les enfants appartenant à une deuxième génération née à l'étranger pourraient venir s'établir au Canada en utilisant le même mécanisme, si jamais la famille accordait une importance telle à la citoyenneté canadienne qu'elle voudrait profiter des moyens mis à sa disposition pour l'obtenir. Il ne faut pas perdre de vue que ces personnes bénéficient des 22 premières années d'existence de leur enfant pour prendre cette décision. Il s'agit donc d'un délai très généreux pour recourir à un tel mécanisme.

If the child is stateless, there are mechanisms by which they can obtain travel documents. They may not be able to obtain a national passport, but there are other forms of travel documents that can be issued and that are recognized for travel to Canada.

As the minister says, that special statelessness provision grant for individuals who are stateless is a backup to all these other mechanisms. That provision, along with the other mechanisms in the Citizenship Act, fully satisfies Canada's obligations as a signatory to the international convention.

[Translation]

Senator Pépin: That being the case, I am certain that the government will receive a number of applications.

[English]

Senator Cochrane: You mentioned the age of 22 years. At that age, a person is an adult. After that, if they decide they would prefer to be a Canadian, what do they do?

Ms. Finley: They would go through the normal process of applying for permanent residency, pass the minimum requirements and then apply for citizenship.

Senator Cochrane: Would they have to live in Canada?

Ms. Finley: Yes. There is a residency requirement for citizenship. They would be treated like any other newcomer to Canada through the normal process — apply for permanent residency, be accepted, and then meet the residency requirements, pass the test and get sworn in.

Senator Cochrane: I am looking at dual citizenship here. Some of our grandchildren have dual citizenship now. Some of our girls married Americans during the years when we had American bases here, and now some of their children have dual citizenship and some would like to have dual citizenship.

Ms. Finley: The dual citizenship can derive from the parents. If one parent is Canadian and one is American, their children can have dual citizenship, claiming it from each side. Beyond that, we are talking here about second generation born out of the country, and that is totally separate. Our citizenship will not be inherited by the grandchildren.

Senator Cochrane: I know it is a different issue.

Senator Munson: I would love to ask questions about the immigration bill. At another time, we can grill you on that subject. It is a pretty hot subject these days. Since are you here for Bill C-37, I will ask you about that. It will not help a group of lost Canadians, typified by the descendants of Mennonites, who are currently holding citizenship cards issued in error. Can you please describe the circumstances that have led to some people in this

Si l'enfant est apatride, il existe des moyens permettant aux parents d'obtenir des titres de voyage. À défaut d'un passeport national, ils peuvent demander d'autres types de titres de voyage qui donneraient à l'enfant le droit de voyager au Canada.

Comme l'a mentionné la ministre, cette disposition spéciale s'appliquant au cas d'apatridie représente une solution de rechange à toutes les autres mesures. Cette disposition, en plus des autres mécanismes prévus dans la Loi sur la citoyenneté, satisfait pleinement aux obligations du Canada en tant que signataire de la Convention internationale.

[Français]

Le sénateur Pépin : De cette façon, je suis certaine qu'on aura plusieurs demandes.

[Traduction]

Le sénateur Cochrane : Vous avez parlé d'une limite d'âge, soit 22 ans. À cet âge, on est un adulte. Passé cette limite, si la personne souhaitait obtenir la citoyenneté canadienne, que devrait-elle faire?

Mme Finley : Elle devrait suivre la voie habituelle : présenter une demande de résidence permanente, se conformer aux exigences minimales et, enfin, demander la citoyenneté.

Le sénateur Cochrane : Devrait-elle habiter au Canada?

Mme Finley : Oui. Elle devrait se conformer à l'obligation de résidence. Elle serait traitée comme l'est tout nouvel arrivant au Canada, et elle devrait suivre la procédure habituelle, c'est-à-dire présenter une demande de résidence permanente, être acceptée, se conformer aux exigences liées à la résidence, se soumettre à l'examen et prêter serment.

Le sénateur Cochrane : Je suis en train d'examiner la question de la double citoyenneté. Certains de nos petits-enfants ont la double citoyenneté. Certaines de nos filles ont épousé des Américains pendant les années où les États-Unis avaient des bases militaires en territoire canadien, et, maintenant, certains de leurs enfants ont la double citoyenneté et d'autres souhaiteraient l'avoir.

Mme Finley : La double citoyenneté est transmise par les parents. Si l'un des parents est Canadien et que l'autre est Américain, leurs enfants peuvent obtenir la double citoyenneté en en faisant la demande au pays dont ils ne sont pas citoyens. Au-delà de cela, il s'agit de personnes appartenant à la deuxième génération née à l'étranger, ce qui est une tout autre chose. Les petits-enfants n'obtiendront pas automatiquement la citoyenneté canadienne.

Le sénateur Cochrane : Je suis consciente du fait qu'il s'agit d'une tout autre question.

Le sénateur Munson : Je brûle d'envie de vous poser des questions à propos du projet de loi sur l'immigration. À un autre moment, nous pourrions vous interroger amplement sur le sujet. Disons que c'est un dossier assez brûlant à l'heure actuelle. Mais puisque vous êtes ici pour parler du projet de loi C-37, je vais me limiter à cela. Le projet de loi ne sera d'aucun secours pour une partie des Canadiens déçus, groupe qui comprend les

country holding citizenship cards issued in error and why the decision was taken not to help this group? Approximately how many people are in this group?

Ms. Finley: I will answer part of that and then ask my officials to provide more details.

There are a number of ways in which someone could have been issued a card in error. For example, there are children who were born in the U.S. by accident. Their parents lived in Windsor and went across to Detroit for Christmas. The babies were born there unintentionally, or unexpectedly, and they came back to Canada and thought that the babies were automatically Canadian citizens when in fact they were not. If the parents were not Canadian citizens and the children were born abroad, then there is no connection, but when they came back, the Canadian border official may have indicated to them they were and given them the card. It has happened that way. We are dealing with people here. Human error is a factor. Sometimes the research, particularly in the case of Mennonites, was not correct in determining their eligibility. There are a number of different ways that the situation could be created. With this legislation, we are trying to prevent those kinds of errors in the future so that we do not have competing and conflicting acts, which makes it difficult for people to understand whether they are eligible or not for Canadian citizenship.

We do have the support of the Mennonite Central Committee. We believe that if something was given in error, it is unfortunate that those people may believe that they are Canadian citizens. However, they were never entitled to that, so it is not sufficient reason to confer citizenship upon them.

Mr. Davidson: I am not sure I can answer the question on numbers directly.

To add to the minister's statement, some of the individuals who had certificates issued in error in the past will now benefit from Bill C-37. We are going back and changing some of the provisions by which they were not citizens in the past. Therefore, Bill C-37 will resolve a number of these cases.

Senator Munson: On a personal level, how do you give hope to that 5 per cent? It seems like an anonymous number, but they are real people living in this country who are still lost.

Ms. Finley: The simplest way to address that is to look at what we have done since I took over as minister. I identified the situation as being totally unacceptable. We established a hotline allowing people to call in and determine whether they are

descendants des Mennonites, détenant actuellement une carte de citoyenneté qui leur a été délivrée par erreur. Pourriez-vous, s'il vous plaît, décrire les circonstances qui ont fait que certaines personnes au pays détiennent une carte de citoyenneté délivrée par erreur? Pourquoi avez-vous décidé de ne pas venir en aide à ce groupe de personnes? Environ combien de personnes se trouvent dans une telle situation?

Mme Finley : Je répondrai à votre question en partie et je laisserai à mes collaborateurs le soin de vous fournir de plus amples détails.

Un certain nombre de circonstances peuvent avoir mené à la délivrance d'une carte de citoyenneté par erreur. Par exemple, certains enfants sont nés aux États-Unis par accident. Leurs parents habitaient à Windsor et se sont rendus à Detroit pour Noël. Ces enfants ont vu le jour à un moment où les parents ne s'y attendaient pas, et, lorsque ceux-ci sont revenus au Canada, ils croyaient que leurs enfants avaient la citoyenneté canadienne, alors que, en fait, ce n'était pas le cas. Si les parents n'étaient pas citoyens canadiens et que les enfants sont nés à l'étranger, il n'y avait aucun lien avec le pays, mais, à leur retour, l'agent de la douane canadienne leur a peut-être dit qu'ils étaient citoyens et leur a donc donné une carte. C'est un scénario possible. Il s'agit de décisions qui ont été prises par des personnes. L'erreur humaine entre en ligne de compte. Parfois, les recherches, particulièrement dans le cas des Mennonites, n'ont pas correctement établi leur admissibilité à la citoyenneté. Plusieurs circonstances peuvent entraîner une telle situation. Ce projet de loi vise justement à tenter de prévenir ce type d'erreur en éliminant les dispositions législatives contradictoires qui compliquent la vie des gens lorsqu'ils veulent savoir s'ils peuvent prétendre à la citoyenneté canadienne ou non.

Le Comité central mennonite appuie le projet de loi. Nous croyons qu'il est malheureux que ces personnes aient cru qu'elles étaient citoyennes canadiennes en raison d'un document qui leur a été délivré par erreur. Toutefois, elles n'y avaient pas droit, de sorte qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour leur attribuer la citoyenneté.

M. Davidson : Je ne suis pas certain de pouvoir vous donner les chiffres exacts.

Pour renchérir sur les propos de la ministre, je voudrais préciser que le projet de loi C-37 sera utile à certaines des personnes qui ont reçu une carte de citoyenneté par erreur. En effet, le projet de loi modifie certaines des dispositions en application desquelles ces personnes n'ont pu obtenir la citoyenneté par le passé. Par conséquent, le projet de loi C-37 va résoudre une partie de ces cas.

Le sénateur Munson : À l'échelon individuel, comment peut-on donner espoir aux 5 p. 100 qui ne sont pas visés par le projet de loi? On a l'impression qu'il ne s'agit que d'une statistique, mais elle se rapporte à de vraies personnes qui vivent dans ce pays et qui sont toujours déçues.

Mme Finley : Pour vous répondre simplement, je vous dirais qu'il suffit de regarder ce que nous avons accompli depuis que j'ai été nommée ministre. Je trouvais que la situation était totalement inacceptable. Nous avons mis sur pied un service téléphonique

Canadian citizens. We set up a special group dedicated to addressing those cases. We got the story out as broadly as we could across the country to allow people to find out if they were in those circumstances — an awareness campaign, if you like. We tried to make people aware so that we could address the situation proactively. We have done 139 section 5(4) cases. We brought in legislation. There have been a number of other smaller things as well.

We took action on a problem that has been around for decades. Now we are trying to resolve the situation for as many as possible. Our estimate is that it will cover over 95 per cent of the cases. I think that is good news. I would like to resolve the situation for over 95 per cent rather than do nothing for the sake of the 5 per cent who will not be covered.

Senator Trenholme Counsell: My question arises in part because of the “less than 23 years of age” clause. I question how fair that is and how one would pick such an age or if one should choose an age at all. Why 23 rather than some other age? It will produce problems in families. It will produce problems among children. I would like you to comment on that.

Also, is there any instance in this bill that naturally born children and adopted children are treated differently? I ask that because I have direct experience in related matters in another country whose legislation may indeed reflect such a difference in treatment.

Ms. Finley: With regard to the age being set at 23, that is in the international convention. Therefore, we wanted to be consistent with that international standard.

For your second question, no, no distinction is made between naturally born and adopted children. That is another reason why we put through the foreign adoption bill, to make sure that adopted children would get fairer treatment and treatment more comparable to Canadian-born children.

Senator Trenholme Counsell: Do you think that cutting citizenship off at 23 years is fair, considering that a child who is 21 will then be treated differently from someone who is 25, for example?

Ms. Finley: There has to be a cut-off somewhere. Otherwise, you could have 72-year-olds claiming citizenship. At what point do you draw the line and on what basis? The most objective way

pour que les gens puissent nous joindre et savoir s'ils étaient citoyens canadiens. Nous avons formé un groupe spécial chargé de ces cas. Nous avons diffusé l'information à cet égard partout au pays pour que les gens prennent les mesures nécessaires pour découvrir s'ils se trouvaient dans une telle situation — une campagne de sensibilisation, si vous préférez. Nous avons tenté de tenir les gens au courant pour être en mesure de corriger la situation de façon proactive. Nous avons attribué la citoyenneté canadienne à 139 personnes en vertu du paragraphe 5(4). Nous avons proposé ce projet de loi. Nous avons également mis en place un certain nombre d'autres initiatives plus modestes.

Nous nous sommes attaqués à un problème qui persistait depuis des dizaines d'années. Maintenant, nous essayons de trouver une solution pour le plus grand nombre de personnes possible. Selon nos estimations, les modifications permettront de remédier à 95 p. 100 des cas. Je crois que c'est une excellente nouvelle. Je préfère venir en aide à plus de 95 p. 100 des gens qui se trouvent dans l'impasse plutôt que de ne rien faire sous prétexte qu'il y a 5 p. 100 des cas auxquels le projet de loi ne s'applique pas.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ma question porte en partie sur la mesure qui ne s'applique qu'aux personnes âgées de moins de 23 ans. Je me demande à quel point cette restriction est juste, comment on en vient à déterminer un tel âge limite ou s'il est même pertinent d'en fixer un. Pourquoi 23 ans plutôt qu'un autre âge? Cette exigence occasionnera des difficultés pour les familles. Elle fera du tort aux enfants. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

De plus, y a-t-il des dispositions dans le projet de loi qui feront que les enfants biologiques et les enfants adoptés seront traités différemment? Je me pose la question parce que j'ai une expérience directe dans des questions connexes touchant un autre pays dont la loi peut effectivement entraîner un écart dans la façon dont ces enfants sont traités.

Mme Finley : En ce qui concerne l'âge limite de 23 ans, il s'agit d'une exigence prévue dans la convention internationale. Nous voulions seulement être conséquents avec cette norme internationale.

En ce qui concerne votre deuxième question, non, aucune distinction n'est faite entre les enfants biologiques et les enfants adoptés. C'est également pour cette raison que nous avons adopté le projet de loi sur l'adoption internationale : pour faire en sorte que les enfants adoptés obtiennent un traitement plus équitable qui s'apparente à celui que reçoivent les enfants canadiens de naissance.

Le sénateur Trenholme Counsell : Croyez-vous que le fait d'empêcher aux personnes apatrides d'obtenir automatiquement la citoyenneté à partir de 23 ans est juste, compte tenu du fait qu'une personne apatride de 21 ans sera alors traitée différemment d'une autre âgée de 25 ans, par exemple?

Mme Finley : Il doit y avoir des limites quelque part. Autrement, des personnes apatrides de 72 ans prétendraient à la citoyenneté. Où trace-t-on la limite, et selon quels critères? En

would be to follow the international protocol, which is set at 23 years.

Senator Callbeck: Bill C-37 is really amendments to the act. You already answered the question of why you did not come with a new act, and I accept that. That was a recommendation of the Standing Committee on Citizenship and Immigration from the other place.

It says here that Bill C-37 largely conforms to the recommendations included in the report of the Citizenship and Immigration Committee. There is one place where you did not accept the recommendation. Are there other recommendations from that unanimous committee in the other House that are not included in Bill C-37?

Ms. Finley: The primary one of which I am aware is citizenship certificates issued in error, and I have explained the rationale behind that. Other than that, we tried to tailor the legislation to match the committee's recommendations, as I indicated to them almost a year ago now that I would. I committed to committee members that if they came forward with a unanimous report, I would strongly consider the recommendations, which we have.

The Chair: The last clause of Bill C-37 is the standard provision for when the bill comes into force. It says that the bill comes into force, by order of the Governor-in-Council, within 365 days of Royal Assent. However, I know from phone calls and letters that many people are very anxious about this coming into effect. How much time do you think it will actually take to put it into effect? Are there provisions you need to get it ready or can it be done quickly? Can you give us an estimate of the time?

Ms. Finley: We want to get it done as quickly as possible. That is why we brought the legislation forward.

Certain steps have to be taken, for example gazetting. We want to make sure that when we do it, we do it right so that we do not issue certificates in error. Our estimate is that it will take a year.

In the meantime, we can issue a section 5(4) to people. If individuals qualify under the new legislation and they want a Canadian passport for travel or any number of reasons, they could apply for the section 5(4) now and not wait until the legislation comes into force. We could grant, and have granted, situations like that a section 5(4).

nous conformant au protocole international, qui a établi la limite à 23 ans, nous faisons en sorte que le projet de loi soit le plus objectif possible.

Le sénateur Callbeck : Le projet de loi C-37 modifie réellement la loi. Vous avez déjà expliqué pourquoi vous n'aviez pas présenté une nouvelle loi, et j'accepte votre justification. Il s'agissait d'une recommandation émanant du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre.

On mentionne ici que le projet de loi C-37 se conforme en grande partie aux recommandations du rapport produit par le Comité de la citoyenneté et de l'immigration. Je remarque qu'une des recommandations n'a pas été retenue. Y a-t-il d'autres recommandations du rapport unanime du comité de la Chambre dont ne tient pas compte le projet de loi C-37?

Mme Finley : À ma connaissance, la seule qui n'a pas été retenue concerne les cartes de citoyenneté délivrées par erreur, et j'ai expliqué les raisons de notre décision. À part cela, nous avons tenté de rédiger le projet de loi de façon à ce qu'il soit conforme aux recommandations des membres du comité, comme je m'y étais engagée auprès d'eux il y a maintenant près d'un an. En effet, j'ai donné aux membres du comité l'assurance que, s'ils présentaient un rapport unanime, je prendrais sérieusement en considération leurs recommandations, ce que nous avons fait.

Le président : La dernière disposition du projet de loi C-37 est celle qui précise le moment de l'entrée en vigueur du projet de loi. On y précise que le projet de loi, par décret, entrera en vigueur au plus tard 365 jours après avoir reçu la sanction royale. Toutefois, selon les appels et les lettres que l'on reçoit, bon nombre de personnes attendent avec impatience l'entrée en vigueur du projet de loi. Combien de temps croyez-vous que cela va prendre avant que le projet de loi ne soit mis en application? Devez-vous ajouter des dispositions pour qu'il soit fin prêt ou pouvez-vous le mettre en œuvre rapidement? Pouvez-vous nous donner une idée du délai?

Mme Finley : Nous voulons qu'il soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Voilà pourquoi nous avons présenté le projet de loi.

On doit passer par certaines étapes, comme la publication dans la *Gazette*. Nous voulons être certains que, lorsque nous mettrons le projet de loi en application, nous n'allons rien laisser au hasard afin qu'il n'y ait plus jamais de cartes de citoyenneté délivrées par erreur. Nous croyons qu'il entrera en vigueur dans un an.

Pour le moment, nous pouvons attribuer la citoyenneté à certaines personnes en vertu du paragraphe 5(4). Si une personne répond aux exigences sous le régime de la nouvelle loi et qu'elle souhaite obtenir un passeport canadien pour voyager ou pour toute autre raison, elle pourrait demander à l'obtenir en vertu du paragraphe 5(4) dès maintenant, sans attendre l'entrée en vigueur du projet de loi. Nous pourrions lui accorder la citoyenneté, ce que nous avons fait par le passé, si les circonstances permettent l'application du paragraphe 5(4).

We do not want to hold people up because the law has not yet come into force when we anticipate that it will and it is the right thing to do for the right reasons. That is why I sign the section 5(4)s.

Senator Gustafson: I am not on this committee, but I thought it was an opportunity to clarify something. My father came from Illinois as a four-year old boy with my grandparents. He passed away in 1949. Settling his estate, we found that there was no record of his ever being in Canada. It was not hard to solve. We went to the Canadian Wheat Board and got a history of all the grain he had sold. I have often wondered how someone could fall through the cracks like that — operate all those years that he did and not be known as a Canadian.

Ms. Finley: Unfortunately, it happens too often. That is why we are bringing this legislation forward. There are many cases where people had every valid reason to believe they were Canadian citizens and then found out, perhaps only when applying for a passport, that they were not. That is why we are trying to get this through and correct the situation. In the meantime, in urgent cases, we can issue the section 5(4) to give these people what we believe they are entitled to.

Senator Gustafson: I do not think the revenue department missed him.

The Chair: On that note, we have come to the end of this segment of our consideration of Bill C-37. Again, thank you, Minister Finley, and thank you to your officials who have joined you today.

Our next panel consists of two witnesses. Janet Dench is the Executive Director of the Canadian Council for Refugees. This council is an umbrella organization committed to the protection of refugees in Canada and around the world and to the settlement of refugees and immigrants in Canada.

Professor Donald Galloway is from the Faculty of Law at the University of Victoria. He specializes in immigration and refugee law. He is also a former board member of the Immigration and Refugee Board of Canada.

Welcome to you both. If you could limit your remarks to about five minutes each, we will take it from there with a dialogue and questions.

Donald Galloway, Professor, Faculty of Law, University of Victoria: Thank you for inviting me to appear here today. The sole focus of my comments is the set of provisions in Bill C-37 that denies citizenship by descent to those who are

Nous ne voulons pas empêcher les gens de faire quoi que ce soit parce que le projet de loi n'est pas encore entré en vigueur, alors que nous prévoyons qu'il le sera et que nous estimons qu'il s'agit de la bonne décision à prendre au sujet de ces personnes, car leurs motifs sont légitimes. Voilà pourquoi j'accepte d'attribuer la citoyenneté dans certains cas en vertu du paragraphe 5(4).

Le sénateur Gustafson : Je ne suis pas membre du comité, mais je croyais qu'il s'agissait là d'une occasion de clarifier un point en particulier. Mon père est arrivé au Canada à quatre ans lorsque mes grands-parents ont quitté l'Illinois. Il est décédé en 1949. Lorsque nous avons réglé sa succession, nous avons découvert qu'aucun document ne faisait état de son existence au Canada. Nous avons facilement remédié à la situation. Nous avons communiqué avec la Commission canadienne du blé et nous avons obtenu un relevé mentionnant tous les volumes de céréales qu'il avait vendus. Je me suis souvent demandé comment une personne pouvait passer entre les mailles d'un filet de cette façon, c'est-à-dire travailler pendant toutes ces années comme il l'a fait et ne pas être reconnu comme un Canadien.

Mme Finley : Malheureusement, ce type de situation ne se produit que bien trop souvent. Il existe de nombreux exemples de personnes qui avaient toutes les raisons de croire qu'elles étaient citoyennes canadiennes et qui ont soudain découvert, peut-être seulement lorsqu'elles ont présenté une demande de passeport, qu'elles ne l'étaient pas. Voilà pourquoi nous voulons faire adopter ce projet de loi; pour remédier à la situation. Pour le moment, dans les cas urgents, nous pouvons attribuer la citoyenneté en vertu du paragraphe 5(4) et donner à ces personnes ce à quoi, à notre avis, elles ont droit.

Le sénateur Gustafson : Par contre, le ministère du Revenu ne l'a sûrement pas laissé filer entre les mailles.

Le président : Sur ce, nous avons terminé cette partie de notre examen du projet de loi C-37. Encore une fois, je vous remercie, madame la ministre, et je remercie également vos collaborateurs qui se sont joints à nous aujourd'hui.

La prochaine table ronde sera formée de deux témoins. Il s'agit de Mme Janet Dench, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés. Cet organisme-cadre se consacre à la protection des réfugiés au Canada et ailleurs dans le monde ainsi qu'à l'établissement de réfugiés et d'immigrants au Canada.

M. Donald Galloway est professeur à la faculté de droit de l'Université de Victoria. Il se spécialise dans le droit de l'immigration et des réfugiés. Il est également un ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux. J'aimerais que vous limitiez vos interventions à environ cinq minutes chacun; nous enchaînerons ensuite avec un dialogue et des questions.

Donald Galloway, professeur, faculté de droit, Université de Victoria : Merci de m'avoir invité à participer aujourd'hui. Mes commentaires porteront essentiellement sur les dispositions du projet de loi C-37 qui nient la citoyenneté par filiation pour les

born or who are adopted outside Canada, where their Canadian parent is also born or adopted outside Canada.

The provisions retroactively remedying the situation of lost Canadians will not receive any comment from me; they are long overdue. The only comment I can give is to offer strong commendation to the minister for remedying this situation at long last in response to some tireless efforts by a number of individuals.

I should say that given my office is in Victoria, Mr. Joe Taylor was not shy about coming to see me frequently. I know the strain and the stresses that his case put on him.

What I do ask, though, is that you look for the reasons behind the provisions that were needed to remedy the situation of the lost Canadians to find out why this situation arose. I suggest that if you consider these reasons, you will see them replicated in the provisions dealing with the denial of citizenship to first generation Canadians. In other words, we may be recreating problems of lost generations for the current generation and their children.

I am suggesting that the provisions that deny citizenship by descent fail to take into account an important matter — the profound importance that individuals and community members place upon citizenship as an intergenerational concept. It is something that we pass on to each other. We pass on citizenship to our children because it is important. We see the project of community building and nation building as intergenerational; and to create barriers for that intergenerational community building is problematic. By cutting off citizenship by descent after one generation, I suggest we are going in that direction.

In the new provisions, the place of one's birth and the place of birth of one's parents are being used as a proxy. It is not important in itself. In her testimony here, the minister has not cited that the place of birth is important. It is being used as a proxy for one's attachment to one's community, to being Canadian.

There is a judgment that is being made, which is that if you and your parent are born outside the country, it is likely that you will not have an attachment to this country. I think that as people become more mobile, more globally connected, it is becoming even less likely that people who are born outside the country will have no connection to Canada.

I find it ironic that we have an exception to this rule that is made available to people who work for the government and people who are in the Armed Forces. The government recognizes that there are situations where people who are engaged in Canadian activities have to leave the country.

personnes qui sont nées ou qui ont été adoptées à l'extérieur du Canada et dont les parents sont aussi nés ou ont aussi été adoptés à l'extérieur du Canada.

Je ne commenterai pas les dispositions qui concernent le règlement rétroactif de la situation des Canadiens ayant perdu leur citoyenneté; elles s'imposaient depuis longtemps. Tout ce que je dirais à ce sujet, c'est que je recommande fortement à la ministre de régler la situation après une si longue attente pour bon nombre de personnes, qui ont déployé des efforts colossaux.

Je dois vous dire que, comme mon bureau se trouve à Victoria, M. Joe Taylor n'a pas hésité à me rendre visite fréquemment. Je sais tous les efforts qu'il a dû déployer et tout le stress qu'il a subi à cause de cette affaire.

Ce que j'aimerais, cependant, c'est que vous vous penchiez sur les motifs qui ont mené aux mesures qui ont dû être prises pour corriger la situation des Canadiens ayant perdu leur citoyenneté afin de découvrir pourquoi nous nous sommes retrouvés face à cette situation. Je pense que, si vous vous penchez sur ces motifs, vous découvrirez qu'ils se trouvent aussi dans les dispositions qui refusent la citoyenneté aux Canadiens de première génération. En d'autres termes, nous sommes peut-être en train de répéter le problème de perte de citoyenneté canadienne pour la génération actuelle et ses enfants.

J'estime que les dispositions qui interdisent la citoyenneté par filiation ne tiennent pas compte d'un aspect important : la très grande importance que les personnes et les membres d'une communauté accordent à la citoyenneté comme concept intergénérationnel. Il s'agit d'une chose qui se transmet d'une génération à l'autre. Nous transmettons la citoyenneté à nos enfants parce que c'est important. Pour nous, la construction d'une nation et d'une communauté est un projet intergénérationnel, et le fait de placer des obstacles à ce projet intergénérationnel constitue un problème. Le fait de supprimer la citoyenneté par filiation après la première génération constitue, je crois, un pas dans cette direction.

Avec les nouvelles dispositions, le lieu de naissance d'une personne et de ses parents est utilisé comme indice. Il n'a pas d'importance en tant que tel. Dans son témoignage, la ministre n'a pas dit que le lieu de naissance était important. Il sert d'indice pour mesurer l'attachement d'une personne envers une communauté, pour déterminer si elle est canadienne.

Il s'agit là d'un jugement de valeur. On suppose que si vous et vos parents êtes nés à l'étranger, vous n'avez probablement pas d'attachement envers le Canada. Je crois que, parce que les gens se déplacent de plus en plus et ont maintenant des liens partout dans le monde, il est de moins en moins probable que les gens nés à l'extérieur du pays ne conservent pas de liens avec le Canada.

Je trouve aussi ironique qu'il y ait une exception à cette règle pour les personnes qui travaillent pour le gouvernement et pour celles qui font partie des forces armées. Le gouvernement reconnaît que, dans certains cas, des personnes engagées dans des activités canadiennes doivent quitter le pays.

I suggest that professors are sometimes in that position, as are people who work for NGOs. It is important to recognize that this is not a stable world anymore, where people do not move. People move all the time.

Let us also think about the differential impact this has on women and men. If you are only allowing people to pass on their citizenship — which I suggest to you is very important to their children — by having them born in Canada, the global opportunities offered to women will be much fewer than those offered to men.

Women who are engaged in international work will have to plan their pregnancy to return to Canada. Women looking after their parents who are in Florida will have to return to Canada to give birth. There will be Canadians who will be hurt by this. The first generation rule — the rule that if your parents were born outside the country, you cannot get citizenship — is going to have an important negative effect.

A few months ago, the CBC reported that women in Calgary who were giving birth were being flown to the United States because of the lack of neonatal care in Calgary. The impact of that, suggested the CBC in a very upbeat mood, was that there will be a lot more dual citizens around.

After this bill, there will be a lot fewer Canadians around. Either that, or women will think twice before going to the United States to give birth in conditions that we cannot replicate here. There are serious ramifications for using this rule of proxy that says place of birth is connected to the connection you have with the country.

As a last comment, I want to draw attention to the effect that this rule may have on adopted children. The minister gave testimony about this wonderful, heart-warming occasion where adopted children are now granted citizenship automatically outside the country. Has she explained to the child who has come and their parents that their grandchildren may not be Canadian citizens? Will the generation of children born to international adoptees who are granted citizenship be given citizenship? I cannot tell from this bill. My daughter, who is with me today, is an international adoptee. I can guarantee her that her children will be Canadians because she came here through the naturalization process as a permanent resident. What about these new children? What will the status of their children be? Will the grandchildren who are being given the teddy bear by the minister be Canadians? I cannot tell by this bill, and I suspect that they are not.

The Chair: Thank you, Professor Galloway. That will generate some questions, I am sure. First, we will hear from Janet Dench.

Je souligne que les enseignants sont parfois dans cette situation, tout comme les personnes qui travaillent pour une ONG. Il faut absolument reconnaître que notre monde n'est plus un monde figé où les gens restent en place. Les gens bougent tout le temps.

Pensons aussi aux répercussions de ces dispositions sur les hommes et sur les femmes. Si vous permettez aux gens de transmettre la citoyenneté à leurs enfants — ce qui, je le souligne, est très important pour eux — seulement si l'enfant naît au Canada, les femmes seront beaucoup moins en mesure que les hommes de profiter de perspectives d'emploi à l'étranger.

Les femmes qui font de la collaboration internationale devront prévoir un retour au Canada pour leur grossesse. Les femmes qui s'occupent de leurs parents en Floride devront revenir au Canada pour accoucher. Des Canadiens en souffriront. La règle de la première génération, selon laquelle si vos parents sont nés à l'étranger, vous n'avez pas droit à la citoyenneté, aura d'importantes répercussions négatives.

Il y a quelques mois, un reportage de la CBC révélait que des femmes de Calgary étaient transportées aux États-Unis pour accoucher parce que les soins néonataux à Calgary étaient insuffisants. La CBC affirmait alors, de façon très optimiste, qu'il y aurait un plus grand nombre de personnes ayant la double nationalité.

Si le présent projet de loi est adopté, il y aura de moins en moins de Canadiens. Ou encore, les femmes y penseront à deux fois avant de se rendre aux États-Unis pour donner naissance dans des conditions que nous ne pouvons leur offrir ici. L'utilisation de cette règle de l'indice, selon laquelle le lieu de naissance est lié au lien que vous avez avec le pays, aura de graves conséquences.

En conclusion, j'aimerais attirer votre attention sur les répercussions que cette règle pourrait avoir sur les enfants adoptés. Le ministre a parlé, dans son témoignage, de la merveilleuse et chaleureuse attention que nous offrons aux enfants adoptés, qui deviennent maintenant automatiquement citoyens à l'extérieur du pays. A-t-elle expliqué à ces enfants et à leurs parents que les petits-enfants ne seront peut-être pas des citoyens canadiens? La génération des enfants des personnes adoptées à l'étranger qui se voient accorder la citoyenneté recevront-ils aussi la citoyenneté? Ce projet de loi ne me permet pas de le savoir. Ma fille, qui est ici avec moi aujourd'hui, a été adoptée à l'étranger. Je peux lui garantir que ses enfants seront canadiens parce qu'elle est passée par le processus de naturalisation quand elle est venue au Canada et qu'elle est résidente permanente. Mais qu'en sera-t-il de ces nouveaux enfants? Sait-on quel sera le statut de leurs enfants? Les petits-enfants qui se verront remettre un oursin par la ministre seront-ils Canadiens? Le projet de loi ne répond à ces questions, mais je crois comprendre que la réponse est non.

Le président : Merci, monsieur Galloway. Cela suscitera des questions, j'en suis sûr. Mais nous entendrons d'abord Janet Dench.

Janet Dench, Executive Director, Canadian Council for Refugees: Thank you very much for the opportunity to address you today on this bill. The Canadian Council for Refugees is concerned about statelessness. For some time now, our member organizations have been finding more and more that they are dealing with people who are in a state of legal limbo because they are stateless people in Canada. As a result, we have been informing ourselves, and we are increasingly concerned about the issue of statelessness in law and internationally.

We approach Bill C-37, as we have approached some of the predecessor amendments to the Citizenship Act, with a view to seeing whether Canada is living up to its obligations legally, as well as what we would hope Canada would do to reduce the problem of statelessness worldwide.

Our concern is that while Bill C-37 seeks to resolve some situations of lost Canadians, there will be a new category created of future lost Canadians, who, as stateless persons, will be left in an extreme state of vulnerability.

You may know that there are two international instruments dealing with statelessness. One is the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness; the second is the 1954 Convention relating to the Status of Stateless Persons. Canada, regrettably, is not a signatory to the 1954 convention, but we are a signatory to the Convention on the Reduction of Statelessness.

I will now turn to the details of Bill C-37 and how it can create statelessness. As you have heard, and as you have studied yourselves, children who are born abroad to Canadian citizens will not be entitled to Canadian citizenship at birth if their parents were citizens by descent — that is, if their parents were born or possibly adopted abroad. If these children are not entitled to some other citizenship, they will be stateless.

[Translation]

To give you a more concrete example, consider the following hypothetical case of a Canadian couple travelling abroad for a few years that have a child while abroad. This child, who we will call Anna, is a Canadian citizen by virtue of the fact that her parents are Canadian citizens. The family returns to Canada when Anna is six months old and the child grows up in Canada. As a young adult, Anna decides to study abroad and becomes pregnant.

Under Bill C-37, if Anna gives birth abroad, her child will not be a Canadian citizen. If that child, who we will call Mariam, is not entitled to any other citizenship, she will be stateless.

Janet Dench, directrice exécutive, Conseil canadien pour les réfugiés : Merci beaucoup de me donner l'occasion de me prononcer aujourd'hui sur ce projet de loi. Le Conseil canadien pour les réfugiés se préoccupe du problème des apatrides. Depuis déjà un certain temps, nos organismes membres nous disent qu'ils se retrouvent de plus en plus souvent face à des personnes qui sont aux prises avec des problèmes juridiques en tant que personnes apatrides au Canada. Nous nous sommes donc renseignés sur cette réalité, et elle nous semble de plus en plus préoccupante sur le plan juridique et à l'échelle internationale.

Pour étudier le projet de loi C-37, nous avons fait la même chose que pour les précédents projets de loi modifiant la Loi sur la citoyenneté : nous avons tenté de déterminer si le Canada se conforme à ses obligations juridiques, et nous nous sommes demandé ce que nous aimerions que le Canada fasse pour réduire le problème des apatrides à l'échelle mondiale.

Ce qui nous préoccupe, c'est que, même si le projet de loi C-37 tente de régler les problèmes de certains Canadiens ayant perdu leur citoyenneté, il crée une nouvelle catégorie de personnes qui n'obtiendront pas la citoyenneté canadienne dans l'avenir et qui, à titre de personnes apatrides, seront dans un état d'extrême vulnérabilité.

Vous savez sûrement qu'il y a deux textes internationaux qui portent sur l'apatridie. Le premier est la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961, et le deuxième, la Convention relative au statut des apatrides de 1954. Malheureusement, le Canada n'a pas signé la convention de 1954, mais nous avons signé la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

Je vais maintenant examiner en détail le projet de loi C-37 afin d'expliquer de quelle façon il peut entraîner l'apatridie. Comme vous l'avez entendu, et comme vous vous en étiez rendu compte vous-même, les enfants qui naîtront à l'étranger de parents citoyens canadiens n'auront pas droit à la citoyenneté canadienne à la naissance si leurs parents étaient des citoyens par filiation, c'est-à-dire s'ils étaient nés à l'étranger ou, probablement, s'ils y avaient été adoptés. Si ces enfants n'ont pas droit à une autre citoyenneté, ils seront apatrides.

[Français]

Afin que ce soit plus concret, j'aimerais vous citer l'exemple hypothétique d'un couple canadien qui travaille pendant quelques années à l'étranger et qui donne naissance à un enfant à l'extérieur du Canada. Cette enfant, appelons-la Anna, est citoyenne canadienne par ses parents. La famille retourne au Canada lorsqu'Anna est âgée de six mois et elle grandit au Canada. Jeune adulte, elle décide d'étudier à l'étranger et se retrouve enceinte.

Selon les dispositions du projet de loi C-37, si Anna donne naissance à son bébé à l'extérieur du Canada, l'enfant ne sera pas citoyen canadien. Si l'enfant, nommons-la Mariam, n'a pas droit à une autre citoyenneté, elle sera apatride.

[English]

Bill C-37 does contain a provision to allow Mariam and others like her to apply for citizenship if they are stateless. However, there are a number of conditions that must be met, including the requirement that the stateless child of a Canadian citizen have resided in Canada for three of four years preceding the application. This means that the child will have to remain stateless for at least three years. The bill also fails to explain on what basis Mariam will be allowed to enter Canada and live here in order to meet the three-year residency requirement. Even if Anna attempts to sponsor her child as an immigrant — and there are conditions to that, so she may not be able to do so — she will face a challenge in finding travel documents for Mariam so that she can travel to Canada. As stateless person, she is not entitled to any passport.

The Convention on the Reduction of Statelessness contains a provision that talks about children born to citizens of the country who are born in another territory. As the first option, the convention states that if the child will otherwise be stateless, the child should receive citizenship at birth by operation of law. That is the first recommendation in the convention. The convention also gives an alternative. What the Canadian government is proposing in Bill C-37 is to go with the alternative. They have set certain limits that must be met, and the Canadian government has followed all of those limits to the maximum, which means that the bill does the absolute minimum that is proposed in the convention. We find this unworthy of Canada.

The Canadian Council for Refugees holds that it is an important principle that all citizens have equal rights and obligations without regard to the manner in which they acquired citizenship. Bill C-37 is therefore disturbing in that it deepens an inequality in the right to pass on citizenship to one's own children. If Bill C-37 is passed in its current form, a Canadian citizen who has acquired her citizenship through birth outside Canada does not have the same right to pass on her citizenship to a child as a citizen who was born in Canada or who was naturalized. She must be careful not to give birth outside Canada herself, because her baby will not be a Canadian citizen and might even be stateless. This applies even if she has lived in Canada all her life, apart from the first few months. On the other hand, a citizen by birth in Canada, or who came to Canada as an immigrant, does not need to worry about, for example, taking a job in another country or having a baby there, since the baby will be a Canadian citizen.

Therefore, our recommendations are to add provisions stating that the act is to be interpreted in a manner consistent with the principle of reducing statelessness. We are calling for the deletion of subclause 2(2) of the bill so that second generation children born abroad are Canadian citizens or, in the alternative, the amendment of subsection 4(2) of the act so that second

[Traduction]

Le projet de loi C-37 contient une disposition qui permet à Mariam, et à d'autres personnes dans sa situation, de présenter une demande de citoyenneté si elle est apatride. Cependant, les enfants apatrides d'un citoyen canadien devraient respecter un certain nombre de conditions, y compris avoir résidé au Canada pendant trois des quatre années précédant la demande. Cela signifie que l'enfant demeurera apatride pendant au moins trois ans. Le projet de loi ne précise pas non plus de quelle façon Mariam pourra entrer au Canada et y vivre pour respecter l'exigence selon laquelle elle doit avoir résidé pendant trois ans au Canada. Même si Anna tente de parrainer son enfant comme immigrante — ce qu'elle ne sera peut-être même pas capable de faire, puisqu'il y a aussi des conditions à cela — elle aura de la difficulté à trouver des titres de voyage pour Mariam afin qu'elle puisse se rendre au Canada. À titre d'apatride, elle n'a droit à aucun passeport.

La Convention sur la réduction des cas d'apatridie contient une disposition sur la question des enfants nés de citoyens d'un pays qui sont nés dans un autre territoire. La première solution que donne la convention, c'est que l'enfant qui serait autrement apatride reçoive la citoyenneté à la naissance par effet de la loi. C'est la première recommandation de la convention. Elle fournit aussi une autre solution, et ce que le gouvernement canadien propose dans le projet de loi C-37 va de pair avec cette solution. Les auteurs de la convention ont fixé des limites à respecter, et le gouvernement canadien a respecté ces limites à la lettre, ce qui signifie que le projet de loi se contente du minimum de ce qui est proposé dans la convention. Nous trouvons cela indigne du Canada.

Le Conseil canadien pour les réfugiés défend le principe important selon lequel tous les citoyens ont les mêmes droits et obligations, quelle que soit la façon dont ils ont acquis leur citoyenneté. Le projet de loi C-37 est donc troublant, puisqu'il accentue les inégalités en ce qui concerne le droit de transmettre la citoyenneté à ses propres enfants. Si le projet de loi C-37 est adopté dans sa forme actuelle, un citoyen canadien qui a acquis sa citoyenneté de par sa naissance à l'étranger n'a pas le même droit de transmettre sa citoyenneté à son enfant qu'un citoyen qui est né au Canada ou qui a été naturalisé. Une femme née à l'étranger doit éviter d'accoucher elle aussi à l'étranger parce que son bébé ne sera pas citoyen canadien, et pourrait même être apatride. Cela est vrai même si elle a vécu au Canada toute sa vie, mis à part le premier mois. Cependant, un citoyen qui a obtenu sa citoyenneté au moment de sa naissance au Canada ou qui y est arrivé comme immigrant n'a pas à se préoccuper, par exemple, d'accepter un emploi à l'étranger ou d'y avoir un enfant, puisque cet enfant sera un citoyen canadien.

Nous recommandons donc l'ajout de dispositions précisant que la loi doit être interprétée conformément au principe de réduction des cas d'apatridie. Nous demandons la suppression du paragraphe 2(2) du projet de loi de façon à ce que les enfants de deuxième génération nés à l'étranger soient citoyens canadiens, ou encore la modification du paragraphe 4(2) de la loi, de façon à ce

generation children born abroad are granted citizenship by operation of law, if they would otherwise be stateless.

The Chair: Thank you both very much. Now we will have questions and dialogue.

Professor Galloway, Ms. Dench has suggested specific amendments to the legislation. With respect to the second generation issue, are you also suggesting amendments to this particular bill, or do you think we should be redoing the Citizenship Act?

The minister said that there are people who were born to people who were born outside the country who have no attachment to this country. In fact, she said that they may never have heard of Canada. I think many of us can understand and appreciate that. We can also understand the compelling arguments that you give as well. Where do you draw the line here? Ms. Dench says we should remove that provision altogether so that the second generation is automatically covered. I am wondering whether you are suggesting something in between. If so, returning to what I said a moment ago, does that involve an amendment to this bill, or is it something completely different?

Mr. Galloway: I have not, in my written submissions or orally, made any recommendation. I decided not to do so and to leave it to you to decide what the right thing to do is here. I thought I would give you what I think are compelling arguments for not including the provisions that relate to second generation Canadians. I think they are easily excisable from this statute. The statute can achieve its worthy goals without including these elements.

I am not at all happy with the situation in the current act relating to first generation children who get citizenship automatically but before age 28 have to declare that they want to retain it. Certain problems can happen with that situation, but I see it as far preferable to this situation.

The difficulty I find myself in with suggesting an amendment is that I am a huge supporter of the lost Canadians. I do not know what recommending an amendment would actually mean for the passage of the bill. That is a matter of politics and not of law. I have come with what I think are compelling legal arguments for not proceeding with the bill as is, but at the end of my written submissions I say that these two matters, one a totally good news issue, and one, I completely agree with my colleague, a totally bad news issue, are completely separate. That is my answer to your first question, and I do not want to go further than that.

On the question of no attachment, I have suggested that birth and place of birth is a proxy for attachment to the community. Other countries I have noted in my written submissions, particularly the United States, identify that if you are going to pass on citizenship by descent, there must actually be some

que les enfants de deuxième génération nés à l'étranger obtiennent la citoyenneté par effet de la loi s'ils se trouvent, par ailleurs, apatrides.

Le président : Merci beaucoup à vous deux. Nous passons maintenant aux questions et au dialogue.

Monsieur Galloway, Mme Dench a proposé des modifications précises du projet de loi. En ce qui concerne la question des enfants de deuxième génération, pensez-vous aussi qu'il faut modifier ce projet de loi en particulier, ou plutôt reformuler la Loi sur la citoyenneté?

La ministre a affirmé que des personnes nées de parents eux-mêmes nés à l'étranger n'ont aucun attachement envers le Canada. En fait, elle a dit qu'ils n'avaient jamais parfois entendu parler du Canada. Je pense que nous pouvons tous comprendre cette affirmation et reconnaître son exactitude. Nous pouvons aussi comprendre les arguments convaincants que vous avez formulés. Où doit-on établir la distinction, dans ce cas? Mme Dench affirme que nous devons éliminer en entier la disposition afin que les enfants de deuxième génération soient automatiquement couverts par la loi. Je me demande si vous avez une solution à mi-chemin. Si c'est le cas, j'aimerais savoir, comme je le disais il y a un instant, s'il faudrait modifier le projet de loi, ou s'il s'agit d'une tout autre affaire?

M. Galloway : Je n'ai pas formulé de recommandations dans mes observations formulées par écrit ou de vive voix, et ce, volontairement afin de vous laisser décider de ce qu'il convient de faire dans ce cas. Je pensais que je vous fournirais des arguments qui vous convaincraient de ne pas inclure les dispositions relatives aux Canadiens de deuxième génération. Je crois qu'il serait facile de les retirer du projet de loi. Le projet de loi peut très bien atteindre ses objectifs louables sans ces dispositions.

Je ne suis pas entièrement satisfait de ce que dit actuellement la loi concernant les enfants de première génération qui obtiennent automatiquement la citoyenneté, mais ils doivent déclarer, avant l'âge de 28 ans, qu'ils veulent la conserver. Cette situation peut entraîner des problèmes dans certains cas, mais je crois qu'elle est de loin préférable à ce qui est maintenant proposé.

J'hésite à proposer une modification puisque je suis un grand défenseur des Canadiens ayant perdu leur citoyenneté. Je ne sais pas quelles répercussions aurait une recommandation de modification sur l'adoption du projet de loi. Il s'agit d'une question de politique, et non de droit. Je vous ai présenté des arguments juridiques qui me semblent convaincants pour que le projet de loi ne soit pas adopté tel quel, mais, à la fin de mes observations écrites, je mentionne qu'il y a deux questions totalement distinctes, l'une qui constitue véritablement une bonne nouvelle, et l'autre — et je suis tout à fait d'accord avec mon collègue à ce sujet — est une bien mauvaise nouvelle. C'est ma réponse à votre première question, et je ne veux pas aller plus loin.

En ce qui concerne la question d'absence d'attachement, j'ai dit que, à mon avis, la naissance et le lieu de naissance est un indice de l'attachement à la communauté. Comme je l'ai mentionné dans mes observations écrites, certains pays, plus particulièrement les États-Unis, précisent que, pour transmettre la citoyenneté par

element of connection with the country. They use the notion of residence. You have to have resided in the country for a certain number of years in order to pass it on to your children. That makes eminent sense to me. There may be some difficulties with it, but it is not a proxy. It is not something being used in place of what really counts. It is a political determination that people who are resident have the required connection. There is no such connection with the place of birth of your parents.

Senator Keon: Thank you both for your interesting analyses. Mr. Galloway, I have two children who live in other countries, and I have three grandchildren who are citizens of other countries. It seems to me that the international community is now saying, "Make up your mind. You can be a Canadian citizen or you can be a citizen of country X, but you cannot be both." The problem I have with your position, Mr. Galloway, is that I think people will be confronted with the question, "What citizenship do you want?" How do you answer that?

Mr. Galloway: My first response is the empirical or factual response that I just disagree. I think that second citizenship, second nationality, multiple nationalities are now a fact of life and that governments recognize this. We are now having negotiations about what it means when one of your citizens who is also a second national in another country goes there and is arrested. We recognize these difficulties as a fact of life. I do not think that there is any credible movement to try to reduce second and multiple citizenships in this world. It is impossible to negotiate. We have gone too far in recognizing this.

In terms of choice, we can and do place a number of restrictions on people who hold second nationality and do not live in Canada. We do not have to pay for them to be brought back from war zones. We do, but we do not have to. We do not automatically grant them a passport. The passport order does not actually say that they are entitled to a passport. We require that they pay taxation. We could require that they pay extra taxation if they are going to use this. There are a number of ways that we can show that certain individuals who are not in Canada can fulfill their obligations to the Canadian community.

Taking away citizenship of another state created lost Canadians in the past. That is part of the real problem. In the 1950s we had this sort of modulating attitude towards dual nationality. Sometimes it was in, and sometimes it was not. Taking away citizenship creates people who are stateless.

Senator Keon: Is it not true now that if you want to become an American citizen, you must renounce your Canadian citizenship?

filiation, il doit y avoir certains liens avec le pays. Ils utilisent la notion de résidence. Vous devez avoir résidé dans le pays pendant un certain nombre d'années pour pouvoir transmettre la citoyenneté à vos enfants. À mon avis, cette solution a beaucoup de sens. Elle présente peut-être quelques difficultés, mais il ne s'agit pas simplement d'un indice. Ce n'est pas une solution utilisée en lieu et place de ce qui compte vraiment. Les États-Unis ont déterminé que, sur le plan politique, les personnes qui résident au pays possèdent les liens requis. Il n'y a pas un tel lien avec le lieu de naissance de vos parents.

Le sénateur Keon : Je vous remercie tous les deux de vos intéressantes analyses. Monsieur Galloway, j'ai deux enfants qui vivent à l'étranger, et j'ai trois petits-enfants qui sont citoyens d'un autre pays. D'après ce que je comprends, ce que la communauté internationale dit maintenant, c'est : « Décidez-vous. Vous pouvez être citoyen canadien ou citoyen du pays X, mais vous ne pouvez être les deux. » Ce qui me turlupine, avec votre point de vue, monsieur Galloway, c'est que je pense que les gens seront pris pour choisir une citoyenneté. Qu'en pensez-vous?

M. Galloway : Je répondrai d'abord de façon empirique et précise en vous disant que je ne suis pas d'accord. Je pense que le fait de posséder une deuxième citoyenneté, une deuxième nationalité, ou de multiples nationalités fait maintenant partie de la vie, et que les gouvernements doivent en tenir compte. Il y a, à l'heure actuelle, des négociations concernant la marche à suivre quand un de vos citoyens qui a aussi une deuxième nationalité dans un autre pays se rend dans ce pays et y est arrêté. Il s'agit, pour nous, d'une réalité. Je ne crois pas qu'un mouvement qui tente de réduire les citoyennetés doubles et multiples dans notre monde puisse être crédible. C'est une réalité avec laquelle nous devons composer. Nous sommes allés trop loin dans la reconnaissance de la citoyenneté.

Pour ce qui est des choix, nous pouvons imposer un certain nombre de restrictions aux personnes qui ont une deuxième nationalité et qui ne vivent pas au Canada, et nous le faisons. Nous n'avons pas à payer pour leur rapatriement à partir d'une zone de guerre. Nous le faisons, mais nous n'avons pas à le faire. Nous ne leur délivrons pas automatiquement un passeport. Le décret sur les passeports ne dit pas qu'ils ont droit à un passeport. Ils doivent payer des impôts. Nous pourrions exiger qu'ils paient plus d'impôt s'ils veulent utiliser leur citoyenneté. Nous ne disposons que de quelques solutions pour montrer de quelle façon certaines personnes qui ne se trouvent pas au Canada peuvent remplir leurs obligations envers la communauté canadienne.

Il est arrivé, par le passé, que des Canadiens ont perdu leur citoyenneté après s'être vu retirer leur citoyenneté d'un autre État. Cela fait partie du véritable problème. Dans les années 1950, nous adoptions ce type d'attitude modulante envers la double nationalité. Parfois, les gens gardaient leur citoyenneté, parfois, non. Le fait de retirer la citoyenneté crée des apatrides.

Le sénateur Keon : N'est-il pas vrai que, pour devenir un citoyen américain, vous devez renoncer à votre citoyenneté canadienne?

Mr. Galloway: All works I have read by my colleagues in the United States suggest that this may be a law on the books but not a law that is enforced. It is not a law that anybody takes seriously, although it actually may be there in writing.

Senator Milne: The two of you have reinforced for me what I was asking the minister. The whole Citizenship Act needs to be completely rewritten so that people can read it and understand it. The law is ineffective unless citizens are able to comprehend it. I have a great deal of sympathy with what you are saying. On the other hand, I come back to this bill and the lost Canadians. We really should not be holding them up any longer than we absolutely need to. That goes to the further step of rewriting the act in the future and ensuring that some of these problems are cleared up.

Ms. Dench, I will display my complete ignorance of Canadian citizenship. We have stateless people living here in Canada. If they have babies in Canada, can those children not claim Canadian citizenship? They are born here.

Ms. Dench: Yes, if they have children, the children will be citizens, but the parents can continue to be stateless.

Senator Milne: I gathered from what you said that the children would also be stateless, and I wanted to make sure that that was absolutely clear on the record.

Ms. Dench: No, I was only talking about stateless people in Canada in relation to how our organization got involved in the issue of statelessness. For example, some of our member organizations would be meeting people in immigration detention centres who could not be deported from Canada because they are stateless, but they have no right to be in Canada because of our immigration laws, and so they find themselves in a situation of legal limbo. This issue has been of concern to us, obviously.

Senator Milne: Are many people currently in that legal limbo and in some sort of detention? There used to be a hotel full of them.

Ms. Dench: Generally, they may stay in detention for some time, but eventually they are released because they cannot be deported. Then they find themselves in a legal limbo, because they do not have the right to stay here but they cannot go anywhere else, so how can they get on with their lives. They are falling in between two chairs. That is a very difficult situation. We have been urging the government to respond by allowing people the right to regularize their status in Canada if they are stateless.

Senator Munson: Professor Galloway, this is close to my heart as well because, when I was at CTV, I did the first stories dealing with adopted children from China in the 1990s. You piqued my curiosity when you said, as did the minister, that an adopted child automatically becomes a Canadian citizen, but the child of an adopted child does not have that guarantee.

M. Galloway : Selon les travaux rédigés par mes collègues qui se trouvent aux États-Unis, il s'agit peut-être d'un règlement théorique, mais il n'est pas mis en pratique. Il existe peut-être en théorie, mais personne ne le prend au sérieux.

Le sénateur Milne : Vous avez tous deux répété ce que j'ai demandé à la ministre. La Loi sur la citoyenneté doit être réécrite en entier afin que les gens puissent la lire et la comprendre. Une loi est inefficace si les citoyens ne sont pas capables de la comprendre. Ce que vous avez dit suscite chez moi beaucoup de sympathie. Par ailleurs, je reviens au projet de loi et à la question des Canadiens qui ont perdu leur citoyenneté. Nous ne devrions vraiment pas rester aux prises avec ces problèmes plus longtemps que cela n'est nécessaire. Cela nous mène à la prochaine étape, c'est-à-dire à la reformulation de la loi dans l'avenir, afin de nous assurer qu'une partie de ces problèmes sont réglés.

Madame Dench, je vais étaler ma totale ignorance en ce qui concerne la citoyenneté canadienne. Il y a des apatrides qui vivent au Canada. S'ils ont des enfants au Canada, ces enfants peuvent-ils demander la citoyenneté canadienne? Ils sont nés ici.

Mme Dench : Oui, s'ils ont des enfants, les enfants deviennent citoyens canadiens, mais les parents peuvent demeurer apatrides.

Le sénateur Milne : J'avais cru comprendre, d'après ce que vous aviez dit, que les enfants seraient aussi apatrides, et je voulais que les choses soient tout à fait claires dans le compte rendu.

Mme Dench : Non, je parlais seulement des apatrides au Canada par rapport à la façon dont notre organisme s'est intéressé à cette question. Par exemple, certains de nos organismes membres rencontraient des gens dans des centres de détention de l'immigration, des personnes qui ne pouvaient être expulsées du Canada parce qu'elles sont apatrides, mais elles n'ont pas le droit de rester au Canada à cause de nos lois sur l'immigration, et elles se retrouvent donc aux prises avec des problèmes juridiques. Il s'agit, de toute évidence, d'une préoccupation pour nous.

Le sénateur Milne : Y a-t-il beaucoup de gens qui font actuellement face à ce type de problème juridique et qui sont détenus d'une façon ou d'une autre? À une époque, ils remplissaient un hôtel.

Mme Dench : En général, ils demeurent en détention pendant un certain temps, mais ils finissent par être libérés parce qu'ils ne peuvent être expulsés. Puis ils se retrouvent aux prises avec un problème juridique parce qu'ils n'ont pas le droit de rester ici, mais ils ne peuvent pas aller ailleurs. Comment peuvent-ils continuer à vivre? Ils se trouvent entre deux chaises. C'est une situation très difficile. Nous avons pressé le gouvernement d'agir en permettant aux personnes apatrides d'avoir le droit de régulariser leur statut au Canada.

Le sénateur Munson : Monsieur Galloway, c'est une question qui me tient aussi à cœur parce que, quand j'étais à CTV, j'ai traité des premiers cas d'adoption d'enfants en Chine dans les années 1990. Vous avez piqué ma curiosité quand vous avez dit, comme l'a fait la ministre, qu'un enfant adopté devient automatiquement citoyen canadien, mais que l'enfant d'un enfant adopté n'a pas cette garantie.

Mr. Galloway: I think Senator Pépin raised the question of whether there is any difference between a child born overseas and an international adoptee; and the minister's answer was that there is absolutely none. If we are to treat them the same, the child of the adoptee who was born outside the country, as I understand it, would not be a Canadian citizen.

That is my reading of the act. One of my difficulties with the act is that I find it so hard to understand these cross-provisions, and I am a professional in this area. I look at this section and that is the best judgment I can offer you of what this act says; it is treating Canadians born outside of the country the same as international adoptees.

Senator Munson: If that is the case, perhaps this committee can look at that. I do not know about this particular bill, but as the senator said, looking at the Citizenship Act itself, it seems unusual.

Senator Pépin: Did I understand well that if a Canadian woman spent all her life in Canada, went to work in the United States or somewhere else and gave birth to a child, that child would not be recognized as a Canadian?

Mr. Galloway: If the woman herself was born outside the country — she may have been a cross-border baby, transferred across the border because it was cheaper in the old days to be born in the United States or it had the closest hospital — before giving birth, she would have to think seriously about the consequences for the citizenship of her child. She would probably need to get leave from her employment to come back to Canada if she wanted to transfer Canadian citizenship to her offspring.

Senator Pépin: I have one other clarification. I have a friend who has adopted a child from another country, who was recognized as a Canadian. If that child gives birth to a child, that newborn child will not be recognized as a Canadian, is that right?

Mr. Galloway: Under the old system, the international adoptee became a permanent resident first and then got citizenship through naturalization — no problem. I do not understand the new system. That is my question.

Under the new system, there is a grant of citizenship outside the country in order to treat the adopted child the same as a child who was born outside the country. I do not know what the consequences of that will be. I may have missed something in the bill. I am willing to acknowledge that, but I read this as being a live issue with this provision.

Senator Brown: How many countries are there in the world where persons can be born and have no citizenship?

Ms. Dench: I think pretty much all the countries in the world.

Senator Brown: Why are we using the word stateless? A person born in a country has citizenship. If they come to Canada, you are suddenly calling them stateless.

M. Galloway : Je crois que le sénateur Pépin a demandé s'il y avait une différence entre un enfant né à l'étranger et un enfant adopté à l'étranger, et la ministre a répondu qu'il n'y en avait aucune. S'ils reçoivent le même traitement, je suppose, d'après ce que je comprends, qu'un enfant d'une personne adoptée qui naît à l'extérieur du pays n'aura pas la citoyenneté canadienne.

C'est la façon dont j'interprète la loi. L'un de mes problèmes, avec cette loi, c'est que j'ai beaucoup de difficultés à comprendre ces dispositions qui s'entrecroisent, et je suis un professionnel du domaine. Je lis cet article, et c'est la meilleure interprétation de la loi que je puisse vous offrir : elle traite les Canadiens nés à l'étranger de la même façon que les enfants adoptés à l'étranger.

Le sénateur Munson : Si c'est le cas, le comité pourrait peut-être se pencher sur la question. Je ne sais pas ce qu'il en est concernant ce projet de loi en particulier, mais, comme l'a dit le sénateur, si l'on examine la Loi sur la citoyenneté en tant que telle, cela semble inhabituel.

Le sénateur Pépin : D'après ce que je comprends, si une femme canadienne qui a passé toute sa vie au Canada se rend aux États-Unis ou ailleurs pour travailler et donne naissance à un enfant, cet enfant ne sera pas reconnu comme Canadien, est-ce bien cela?

M. Galloway : Si la femme est elle-même née à l'extérieur du pays — elle pourrait bien être un bébé né à la frontière, qui a traversé la frontière parce qu'il était moins coûteux, à l'époque, de donner naissance aux États-Unis, ou qu'il s'agissait de l'hôpital le plus près —, elle devra penser sérieusement aux conséquences pour la citoyenneté de son enfant avant de donner naissance. Elle devra probablement obtenir un congé de son employeur pour revenir au Canada si elle veut transmettre la citoyenneté canadienne à sa descendance.

Le sénateur Pépin : J'aimerais que nous précisions une autre chose. J'ai un ami qui a adopté un enfant à l'étranger, et l'enfant a été reconnu comme Canadien. Si cet enfant donne naissance à un bébé, le bébé ne sera pas reconnu comme canadien, est-ce exact?

M. Galloway : En vertu de l'ancien régime, l'enfant adopté à l'étranger devenait d'abord résident permanent, puis obtenait sa citoyenneté par la naturalisation; il n'y avait pas de problème. Je ne comprends pas le nouveau système. Et je m'interroge.

Selon le nouveau système, l'enfant adopté reçoit la citoyenneté à l'extérieur du pays et est donc traité comme un enfant né au Canada. Je ne sais pas quelles sont les conséquences de tout cela. Il y a peut-être quelque chose dans le projet de loi qui m'a échappé. J'aimerais bien comprendre, mais cela me semble être une lacune sérieuse de la disposition.

Le sénateur Brown : Dans combien de pays, dans le monde, des enfants peuvent-ils naître sans avoir de citoyenneté?

Mme Dench : Je crois que c'est le cas dans à peu près tous les pays du monde.

Le sénateur Brown : Pourquoi utilisons-nous le terme apatride? Une personne qui naît dans un pays a la citoyenneté de ce pays. Si elle vient au Canada, elle est tout à coup qualifiée d'apatride.

Ms. Dench: No; stateless means there is no state that recognizes them as a citizen of their country.

Senator Brown: Did not you just say that almost every country confers citizenship with birth?

Ms. Dench: I am sorry; I obviously spoke unclearly. I am saying the opposite, that there are people who do not have citizenship in all countries of the world. If you are born in Canada, you get citizenship by birth, and that is the situation in a number of other countries. However, in many countries it is not the case.

Senator Brown: My question was how many countries are there that do not confer citizenship with birth.

Ms. Dench: I do not know the exact number, but I believe it is a very large number.

Senator Brown: Where are those countries?

Ms. Dench: Quite a few of the European countries do not give citizenship by birth. I am not an expert in this area.

Senator Brown: Are you talking about England, Germany and France? You say they do not have citizenship with birth?

Ms. Dench: By birth in the territory?

Senator Brown: By birth in that country.

Mr. Galloway: In many situations in Europe the parents must have citizenship; if the parents do not have citizenship, then just birth within the country is not sufficient to grant citizenship to their children.

Senator Brown: Can you give me some examples?

Mr. Galloway: France has had that problem; Germany has had that problem; Austria has that problem.

Senator Brown: I have another question then. You do not give a recommendation for the second generation born outside the country. You want it to be included in Canadian citizenship, even though it is the second generation born outside the country.

At what point do we say that Canadian citizenship is worth something, so that you cannot have three, four or five generations born outside the country that are still Canadians? How do we manage that?

Mr. Galloway: We do that at the moment by saying that if you are a person who was born outside the country to a Canadian citizen who is outside the country, you have to, before the age of 28, announce that you are retaining your citizenship.

Senator Brown: What is wrong with that?

Mme Dench : Non. Une personne apatride est une personne qui n'est reconnue par aucun État à titre de citoyenne.

Le sénateur Brown : Ne venez-vous juste pas de dire qu'à peu près tous les pays accordent la citoyenneté au moment de la naissance?

Mme Dench : Je m'excuse, je n'ai de toute évidence pas été claire. Je dis plutôt le contraire : il y a des gens qui n'ont pas de citoyenneté dans tous les pays du monde. Si vous naissez au Canada, vous obtenez la citoyenneté à la naissance, et c'est ce qui se passe dans un certain nombre d'autres pays. Cependant, dans bien des pays, ce n'est pas le cas.

Le sénateur Brown : Ma question était : combien de pays dans le monde n'accordent pas la citoyenneté à la naissance?

Mme Dench : Je ne connais pas le nombre exact, mais je crois qu'il s'agit d'un très grand nombre.

Le sénateur Brown : Où sont situés ces pays?

Mme Dench : Bon nombre de pays européens n'accordent pas la citoyenneté à la naissance. Je ne suis pas spécialiste en la matière.

Le sénateur Brown : Parlez-vous de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France? Vous dites qu'ils n'accordent pas la citoyenneté à la naissance?

Mme Dench : À la naissance dans le territoire?

Le sénateur Brown : À la naissance dans le pays.

M. Galloway : Dans bien des cas, en Europe, les parents doivent avoir la citoyenneté; si les parents n'ont pas la citoyenneté, le fait de naître dans le pays ne suffit pas pour qu'un enfant obtienne la citoyenneté.

Le sénateur Brown : Pouvez-vous me donner des exemples?

M. Galloway : La France a eu ce problème. L'Allemagne a eu ce problème. L'Autriche a ce problème.

Le sénateur Brown : J'ai une autre question, alors. Vous ne formulez pas de recommandations concernant les personnes de deuxième génération nées à l'étranger. Vous voulez qu'elles reçoivent la citoyenneté canadienne même s'il s'agit de la deuxième génération née à l'étranger.

À quel point pouvons-nous dire que la citoyenneté canadienne a une certaine valeur, et qu'il ne peut pas y avoir trois, quatre ou cinq générations de personnes nées à l'extérieur du pays qui sont toujours canadiennes? Comment réglons-nous ce problème?

M. Galloway : Pour l'instant, ce que nous faisons, c'est que nous disons que, si vous êtes né à l'étranger d'une mère citoyenne canadienne qui se trouve alors à l'extérieur du pays, vous devez, avant l'âge de 28 ans, déclarer que vous souhaitez garder votre citoyenneté.

Le sénateur Brown : Quel est le problème, alors?

Mr. Galloway: That is the system that exists before these provisions. What is wrong is that people do not know that rule exists. People find themselves in a situation where they do not know where their parents were born. They do not know that this rule applies to them.

Senator Gustafson gave examples earlier of people falling through the cracks, and these are big cracks that people fall into. The problem can be resolved by calling a spade a spade and saying that if we think that people should have the connection with the country, let us identify what the nature of that connection has to be.

Senator Brown: I am trying to get at how many generations they can live outside of Canada before we say you do not have citizenship anymore.

Mr. Galloway: In a mobile world, my response is, if people have no connection with Canada — none whatsoever, they have not been born here or lived here — we have a real problem with granting them Canadian citizenship. If they were born outside the country, spent 10 years here, spent two years abroad, came back and spent another two years here, moved around the world, in those circumstances, I think we have people who have identified their connection with Canada. If they are working with Oxfam Canada or other groups overseas, devoting their life to Canadian charities overseas, I am quite happy saying they are Canadian.

Senator Brown: Their children's children are what I am getting at. What connection have their children's children got to Canada?

Mr. Galloway: If you are looking for a rule that identifies where you draw the line, somewhere in that rule there has to be a reference to what is a substantial contribution to the community, either by residence or by other devices. That is how you would draw the line.

Senator Brown: If people who were working for Oxfam gave birth to children, who then gave birth to other children, and neither generation was working for Oxfam or anything that was connected to the Canadian government, would that be enough for them not to have citizenship?

Mr. Galloway: Yes, I would like to see the rules recognize that, in the best of all possible worlds.

Senator Brown: If you have no connection to Canada and you are the second or third generation born outside the country, would you no longer have Canadian citizenship?

Mr. Galloway: I think that is right. In the old days, if you could trace multi-generations of an Irish person, you could claim a little bit of the green. Well, no longer, according to the Irish constitution — and I think rightly so. Ireland has gone into a

M. Galloway : C'était le système en vigueur avant ces dispositions. Le problème, c'est que les gens ne savent pas que cette règle existe. Il arrive que des gens ne savent pas où sont nés leurs parents. Ils ne savent pas que cette règle s'applique à eux.

Le sénateur Gustafson a mentionné, plus tôt, des exemples de personnes qui tombent entre les mailles du filet, et ce sont de très grosses mailles. Pour régler le problème, il suffirait d'appeler un chat un chat et de déterminer, puisque nous pensons que les gens devraient avoir un lien avec le pays, la nature exacte de ces liens.

Le sénateur Brown : J'essaie de déterminer combien de générations peuvent vivre à l'étranger avant que nous puissions dire quelle personne n'a plus la citoyenneté.

M. Galloway : Dans un monde où les gens sont de plus en plus mobiles, je répondrais que, si les gens n'ont aucun lien avec le Canada — aucun lien du tout, ils ne sont pas nés ici et n'ont pas habité ici — nous avons un véritable problème si nous leur accordons la citoyenneté canadienne. S'ils sont nés à l'étranger, qu'ils ont passé dix ans au Canada, deux ans à l'étranger, qu'ils sont revenus et ont passé deux autres années ici, qu'ils se sont déplacés partout sur le globe, je crois que, dans ces conditions, ces personnes ont prouvé qu'elles avaient des liens avec le Canada. Si elles travaillent pour Oxfam Canada ou d'autres groupes à l'étranger et qu'elles consacrent leur vie à des œuvres de bienfaisance canadiennes à l'étranger, je suis très fier de dire qu'elles sont canadiennes.

Le sénateur Brown : J'aimerais parler des enfants de leurs enfants. Quels liens avec le Canada ont les enfants de leurs enfants?

M. Galloway : Si vous cherchez une règle qui vous permet de tracer la limite, vous trouverez une règle qui fait référence, quelque part, à ce qu'est une contribution importante à la communauté, que ce soit parce qu'une personne y réside ou parce qu'elle fournit d'autres éléments. C'est ce qui permettrait de tracer la frontière.

Le sénateur Brown : Si les gens qui travaillent pour Oxfam ont des enfants, qui ont, à leur tour, d'autres enfants, et qu'aucune des générations ne travaille pour Oxfam ni pour un quelconque organisme ayant un lien avec le gouvernement du Canada, pourrait-on déterminer qu'ils n'ont pas droit à la citoyenneté?

M. Galloway : Oui, je pense que, dans le meilleur des mondes, les règles seraient ainsi faites.

Le sénateur Brown : Si vous n'avez aucun lien avec le Canada et que vous êtes la deuxième ou la troisième génération née à l'extérieur du pays, vous n'auriez pas droit à la citoyenneté canadienne?

M. Galloway : Je crois que c'est juste. Autrefois, si vous pouviez trouver parmi vos ancêtres lointains un Irlandais, vous pouviez revendiquer la citoyenneté parce que vous aviez une part d'ascendance irlandaise. Eh bien, ce n'est plus le cas, selon la

very draconian mode, but they identify “substantial contribution” as being the test for your parent.

The Chair: I will have to draw this to a conclusion. Thank you very much to both Professor Galloway and Ms. Dench.

We have three people on our third panel. Don Chapman is a representative of the Lost Canadians Organization. He has been working as an advocate for people who lost Canadian citizenship. He lost his citizenship as a child when his father took American citizenship. We have all heard from Mr. Chapman on this issue previously.

We also have with us Melynda Jarratt, an historian who has taken a special interest in research relating to the nearly 43,500 British and European war brides who came to Canada to live. Finally, we have William Janzen, mentioned earlier by the minister, who is Director of the Ottawa Office of the Mennonite Central Committee Canada. In North America, the Mennonite Central Committee is involved with immigration, refugee assistance, job creation, people with disabilities, offenders and victims of crime.

William Janzen, Director, Ottawa Office, Mennonite Central Committee Canada: My colleagues and I all support this bill strongly. They have their reasons; mine are a little different. The Mennonite Central Committee's reasons for supporting the bill relate to the confusion around the current retention issue. I will illustrate that with a few stories, some of which have come to my desk very recently.

There is a gentleman who came to Canada when he was 10 years old. He was born abroad. He was a Canadian citizen and he received his certificate when he was five years old. He heard somewhere that he needed to go through a retention process. He went to the Citizenship and Immigration Canada office and asked about it. The official looked at his certificate, told him it looked as if it was permanently valid and told him not to worry about it. He did that twice and both times was told not to worry. He went on with his life.

He is now 30 years old and has exceeded the age of 28. He is no longer a citizen. He runs a small construction company. He has employees. Not being a citizen is creating significant confusion for him. Fortunately, he has been in Canada for over half of his life, so by the ministerial guidelines he qualifies for using section 5(4). That will help to resolve his case, though it will still take time.

A second case is very similar. He is also a person who came to Canada specifically understanding that he needed to go through the retention process. He went to the Citizenship and Immigration Canada office and was also told that he had nothing to worry about, that his certificate looked permanently valid and to

constitution irlandaise, et je crois que c'est une bonne chose. L'Irlande a choisi d'agir de façon plutôt draconienne puisque, pour respecter le critère de la « contribution importante », vos parents doivent être irlandais.

Le président : Je vais devoir clore la question. Merci beaucoup à vous deux, monsieur Galloway et madame Dench.

Pour le troisième tour de table, nous entendrons trois personnes. Don Chapman représente l'organisme Lost Canadians. Il s'est occupé de la défense des droits des personnes ayant perdu la citoyenneté canadienne. Il a perdu sa citoyenneté quand il était enfant, quand son père a pris la citoyenneté américaine. Nous avons tous déjà entendu parler de M. Chapman quand il a été question de ce sujet.

Nous entendrons aussi Melynda Jarratt, une historienne qui a axé ses recherches sur les quelque 43 500 épouses de guerre britanniques et européennes qui sont venues vivre au Canada. Enfin, nous entendrons William Janzen, dont le nom a été évoqué précédemment par la ministre, et qui est directeur du bureau du Comité central mennonite du Canada à Ottawa. En Amérique du Nord, le Comité central mennonite s'occupe d'immigration, d'aide aux réfugiés, de création d'emplois, et d'aide aux personnes handicapées, aux délinquants et aux victimes d'actes criminels.

William Janzen, directeur, bureau d'Ottawa du Comité central mennonite du Canada : Mes collègues et moi appuyons fermement ce projet de loi. Leurs motifs ne sont pas nécessairement les mêmes que les miens. Le Comité central mennonite appuie le projet de loi en raison de la confusion qui règne actuellement au sujet de la question du maintien de la citoyenneté. J'illustre ce point de vue en vous racontant quelques histoires, dont certaines m'ont été signalées très récemment.

Je commence par l'histoire d'un homme qui était arrivé au Canada quand il avait 10 ans. Il est né à l'étranger. Il avait la citoyenneté canadienne et a reçu son certificat à l'âge de cinq ans. Il a entendu, quelque part, qu'il devait faire une demande de maintien de sa citoyenneté. Il s'est rendu à un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada pour se renseigner. Le représentant a examiné son certificat, lui a dit qu'il semblait s'agir d'un certificat valide en permanence et lui a recommandé de ne pas s'inquiéter. Il s'est renseigné à deux occasions, et on lui a répondu, les deux fois, de ne pas s'inquiéter. Il a continué à y vivre.

Il a maintenant 30 ans, et a donc dépassé l'âge de 28 ans. Il n'est plus citoyen canadien. Il dirige une petite entreprise de construction. Il a des employés. Le fait de ne pas être citoyen canadien entraîne beaucoup de confusion pour lui. Heureusement, il a passé plus de la moitié de sa vie au Canada, ce qui fait que, selon les lignes directrices du ministère, il peut avoir droit à la citoyenneté aux termes du paragraphe 5(4). Cela devrait faciliter le règlement de son cas, mais il devra encore attendre un certain temps.

Le second cas est semblable. Il s'agit aussi d'une personne qui, quand elle est venue au Canada, savait très bien qu'elle devait faire une demande de maintien de la citoyenneté. L'homme s'est rendu dans un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada, et on lui a aussi dit qu'il n'avait pas à s'inquiéter, que son certificat

proceed with his life. Now this person is in more difficulty because he has not been in Canada for over half of his life. Under the current guidelines, section 5(4) may not help him much. He will have to become a landed immigrant. That takes a long time, and during that time the question of whether he is able to take employment and get health insurance is up in the air.

The third case is also similar. This person came to Canada. He had heard that he was supposed to go through the retention process and he wanted to do that. He was living outside of Canada. He came to Canada and spent one year here because that is what the retention requirement stated. Then he went to the Citizenship and Immigration Canada office to apply for retention. He was told that his certificate was permanently valid and that he had nothing to worry about. Therefore, he went back to his native country and a year later applied for a Canadian passport. He was then told that he was not a citizen and had ceased to be a citizen at age 28.

This fourth case is the last one. A couple came to the border. The wife was a Canadian citizen. She knew that she needed to be here one year before turning 28 and to go through the retention process. However, the husband is not a citizen and does not have a right to citizenship. When they came to the border, they were asked by the border officials what the husband would do and on what basis could he be admitted. He is not actually coming to visit, so they said that the husband was inadmissible. Therefore, here is this woman with a couple of children who would like to retain Canadian citizenship, but she cannot bring her husband into the country to spend the year here.

Those are four illustrations of the enormous confusion resulting from the current section 8 of the law, the retention process.

To its credit, in 2007, the government started putting expiry notices on certificates issued to people who fall into that category. If that had been started when this act first came into force in 1977, we would not have any complaint. Everything would be clear. However, as it is, tens of thousands of people in this category received certificates of citizenship. Those certificates appear to be permanently valid, but in many cases they are not. Therefore, there is this confusion. That is why we plead with you to support this bill and get it through as soon as possible. The situation is just so confusing for these people.

Admittedly, this bill does cut off citizenship after the first generation. I would like to point out how it works in the current law. If you are second generation born abroad, you are automatically a Canadian citizen until age 28. Many people have babies before they turn 28, so that third generation baby is born to a Canadian citizen. Therefore, that third generation baby

semblait être valide en permanence, et qu'il pouvait aller de l'avant. Sauf que cette personne est maintenant en moins bonne posture parce qu'elle n'est pas restée au Canada pendant plus de la moitié de sa vie. Compte tenu des lignes directrices actuelles, le paragraphe 5(4) ne devrait pas beaucoup l'aider. Il devra donc devenir résident permanent. Mais pour cela, il faut du temps, et pendant ce temps, on ne peut lui dire avec certitude s'il peut occuper un emploi et avoir accès à l'assurance-maladie.

Le troisième cas est aussi semblable. Il s'agit d'un homme qui avait entendu dire, avant sa venue au Canada, qu'il devait faire une demande de maintien de la citoyenneté, et c'est ce qu'il voulait faire. Il vivait à l'étranger. Il est venu au Canada et y a passé un an, parce que c'est ce qu'exige le pays pour la demande de maintien. Il s'est ensuite rendu dans un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada pour présenter sa demande. On lui a dit que son certificat était valide de façon permanente et qu'il n'avait pas à s'inquiéter. Il est donc retourné dans son pays natal et, un an plus tard, a présenté une demande de passeport canadien. On lui a alors annoncé qu'il n'était pas citoyen, et qu'il avait cessé de l'être à l'âge de 28 ans.

Une quatrième et dernière histoire : un couple arrive à la frontière. La femme est citoyenne canadienne. Elle sait qu'elle doit passer un an au pays avant d'avoir 28 ans, et qu'elle doit faire une demande de maintien de la citoyenneté. Cependant, son mari n'est pas citoyen canadien et n'a pas droit à la citoyenneté. À la frontière, les autorités frontalières leur demandent ce que compte faire le mari et pour quelle raison il pourrait être admis au Canada. Il ne se rend pas au Canada pour visiter quelqu'un, donc les autorités déterminent qu'il n'est pas admissible. On se retrouve donc avec une femme qui a des enfants et qui aimerait faire une demande de maintien de sa citoyenneté canadienne, mais elle ne peut emmener son mari avec elle au pays pour y passer l'année.

Ce sont là quatre exemples de la grande confusion qui entoure l'article 8 actuel de la loi, sur le processus de maintien de la citoyenneté.

Il faut dire, à sa défense, que le gouvernement a commencé, en 2007, à inscrire des dates d'expiration sur les certificats remis aux personnes faisant partie de cette catégorie. Si on avait procédé de cette façon dès l'adoption de la loi en 1977, il n'y aurait pas eu de plainte. Tout aurait été clair. Cependant, ce qui est arrivé, c'est que des dizaines de milliers de personnes faisant partie de cette catégorie ont reçu des certificats de citoyenneté. Ces certificats semblaient valables de façon permanente, mais ne l'étaient pas, dans bien des cas. D'où la confusion. C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer le projet de loi et de le faire adopter le plus rapidement possible. Ces personnes vivent une trop grande confusion.

Il est vrai que le projet de loi met fin à la citoyenneté après la première génération. J'aimerais expliquer comment les choses fonctionnent en vertu de la loi actuelle. Si vous êtes de deuxième génération et né à l'étranger, vous êtes automatiquement citoyen canadien jusqu'à l'âge de 28 ans. Bien des gens ont des enfants avant d'avoir 28 ans, ce qui fait que ces enfants, de troisième

is automatically a citizen until age 28. It goes on for an indefinite number of generations as long as you can claim that you were always born before the parent was 28 years old.

I think most people here would say there has to be a cut-off somewhere. It does not make sense otherwise. One could quarrel about whether it has to be the first generation. From our perspective, the benefits of removing this confusion outweigh the other arguments. For that reason, we plead with you to pass this bill.

As has been indicated, it is not particularly difficult for people to still get Canadian citizenship for their children. When a Canadian parent comes here with a child under the age of 22 years, which is a generous period of time, that child can become a permanent resident without having to meet the point system. As soon as that child is a permanent resident, he or she can immediately apply for Canadian citizenship. Therefore, it is not that long.

I could talk about the marriage question and other issues.

The Chair: We can get to that with questions.

Melynda Jarratt, Historian, as an individual: Thank you for inviting me here. I have appeared five times before the other place, and this is my first time in front of the Senate on this issue.

I have heard a lot of talk here today about stateless people falling through the cracks. I suggest, in fact, that the floor boards are completely demolished and that the basement is full of lost Canadians: Mennonites, border babies, military brats, and war brides and their children. It is war brides that are my interest here today.

During the Second World War, Canadian servicemen married nearly 48,000 British and European women. During the course of the war and up to 1948, the Canadian government organized and paid for their transportation to Canada. By the time it was all over, they brought 43,454 war brides and 20,997 children to this country, the bulk of them arriving during 1946.

When these 64,451 war brides and their children came to this country, they were told that they were Canadian citizens. With the introduction of the new Citizenship Act, which was then Canada's first, on January 1, 1947, everything changed for these Canadian war brides and their foreign born children they brought with them. From then on, they had to apply for their citizenship.

War brides who read the newspapers, who lived in suburban areas, who maybe had a friend and this kind of conversation came up over the dinner table, and those who travelled back overseas to the old country during the 1940s, 1950s and 1960s did apply for

génération, sont citoyens canadiens de naissance. Cette troisième génération a donc automatiquement la citoyenneté jusqu'à l'âge de 28 ans. Cette situation peut se poursuivre à l'infini, tant que vous prouvez que vous êtes né avant que l'un de vos parents ait eu 28 ans.

Je crois que la plupart des gens qui sont présents ici s'entendent pour dire qu'il faut tracer la frontière quelque part, sinon ça n'a pas de sens. On peut remettre en question le fait que ce soit après la première génération, mais, selon nous, les avantages qu'entraîne l'élimination de cette confusion l'emportent sur tout le reste. C'est pourquoi nous vous demandons de faire adopter ce projet de loi.

Comme quelqu'un l'a fait remarquer, ce n'est pas particulièrement difficile, pour une personne, d'obtenir la citoyenneté canadienne pour son enfant. Quand un parent arrive au pays avec un enfant de moins de 22 ans, ce qui est un délai assez généreux, l'enfant peut devenir résident permanent sans avoir à se conformer au système de point. Dès que l'enfant est résident permanent, il peut présenter immédiatement une demande de citoyenneté canadienne. Le processus n'est donc pas si long.

Je pourrais aussi parler de la question du mariage et d'autres questions.

Le président : Nous aborderons tout cela au moment des questions.

Melynda Jarratt, historienne, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invitée. J'ai participé à cinq occasions à d'autres débats, mais c'est la première fois que je me présente devant le Sénat à ce sujet.

Beaucoup de personnes ont abordé, aujourd'hui, la question des apatrides qui passent entre les mailles du filet. Selon moi, le filet est complètement troué, et un grand nombre de Canadiens ayant perdu la citoyenneté se retrouvent au large; pensons, par exemple, aux mennonites, aux bébés nés de l'autre côté de la frontière, aux enfants de soldats, et aux épouses de guerre et à leurs enfants. Je vous parlerai aujourd'hui des épouses de guerre.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les soldats canadiens ont pris près de 48 000 épouses de guerre britanniques et européennes. Au cours de la guerre et jusqu'en 1948, le gouvernement canadien a organisé et payé leur transport jusqu'au Canada. À la fin de l'opération, 43 454 épouses de guerre et 20 997 enfants étaient venus s'établir au pays. La plus grande cohorte est arrivée en 1946.

Lorsque ces 64 451 épouses de guerre et enfants sont arrivés au Canada, on leur a dit qu'ils étaient citoyens canadiens. Toutefois, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la citoyenneté adoptée le 1^{er} janvier 1947, qui était une première au Canada, le statut de ces épouses et des enfants nés à l'étranger et arrivés au Canada avec elles a changé. À partir de cette date, ils devaient présenter une demande pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Celles qui lisaient les journaux, qui vivaient en banlieue ou qui avaient peut-être une amie qui a abordé le sujet pendant un repas, et celles qui ont voyagé en Europe dans les années 1940, 1950 et 1960 ont présenté une demande en ce sens

their citizenship, and they did straighten out their citizenship problems and those of their children. However, many people did not live in suburban areas and get the newspaper or have friends. War brides also lived in the middle of nowhere in Saskatchewan, Ontario, British Columbia, New Brunswick — provinces where the majority of the population lived in rural areas. For example, 1,000 of the 1,820 war brides who came to New Brunswick ended up in rural homesteads. You can be sure that they did not read the newspaper every day and they did not know about the changes to the Citizenship Act.

Richard Cooper of Plaster Rock, New Brunswick, was brought to this country as the brother of a war bride whose family had been killed. He came and was sponsored and ended up here as a child. Fast-forward to 60 years later, and he finds out he is not a citizen.

The most seriously affected are the foreign-born war bride children who unwittingly violated something they did not know about, which was the Canadian domicile rule by age 24. This could happen to anyone who was visiting or working overseas, going to school or even serving in the military, as happened to Senator Roméo Dallaire. It also happened to Elizabeth Towner, whose family lives here in Ottawa. She went to school and was taking a psychiatric nursing degree in London, England, and she lost her citizenship.

The problem will only get a worse as these war bride children reach the age for pensions. Other people find out they are not citizens when they apply for something so simple as a driver's licence, and that happened to Suzanne Rouleau, and then there is a snowball effect. It affected her sister, Denise Tessier, who testified last year in the other place. They find out that they are not citizens. It also happens to people who found out they are not citizens when they apply for passports, and these people may have had passports in the past, like the Mennonites who were told they were citizens. It starts getting ridiculous.

Everything is different now. The application process is far more rigorous than it was in the old days when could you pick up the phone and call someone up and a real live human being answered the telephone. It is not like that any more, especially since 9/11. There are many examples of war brides and children whose citizenship is in doubt today. These women survived World War II, and their parents survived World War I. They know more than anyone else what it is like to be stateless and the importance of having one's citizenship.

While I have faith that the department will not throw out an 87-year-old, cane-waving war bride like my friend Doris Lloyd, who has told me to tell you that she is not happy about this situation, I am not so sure what they will do with the children. The plight of the lost Canadians strikes fear in the hearts of these war brides. They are very much afraid for their foreign-born

et ont réglé leur situation et celle de leurs enfants. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les familles qui vivaient en banlieue, qui lisaient les journaux, qui avaient des amis. De nombreuses épouses de guerre vivaient aussi au milieu de nulle part, en Saskatchewan, en Ontario, en Colombie-Britannique ou au Nouveau-Brunswick, des provinces où la plupart des gens vivaient en régions rurales. Par exemple, 1 000 des 1 820 épouses de guerre qui se sont rendues au Nouveau-Brunswick ont fini sur des terres rurales. Évidemment, elles ne lisaient pas le journal tous les jours et n'avaient pas entendu parler des changements apportés à la Loi sur la citoyenneté.

Richard Cooper, de Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick, est arrivé dans notre pays en tant que frère d'une épouse de guerre dont la famille avait été tuée. Il a été parrainé et est venu quand il n'était encore qu'un enfant. Puis, 60 ans plus tard, il découvre qu'il n'est pas citoyen.

Ceux qui ont été le plus durement touchés sont les enfants nés à l'étranger d'épouses de guerre qui ont violé sans le savoir le règlement sur le domicile canadien avant l'âge de 24 ans. Toute personne qui voyageait, travaillait, faisait des études ou même son service militaire à l'étranger pouvait violer ce règlement. C'est ce qui est arrivé au sénateur Roméo Dallaire. C'est également ce qui est arrivé à Elizabeth Towner, dont la famille habite ici, à Ottawa. Elle faisait des études en soins infirmiers psychiatriques à Londres, en Angleterre, et elle a perdu sa citoyenneté.

Le problème n'ira qu'en s'aggravant à mesure que ces enfants d'épouses de guerre atteindront l'âge nécessaire pour toucher une pension. D'autres personnes apprennent qu'ils ne sont pas citoyens quand ils demandent quelque chose de très simple, comme un permis de conduire. C'est ce qui est arrivé à Suzanne Rouleau. Il y a un effet de boule de neige. Sa sœur, Denise Tessier, qui a témoigné l'année dernière à l'autre endroit, a également été touchée par cette situation. Elles ont toutes deux appris qu'elles n'étaient pas citoyennes. Certaines personnes apprennent également qu'elles ne sont pas citoyennes, quand elles présentent une demande de passeport. Ces personnes peuvent avoir eu un passeport par le passé, comme les Mennonites, à qui on avait dit qu'ils étaient citoyens. La situation commence à être ridicule.

Tout a changé maintenant. Le processus de demande est beaucoup plus rigoureux qu'il l'était par le passé quand on pouvait prendre le téléphone, appeler quelqu'un et parler à une personne en direct. Ce n'est plus comme ça, surtout depuis les événements du 11 septembre. Il y a de nombreux exemples d'épouses de guerre et d'enfants dont la citoyenneté est aujourd'hui mise en doute. Ces femmes ont survécu à la Seconde Guerre mondiale, et leurs parents ont survécu à la Grande Guerre. Elles savent plus que quiconque ce que signifie l'apatridie et l'importance de la citoyenneté.

Même si je suis convaincue que le ministère ne chassera pas une épouse de guerre de 87 ans qui se déplace avec une canne comme mon amie Doris Lloyd, qui m'a demandé de vous dire que la situation ne lui plaît pas, je ne sais pas ce qu'on fera des enfants. Le sort des Canadiens qui ont perdu leur citoyenneté sème la crainte dans le cœur de ces épouses de guerre. Elles ont très peur

children who were brought to Canada as babes in arms on the war bride ships more than 60 years ago. Many of these children never did get a passport or apply for citizenship and they did not know about the age 24 rule. These are the ones who through no fault of their own are most affected by the Citizenship Act of 1947. They did not know the rules had changed. Bill C-37 will fix the problem facing war brides and their foreign-born children, and it will allow these war brides who are age 85, 86, 87 and as old as 92, to sleep well knowing that their children's citizenship is assured. Please believe me when I tell you that many war bride children have been told they are not citizens and they are not welcome back to this country for anything more than a visit, as was Elizabeth Towner. Her mother and father died waiting for her to get her citizenship back.

Two years ago, Canadians celebrated the Year of the War Bride, and we rolled out the carpet for them across the country. Since then, 2006 has passed into 2007 and 2008, and there have been many opportunities to assess the war bride's role in Canadian history and their place in the Canadian cultural mosaic. As an historian who specializes in the Canadian war brides, it has become clear to me that the Canadian war brides are different. They are different, and their children are different. They were brought to this country in an organized transport that was paid for by the Canadian government. They are the sweethearts of Canada. People love the war brides. They do not like the way war brides are being treated by Citizenship and Immigration Canada. The war brides have been the subject of numerous television documentaries, of magazine articles, of television and radio. It goes on and on. People love Canada's war brides, and they do not like the way they are being treated. The oldest women, who are now in their late 80s and into their 90s, are worried that they will die and their citizenship and that of their children will not be sorted out.

I urge you to pass Bill C-37. I am in full support of this. I cannot tell you enough how important it is to this particular group to pass Bill C-37.

The Chair: Thank you for the war bride perspective.

Don Chapman, Representative, Lost Canadians Organization: I do not think one question has been asked today that could not somehow touch the 47 years since I was last a Canadian citizen. I was stripped of my citizenship when I was 6 years old, and I have been fighting since I was 18. As a matter of fact, this pile of paper here is Citizenship and Immigration Canada's case file on me since I was 18 years of age trying to regain my Canadian citizenship. In my passport, it shows I was born in Canada, but I am an immigrant Canadian, and my brother and sister are adopted. They are six and seven years older than me. They became stateless for one year of their life as Canada did not recognize them, and today now Canada is recognizing them but

pour leurs enfants nés à l'étranger, qui sont arrivés au Canada quand ils étaient encore bébés sur les bateaux des épouses de guerre il y a plus de 60 ans. Un grand nombre de ces enfants n'ont jamais obtenu de passeport, ni demandé la citoyenneté et ils n'étaient pas au courant de la règle qui s'applique à l'âge de 24 ans. Ce sont eux qui sont, malgré eux, le plus durement touchés par la Loi sur la citoyenneté de 1947. Ils ne savaient pas que les règles avaient changé. Le projet de loi C-37 règlera le problème qui touche les épouses de guerre et leurs enfants nés à l'étranger, et il permettra à ces épouses de guerre, qui ont aujourd'hui 85, 86, 87 et parfois même 92 ans, de dormir sur leurs deux oreilles, sachant que la citoyenneté de leurs enfants est protégée. Vous pouvez me croire. On a dit à un grand nombre de ces enfants d'épouses de guerre qu'ils ne sont pas des citoyens et qu'ils ne sont pas les bienvenus dans notre pays si ce n'est pour une visite. C'est ce qui est arrivé à Elizabeth Towner. Ses parents sont morts tandis qu'ils attendaient qu'elle récupère sa citoyenneté.

Il y a deux ans, les Canadiens ont célébré l'Année des épouses de guerre, et on a déroulé le tapis rouge pour elles dans tout le pays. Depuis, 2006 a cédé sa place à 2007, puis 2008 est arrivé, et il y a eu de nombreuses occasions d'évaluer le rôle des épouses de guerre dans l'histoire canadienne et leur place dans la mosaïque culturelle du Canada. En tant qu'historienne spécialiste des épouses de guerre canadiennes, j'ai pu constater que les épouses de guerre canadiennes sont différentes des autres. Elles sont différentes, et leurs enfants le sont aussi. Elles sont arrivées dans notre pays grâce au gouvernement canadien, qui a organisé et payé leur déplacement. Elles sont les coqueluches du Canada. Les gens aiment les épouses de guerre. Ils n'aiment pas la manière dont les épouses de guerre sont traitées par Citoyenneté et Immigration Canada. Les épouses de guerre ont fait l'objet de nombreux documentaires télévisés, d'articles de magazines, et d'émissions de télévision et de radio. La liste n'en finit plus. Les gens aiment les épouses de guerre canadiennes et ils n'aiment pas la manière dont elles sont traitées. Les femmes les plus vieilles, qui sont maintenant octogénaires et nonagénaires, ont peur de mourir avant qu'on règle la question de leur citoyenneté et celle de leurs enfants.

Je vous conjure d'adopter le projet de loi C-37. J'appuie entièrement ce projet de loi. J'insiste sur l'importance de ce projet de loi pour ce groupe particulier.

Le président : Nous vous remercions d'avoir présenté le point de vue des épouses de guerre.

Don Chapman, représentant, Lost Canadians Organization : Je crois que chacune des questions qui ont été posées aujourd'hui me concerne depuis que j'ai perdu ma citoyenneté canadienne, il y a de cela 47 ans. On m'a dépouillé de ma citoyenneté quand j'avais six ans, et je mène ce combat depuis l'âge de 18 ans. En fait, ce tas de papiers constitue mon dossier à Citoyenneté et Immigration Canada. Il a été ouvert quand j'avais 18 ans et que j'ai commencé à tenter de regagner ma citoyenneté canadienne. Dans mon passeport, il est indiqué que je suis né au Canada, mais je suis un immigrant. Ma sœur et mon frère ont été adoptés. Ils ont six et sept ans de plus que moi. Ils ont été apatrides pendant un an de leur vie parce que le Canada ne les reconnaissait pas. Aujourd'hui,

Canada will not recognize me — same parents, same everything. My dad, by the way, was a colonel for Canada in World War II. He died being disenfranchised from his own country, the one he defended. He could not even be a member of the Canadian Legion because he had taken out U.S. citizenship. I have been in this fight a long time.

I will start by saying that Bill C-37 is certainly not the final answer here. Canada is in desperate need of a new, complete, dramatic rewrite of the Citizenship Act. Under the current citizenship laws, citizenship is a legislated right in Canada. In most countries, it is a constitutional right. It is like a speed limit sign; that is the way I would put it. We should have a little bit more to our citizenship than have it equate to the speed limit.

Very few people in Canada ever recognized our problem. As a matter of fact, they have been thinking I have been a nut case all these years trying to correct this. I am the founder and leader of the Lost Canadians Organization. I am like Erin Brockovich. That describes my struggle. I have gotten to know all these groups over the years. For years, people who have been stripped of their citizenship have been contacting me. They live all over the world, but the greatest number are here in Canada. It has been documented that about 200,000 to 250,000 people are right here in Canada. I have never vowed citizenship to another country. I was born a Canadian and I have remained in my heart a proud Canadian. This is about a half century journey for me, and I cannot possibly tell you in five minutes.

Canada is a signatory to the United Nations Convention on the Reduction of Statelessness, and Bill C-37 does in fact comply with that convention. Last year the United Nations magazine *Refugees* did an entire issue on statelessness, and dead centre to the magazine they highlighted Canada's lost Canadians. That opened many people's eyes, because Canadians really did not believe that they were doing this to their own people. It is very embarrassing, I think, that in this magazine Canada was compared to Zimbabwe, Sri Lanka and Bangladesh on citizenship rights.

Over the years I have discovered many variations of lost Canadians, and I have become a little bit of an expert both on citizenship and on identity. We are dealing with very old, antiquated laws. As I testified before this committee four years ago, unfortunately, as a result, the bureaucracy cancelled a unanimous Supreme Court decision and created about another 150 lost Canadians because of it.

However, I remember saying that in many ways, we are the children of the Famous Five. Canada became a country in 1867; in 1868, it adopted its first form of Canadian identity, which was the Naturalization Act. Word for word, it said, "married women, minors, lunatics and idiots shall be classified

le Canada les reconnaît, mais il ne me reconnaît toujours pas — mêmes parents, même situation. En passant, mon père était colonel pour le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est mort tandis que son propre pays le privait de ses droits. Il s'agit du pays même qu'il a défendu. Il ne pouvait même pas être membre de la Légion canadienne parce qu'il avait pris la citoyenneté américaine. Je mène ce combat depuis longtemps.

Je commencerai par dire que le projet de loi C-37 ne réglera pas tout. Le Canada a désespérément besoin que l'on réécrive complètement et de manière intégrale la Loi sur la citoyenneté. En vertu des lois sur la citoyenneté actuelles, la citoyenneté est un droit légal au Canada. Dans la plupart des pays, elle est un droit constitutionnel. Elle est comme un panneau de limitation de vitesse; c'est comme ça que je la décrirais. Notre citoyenneté devrait être davantage qu'une limite de vitesse.

Très peu de personnes au Canada ont reconnu notre problème. En fait, d'aucuns croient que je suis fou parce que j'essaie de rectifier la situation depuis des années. Je suis le fondateur et le dirigeant de la Lost Canadians Organization. Je suis comme Erin Brockovich. Cette comparaison décrit bien mon combat. Au fil des ans, j'ai appris à connaître tous ces groupes. Pendant des années, des gens à qui on a enlevé leur citoyenneté ont communiqué avec moi. Ils habitent tous les coins du monde, mais le plus grand nombre d'entre eux est ici, au Canada. Il a été prouvé qu'environ 200 000 à 250 000 de ces personnes sont ici, au Canada. Je n'ai jamais prêté serment de citoyenneté à un autre pays. Je suis un Canadien de naissance et, dans mon cœur, je suis demeuré Canadien et fier de l'être. Mon combat dure depuis près d'un demi-siècle, et je ne peux donc pas le résumer en cinq minutes.

Le Canada est un État signataire de la Convention sur la réduction de l'apatridie, et le projet de loi C-37 est effectivement conforme à cette Convention. L'année dernière, le magazine *Réfugiés* des Nations Unies a consacré l'un de ses numéros à l'apatridie, et les Canadiens déchus de leur citoyenneté y prenaient une place importante. Ce numéro a ouvert les yeux à de nombreuses personnes parce que les Canadiens ne pensaient pas que leur pays ferait cela à son propre peuple. Je pense que c'était une honte pour le Canada que le magazine compare notre pays au Zimbabwe, au Sri Lanka et au Bangladesh en ce qui concerne les droits de citoyenneté.

Au cours des années, j'ai découvert qu'il y a une grande diversité de cas de Canadiens qui ont été déchus de leur citoyenneté et je suis, en quelque sorte, devenu un spécialiste de la citoyenneté et de l'identité. Les lois dont il est question sont très anciennes et désuètes. Comme j'en ai témoigné devant votre comité il y a quatre ans, malheureusement, à cause de ces lois et de la bureaucratie, on a annulé une décision unanime de la Cour suprême, et environ 150 Canadiens ont perdu leur citoyenneté en conséquence.

Cependant, je me souviens d'avoir dit que nous sommes les descendants des Célèbres cinq. Le Canada est devenu un pays en 1867; en 1868, il a défini pour la première fois l'identité canadienne dans le cadre de la Loi de naturalisation. Selon le libellé exact de la loi : « les femmes mariées, les enfants, les faibles

under the same disability for their national status.” Women and children were chattel of their husbands or fathers. You could be affected by this, because I think we were all born after 1868. If you go back, your citizenship may not be based on you; it may have been based on your father.

In 1793, Canada abolished slavery, but here is how they did it. They said that anybody who is currently enslaved will remain a slave until they die, but their children will be free.

In 1977, when Canada adopted its latest Citizenship Act, this barnacled creature it has become, the government said that the children of Canada born prior to 1977 will be dealt with in a certain way. You can actually, like me, be disenfranchised from your own country for life. However, for those born afterwards, no, they will be okay.

Today, right here in the Senate, 140 years of discrimination should come to an end. Bill C-37 should be passed immediately and without any further amendments. It is like a game of pick-up sticks. If we try to do anything, the entire pile will start to crumble.

In the last year, I have probably testified more than a dozen times before the other place. This has gotten great scrutiny, and they have passed this bill unanimously. However, that said, this is not the final answer. Canada has a Citizenship Act that even Donald Galloway, for whom I have great respect, cannot understand. It has had so many lawsuits that it is now unworkable.

This is my fifth bill; there was Bill C-428, Bill C-323, Bill S-17, Bill S-2 and now we are at Bill C-37. Since I have been working on this, which is a long time, it is you, the Senate of Canada, that has been our saviour. We cannot get anything done in the other place; they are arguing politics.

Citizenship is not a political beast; it belongs to everyone. As soon as Bill C-37 is passed — and it should be passed immediately — we should start to work on a new Citizenship Act. That is the key here.

We can deal with the Canadian Council for Refugees, because this bill has one year for implementation. Hopefully, we can get a new Citizenship Act in the meantime, which will allow people who innocently went to the United States for valid reasons to retain their citizenship.

One such person, who is at the end stage of renal failure, called me and said, “I went to the United States and they are saying I am an illegal alien; yet I cannot go back to my own country because now they tell me I am not a Canadian anymore. I cannot even go back to my own country to die.”

d’esprit et les idiots font partie de la même catégorie de personnes handicapées pour ce qui est de l’obtention de la nationalité ». Les femmes et les enfants étaient les biens personnels de leurs maris ou de leurs pères. Il est possible que cette loi vous touche parce que je pense que nous sommes tous nés après 1868. Si vous retournez dans le temps, vous pourriez vous rendre compte que votre citoyenneté dépend non pas de vous, mais de votre père.

En 1793, le Canada a aboli l’esclavage, mais laissez-moi vous dire comment. Le gouvernement a affirmé que tous ceux qui étaient esclaves le demeureraient jusqu’à leur mort, mais que leurs enfants seraient libres.

En 1977, le Canada a adopté sa dernière Loi sur la citoyenneté, qui est devenue lourde et d’application malaisée. Le gouvernement a déclaré que les enfants du Canada nés avant 1977 seraient traités d’une certaine manière. Votre propre pays pouvait vous priver de vos droits à vie, comme on me l’a fait à moi. Par contre, ceux nés après 1977 n’avaient rien à craindre.

Aujourd’hui, ici, au Sénat, 140 ans de discrimination devraient prendre fin. Le projet de loi C-37 devrait être adopté immédiatement sans modification aucune. Le projet de loi est comme un château de cartes. Si nous essayons d’y toucher, le tout s’écroulera.

Au cours de la dernière année, j’ai probablement témoigné plus d’une douzaine de fois devant l’autre endroit. La question a été examinée de manière approfondie, et la Chambre a adopté le projet de loi à l’unanimité. Cela dit, tout reste à faire. Le Canada a une Loi sur la citoyenneté, que même Donald Galloway, que je respecte beaucoup, ne comprend pas. La loi a donné lieu à un si grand nombre de poursuites judiciaires qu’elle est maintenant impraticable.

Il s’agit du cinquième projet de loi auquel j’ai travaillé; il y a eu les projets de loi C-428, C-323, S-17, S-2, et nous en sommes maintenant au projet de loi C-37. Depuis que je travaille à ce dossier, c’est-à-dire depuis très longtemps, c’est vous, le Sénat du Canada, qui avez été notre sauveur. Nous ne pouvons rien accomplir à l’autre endroit; ils ne font que discuter de politiques.

La citoyenneté n’est pas une bête politique; elle appartient à tout le monde. Dès que le projet de loi C-37 sera adopté — et il devrait l’être immédiatement — nous devrions commencer à travailler à la création d’une nouvelle Loi sur la citoyenneté. C’est ce qui importe vraiment.

Nous pouvons aborder le problème du Conseil canadien pour les réfugiés parce que le projet de loi ne sera pas mis en œuvre avant un an. J’espère que nous pouvons entre temps créer une nouvelle Loi sur la citoyenneté, qui permettra aux gens qui se sont innocemment rendus aux États-Unis pour des raisons valides de conserver leur citoyenneté.

L’une de ces personnes, qui est au stade ultime d’une insuffisance rénale, m’a appelé et a dit : « Je suis allé aux États-Unis et ils disent que je suis un étranger clandestin; mais je ne peux pas retourner dans mon propre pays parce qu’on me dit maintenant que je ne suis plus canadien. Je ne peux même pas retourner dans mon propre pays pour mourir. »

We cannot allow people and Second World War veterans to be disenfranchised. Pass Bill C-37 now and immediately start work on a new Citizenship Act.

The Chair: Thank you very much. I am sure many people are very grateful for all the work you have done over the years in dealing with the issue of lost Canadians — both your personal case and also helping other people.

Mr. Chapman: It ceased to be about me a long time ago.

The Chair: I will ask a question of Mr. Janzen. I want to give him a chance to get this Mexican matter out on the table.

Mr. Janzen, you mentioned some worthy cases, but Bill C-37 will not catch them all, as I heard you. Maybe you could comment on that, and Mexico case in particular.

Mr. Janzen: Once this bill becomes law, those four situations that I mentioned will not happen. We still have those who are turning 28; the first ones born in 1977 turned 28 in 2005. A bunch of people will have turned 28 between 2005 and the day this bill comes into force. We will have to mop up with that, and I hope very much that the minister will take a generous approach to section 5(4) so we can do that.

Those four illustrations that I used cannot happen again, nor situations like them. I assure you that they are not isolated incidents at present. There are many, and that is why I hope so much that you can pass this bill quickly.

The Chair: Could you tell us about Mexico?

Mr. Janzen: About the marriage situation?

The Chair: Yes. Are they affected by this?

Mr. Janzen: The 1947 Canadian citizenship law interfaced with the previous imperial naturalization law, and the effect was this: if you were born outside of Canada, you became a Canadian citizen on January 1, 1947, if you were born in wedlock to a Canadian father and you were not yet 21 on January 1, 1947.

The “in wedlock” situation is that the Mennonites who were living in Mexico were following the practice that they followed here in Canada of having church marriages. They were not aware that Mexican law gives no legal standing whatsoever to church marriages. You have to have a civil marriage or, in the eyes of the Mexican law, you are not legally married.

Nous ne pouvons pas permettre que des gens, y compris des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, soient privés de leurs droits. Adoptez le projet de loi C-37 maintenant et commencez immédiatement à travailler à la création d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté.

Le président : Merci beaucoup. Je suis certain que de nombreuses personnes sont reconnaissantes de tout le travail que vous avez fait au fil des ans pour défendre la cause des Canadiens qui ont été déçus de leur citoyenneté; cette cause est la vôtre, et vous aidez également d'autres personnes comme vous.

M. Chapman : Ce n'est plus ma propre cause depuis longtemps.

Le président : J'aimerais poser une question à M. Janzen. J'aimerais lui donner la chance de parler du problème mexicain.

Monsieur Janzen, vous avez parlé d'affaires importantes, mais, comme vous l'avez mentionné, le projet C-37 ne les réglera pas toutes. Peut-être pourriez-vous nous faire part de votre opinion à cet égard, et particulièrement en ce qui concerne l'affaire du Mexique.

M. Janzen : Quand le projet de loi deviendra une loi, les quatre situations que j'ai mentionnées n'auront plus lieu. Il y a encore des cas de personnes qui atteignent l'âge de 28 ans; les premiers qui sont nés en 1977 ont eu 28 ans en 2005. De nombreuses personnes auront atteint l'âge de 28 ans entre 2005 et le jour où ce projet de loi entrera en vigueur. Nous aurons à composer avec cette situation, et j'espère que la ministre appliquera le paragraphe 5(4) avec générosité afin que nous puissions régler ce problème.

Les quatre situations que j'ai citées en exemple et toutes les situations semblables ne peuvent plus avoir lieu. Je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas actuellement de cas isolés. Les situations comme celles que j'ai mentionnées sont nombreuses, et c'est pourquoi j'ai grand espoir que vous pourrez adopter ce projet de loi rapidement.

Le président : Pouvez-vous nous parler du Mexique?

M. Janzen : Vous voulez parler de la situation relative au mariage?

Le président : Oui. Les personnes dont je parle sont-elles touchées par cette situation?

M. Janzen : La loi canadienne sur la citoyenneté de 1947 concordait avec la Loi sur la naturalisation de l'Empire britannique précédente, ce qui a eu l'effet suivant : si vous étiez né à l'extérieur du Canada, vous deveniez un citoyen canadien le 1^{er} janvier 1947, à condition d'être né dans les liens du mariage d'un père canadien et de ne pas avoir eu 21 ans avant le 1^{er} janvier 1947.

La condition relative aux liens du mariage a eu des répercussions sur les mennonites qui habitaient au Mexique et qui suivaient la pratique qu'ils avaient suivie au Canada, c'est-à-dire qu'ils se mariaient dans les églises. Ils ne savaient pas que le droit mexicain ne reconnaît aucunement les mariages religieux. Vous devez vous marier au civil, car, si vous ne le faites pas, vous n'êtes pas marié selon le droit mexicain.

Many things were more relaxed in those years, and Canadian officials issued certificates of citizenship to people assuming they were born in wedlock. In some cases, I know they simply presented evidence of a church marriage; I do not know how often that happened. However, I know there were quite a few cases in later years where people got a civil marriage certificate that referred to an earlier marriage, and for a while that was considered adequate.

Therefore, you have different certificates that were issued to a parent and now to a child. There are two aspects. First, when certificates like that have been issued, can they be recalled? You heard the minister say here this morning that if they really were not citizens, then we made a mistake in issuing certificates to them. They were not entitled to the certificates, so we have the right to recall them.

If you listen to it like that, it sounds logical. However, if people have carried a certificate of citizenship for 20 or 30 years, or two or three generations, and there is no element of bad faith on their part, you wish for some mercy and some clemency. Why do you not just let them have it?

The matter of recalling certificates is one part.

The Chair: Are those people covered by Bill C-37?

Mr. Janzen: No, that is not covered. We do not want to hold up this bill to deal with that. I think a certain policy from the government would be fine to cover that. We are not asking that this bill be held up because of that.

The Chair: Okay.

Mr. Janzen: That is another issue.

Senator Keon: The recommendations of all three of you are very clear. I am hoping that we get speedy passage of this bill, which is what I will be recommending.

I will not go into all the complexities and nuances. Senator Milne and I both spoke on this bill at second reading and fundamentally we said the same thing. It is not perfect, but it is the best we have, so let us get on with it.

I will not question you.

Senator Milne: Ms. Jarratt, regarding the war brides who came here with foreign-born children, under this bill now, will their grandchildren be able to claim citizenship if those grandchildren happen to be born outside the country?

Mr. Chapman: I think I can answer that. I have been briefed by the officials, and it is a good question to clarify with the officials. This will deem them to have been Canadian, because back then

On faisait les choses de manière beaucoup moins rigoureuse à cette époque, et des fonctionnaires canadiens ont délivré des certificats de citoyenneté à des gens qui présumaient être nés dans les liens du mariage. Dans certains cas, je sais qu'ils ont simplement présenté un élément de preuve à l'appui du mariage religieux; je ne sais pas combien de fois cela est arrivé. Par contre, je sais qu'il y a eu pas mal de cas au cours des années qui sont suivi où des gens ont subséquemment obtenu un certificat de mariage civil, ce qui était considéré comme adéquat pendant un certain temps.

Par conséquent, divers types de certificats ont été délivrés à un parent ou à un enfant. Il y a donc deux problèmes en cause. Premièrement, quand de tels certificats ont été délivrés, peuvent-ils être révoqués? Vous avez entendu la ministre affirmer ici ce matin que si ces gens n'étaient pas vraiment des citoyens, nous avons commis une erreur quand nous leur avons délivré leurs certificats. Ils n'avaient pas droit à ces certificats. Nous avons donc le droit de les révoquer.

Vu comme ça, cela paraît logique. Néanmoins, si des gens ont eu un certificat de citoyenneté pendant 20 ou 30 ans, ou deux ou trois générations, et qu'ils ne font pas preuve de mauvaise foi, on peut espérer de la compassion et de la clémence. Pourquoi ne pas simplement les laisser garder leurs certificats?

La question de la révocation d'un certificat constitue une partie du problème.

Le président : Ces personnes sont visées par le projet de loi C-37?

M. Janzen : Non, elles ne le sont pas. Nous ne voulons pas retarder l'adoption du projet de loi pour régler ce problème. Je crois qu'une politique du gouvernement à cet égard suffirait pour le régler. Nous ne demandons pas que l'adoption du projet de loi soit retardée pour cette raison.

Le président : D'accord.

M. Janzen : Il s'agit d'un autre problème.

Le sénateur Keon : Vos recommandations à tous les trois sont très claires. J'espère que nous pourrions adopter ce projet de loi rapidement, et c'est ce que je recommanderai.

Je ne commencerai pas à parler de la complexité et de la subtilité de la question. Le sénateur Milne et moi avons tous deux parlé de ce projet de loi à l'occasion de sa deuxième lecture, et nous avons fondamentalement dit la même chose. Le projet de loi n'est pas parfait, mais il s'agit de ce que nous avons de mieux. Nous devons donc procéder à son adoption.

Je ne vous pose pas de question.

Le sénateur Milne : Madame Jarratt, en ce qui concerne les épouses de guerre qui sont arrivées ici avec leurs enfants nés à l'étranger, leurs petits-enfants pourront-ils revendiquer la citoyenneté en vertu de ce projet de loi s'ils sont eux aussi nés à l'étranger?

M. Chapman : Je pense pouvoir répondre à cette question. J'ai été renseigné à cet égard par des représentants, et il s'agit d'une bonne question à mettre au clair auprès d'eux. Ils seront

there was an Order-in-Council that deemed the war bride children to have the same status as their fathers. Therefore, they will have been deemed to have been Canadian, starting January 1, 1947, born in or out of wedlock. They will have been deemed to have been born in Canada, so their children will be Canadian.

Senator Milne: They will be okay for another generation.

Mr. Chapman: By the way, my children were born out of Canada. I am affected by this, but I am okay with it. We have 22 years.

Senator Milne: Mr. Chapman, you said that the bureaucracy cancelled a Supreme Court decision.

Mr. Chapman: Yes.

Senator Milne: They cannot do that.

Mr. Chapman: Let me try to clarify. I sat before you and I told you that had I been born outside of Canada in any country in the world outside of Canada, today I would be Canadian and so would my children. Because I was born in Canada, I am not Canadian, and neither are my children. Every one of you sat there and thought that this does not make any sense. You are right. None of this makes sense. The laws are really wacky. That was the Supreme Court decision of *Benner v. Canada*, which ruled that the 1947 Citizenship Act was blatantly discriminatory, mainly against women, because they did not have the rights.

The gist of it was that they granted citizenship to all foreign-born children of a Canadian parent. They assumed that Canadian kids would already be covered, but we were not. When I testified about that, the director general came in one week later and said that the witness was referring to a decision by the Supreme Court that was transitional, that will expire August 14, 2004. That brought back all the antiquated provisions that created all of these things, and it happened right before you people. It was a huge deal.

This is the ultimate, if you will, of identity theft.

Senator Milne: It was not the bureaucracy cancelling it. It was because this was provisional; there was an expiry date.

Mr. Chapman: It was provisional, but the Supreme Court does not want to make law; they want to interpret law. They threw it back to Parliament and said, "Do it," but they never did. As soon as we did that, it got very complicated. In essence, the whole thing was that women did not have the same equality of rights as men. We are the Famous Five children today. You could be active participants in their story and end up as the Famous Five.

Senator Milne: We will not go there.

considérés comme des Canadiens parce que, à l'époque, il y a eu un décret selon lequel les enfants des épouses de guerre auraient le même statut que leur père. En conséquence, ils seront considérés comme des Canadiens à partir du 1^{er} janvier 1947, qu'ils soient nés dans les liens du mariage ou non. Ils seront considérés comme ayant été nés au Canada. Leurs enfants seront donc canadiens.

Le sénateur Milne : Ils n'auront pas de problème pour une autre génération.

M. Chapman : En passant, mes enfants sont nés à l'extérieur du Canada. Cette situation me concerne, mais elle ne m'inquiète pas. Nous avons 22 ans pour trouver une solution.

Le sénateur Milne : Monsieur Chapman, vous avez dit que la bureaucratie a annulé une décision de la Cour suprême.

M. Chapman : Oui.

Le sénateur Milne : Ce n'est pas possible.

M. Chapman : Permettez-moi de m'expliquer. Je me suis présenté devant vous et je vous ai dit que si j'étais né dans tout autre pays du monde, je serais aujourd'hui canadien, et mes enfants le seraient aussi. Comme je suis né au Canada, je ne suis pas Canadien, et mes enfants non plus. Chacun de vous a pensé que cela était insensé. Vous avez raison. Rien de tout cela n'est sensé. Les lois sont vraiment bizarres. La décision dont il est question est celle de la Cour suprême dans l'arrêt *Benner c. Canada*, dans laquelle on a déclaré que la Loi sur la citoyenneté de 1947 était ouvertement discriminatoire, surtout contre les femmes, parce qu'elles n'avaient pas de droits, aux termes de cette loi.

Essentiellement, on a accordé la citoyenneté à tous les enfants nés à l'étranger d'un parent canadien, en présumant que la citoyenneté des enfants canadiens était déjà protégée, mais elle ne l'était pas. Une semaine après que j'ai témoigné à ce sujet, le directeur général a affirmé que le témoin parlait d'une décision transitoire de la Cour suprême, qui expirerait le 14 août 2004. On est donc revenu aux dispositions désuètes qui ont causé tous ces problèmes, et cela s'est passé sous vos yeux. Il s'agit d'un événement d'une grande importance.

C'était, en quelque sorte, une usurpation d'identité et le crime parfait.

Le sénateur Milne : Ce n'est pas la bureaucratie qui a annulé cette décision. C'était une décision provisoire; il y avait une date d'expiration.

M. Chapman : C'était une décision provisoire, mais la Cour suprême ne veut pas faire de lois; elle veut les interpréter. Elle l'a renvoyée aux parlementaires en leur disant : « Faites-le », mais ils ne l'ont pas fait. Dès lors, la situation est devenue très compliquée. Essentiellement, les femmes n'avaient pas les mêmes droits que les hommes. Nous sommes les descendants des Célèbres cinq. Vous pouvez participer activement à leur histoire et devenir célèbre comme elles.

Le sénateur Milne : Nous ne parlerons pas de ça.

Mr. Chairman, I strongly support passing this bill as quickly as possible. I have agreed with everything that the witnesses have said. Something needs to be done desperately about the Citizenship Act itself, but passing this bill is essential.

The Chair: Mr. Janzen, do you have a comment?

Mr. Janzen: I would like comment with regard to the whole matter of people working in international charitable work and international development work. Our organization has, at any given time, several hundred people working abroad in health, agriculture and education. I am very sympathetic to the argument advanced here. I have had quite a few discussions with officials over the years. I have a certain sympathy for their need to have something that is very clear; otherwise, it will not withstand the Charter. In the present law, there is something called a "substantial connection." How to interpret that phrase "substantial connection" is the subject of endless debate.

Even though I am sympathetic towards acknowledging people who are born of international development workers and so on, I also have some sympathy for the need for something clear so that people will know where they stand.

Senator Brown: I support the bill 100 per cent as well.

Could you clarify something for me? My daughter was born out of the country 40 years ago, but she is considered to be both an American and a Canadian because she was born to me, a Canadian, and my wife, who was American only at that time. Then she was required only to be in the United States for one year before she was 25 to reaffirm her American citizenship. I am a little confused.

Mr. Chapman: The confusion has lasted since the beginning of Canadian citizenship. Hopefully it will come to an end. You might have one bureaucrat rule against your daughter and you might have one rule in her favour. We had a World War II veteran who was not denied his citizenship until he went into hospital. All these years he has been considered a Canadian. This bill will clear that up. Once and for all, there will be no more questions. Your daughter will be Canadian.

Senator Brown: I understand that. I support the bill. My daughter and my wife each carried both passports. My wife had to fight 19 years with the American government to retain her American citizenship and, at the same time, get Canadian citizenship without giving up her American citizenship.

Mr. Chapman: You are indicating quite a problem here, because years ago borders were porous. This was very common. Now we are having this problem.

Citizenship in this country is not Charter-compliant. The Citizenship Act should now become Charter-compliant.

Monsieur le président, j'appuie largement l'adoption la plus rapide possible de ce projet de loi. Je suis d'accord avec les témoins relativement à tout ce qu'ils ont dit. On doit impérativement régler le problème de la Loi sur la citoyenneté, mais l'adoption de ce projet de loi est également essentielle.

Le président : Monsieur Janzen, avez-vous un commentaire à faire?

M. Janzen : J'aimerais faire un commentaire sur les personnes qui font du travail de bienfaisance et de développement international à l'étranger. À tout moment, plusieurs centaines de représentants de notre organisation travaillent à l'étranger dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'enseignement. Je comprends très bien la cause défendue. Au fil des ans, j'ai eu plusieurs discussions avec des fonctionnaires. Dans une certaine mesure, je comprends qu'ils ont besoin d'un texte qui est très clair; sinon, ce texte ne résistera pas à une analyse approfondie fondée sur la Charte. Dans la loi actuelle, il existe un concept qu'on appelle les « liens manifestes ». La manière d'interpréter l'expression « liens manifestes » fait l'objet de nombreux débats.

Même si je crois qu'il faut reconnaître les enfants nés des travailleurs en développement international et autres, je comprends également la nécessité d'un texte clair pour que l'on sache à quoi s'en tenir.

Le sénateur Brown : Moi aussi, j'appuie entièrement le projet de loi.

Pouvez-vous mettre quelque chose au clair pour moi? Ma fille est née à l'étranger il y a 40 ans, mais elle est considérée à la fois comme Américaine et comme Canadienne parce que je suis Canadien et que ma femme était à l'époque Américaine. Pour réaffirmer sa citoyenneté américaine, elle était tenue de demeurer seulement un an aux États-Unis avant d'atteindre l'âge de 25 ans. Je suis un peu confus.

M. Chapman : Il y a de la confusion depuis les débuts de la citoyenneté canadienne. J'espère que nous en aurons bientôt terminé avec cette confusion. Il y a peut-être un règlement bureaucratique qui joue contre votre fille et un autre qui joue en sa faveur. Il y avait un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale que l'on a déchu de sa citoyenneté quand il est entré à l'hôpital. Toutes ces années, il avait été considéré comme un Canadien. Ce projet de loi rectifiera cette situation. Une fois pour toutes, il n'y aura plus de confusion. Votre fille sera Canadienne.

Le sénateur Brown : Je comprends. J'appuie le projet de loi. Ma fille et ma femme ont toutes les deux eu les deux passeports. Ma femme a dû mener un combat auprès du gouvernement américain pendant 19 ans afin de pouvoir obtenir la citoyenneté canadienne sans avoir à renoncer à sa citoyenneté américaine.

M. Chapman : Le problème que vous soulevez est important parce que les frontières étaient poreuses il y a de cela plusieurs années. Cette situation était très courante. Maintenant, nous avons un problème.

La citoyenneté dans notre pays n'est pas conforme à la Charte. La Loi sur la citoyenneté doit maintenant se conformer à la Charte.

The Chair: I thank all the people who were here today, the two panels and the minister, who was here at the beginning of the meeting. We will excuse you now and the committee will take the matter under consideration.

Members of the committee, we have heard the evidence. We can now proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-37, either today or, if you want more time to reflect, next Wednesday. You can deal with the bill as it is; you can amend it if you want; or you can make other comments. Further to some of the comments that we have heard today with respect to an overhaul of the Citizenship Act, you may want to get into that kind of commentary as an addendum, or you may want to deal with that on third reading of the bill in the Senate. Those are some of the options you have for dealing with this bill.

Senator Milne: I move that we proceed clause by clause today.

Senator Cordy: I think we should pass the bill today also, but I wonder if we could make an addendum to the bill, passing it without amendment, because we have heard from witnesses that expediency is important, but in the addendum we should recommend that the Citizenship Act be looked at. I heard mention of the recalling of certificates. Mr. Janzen talked about recalling certificates and said that perhaps the minister should look more favourably at those who have had certificates for extended periods of time and be a little generous with those.

Senator Callbeck: I agree that we should pass the bill, but there should be comments. One of those should be that the act needs to be overhauled. Obviously, there are some serious problems there.

Senator Brown: I would like to see the bill passed as well because I am worried that if we start thinking about amendments, this bill will be delayed many of weeks or even into the fall.

The Chair: If there were amendments, the amendments would eventually not only be dealt with by the Senate, but the bill would have to go back to the House of Commons.

Senator Fairbairn: I agree. We have heard significant comments here. I do agree with passing the bill as quickly as we can and getting it done, but I do think there should be comments to it because these are important, maybe not so important for the people who were telling us the story, but they have families too. It would be useful if we had an addendum coming out of this committee.

The Chair: Let me try to summarize. I am hearing that you want to proceed with clause-by-clause consideration today. The inclination of the committee is to pass the bill without amendment and to report it thereon, but it is also to add comments to our report that deal with the need to consider the Citizenship Act in

Le président : Je remercie toutes les personnes qui se sont présentées ici aujourd'hui, ainsi que les deux groupes de représentants et la ministre, qui étaient ici au début de la séance. Nous vous autorisons maintenant à vous retirer, et le comité examinera la question.

Chers collègues, nous avons entendu les témoignages. Nous pouvons maintenant procéder à l'examen article par article du projet de loi C-37. Nous pouvons faire cela aujourd'hui, ou, si vous voulez encore réfléchir, attendre à mercredi prochain. Vous pouvez traiter du projet de loi tel qu'il est, l'amender ou formuler d'autres observations. Par suite de certaines des observations que nous avons entendues aujourd'hui en ce qui concerne une révision de la Loi sur la citoyenneté, vous pouvez formuler des observations sous forme d'addenda. Vous voudrez peut-être traiter de cette question à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi au Sénat. Voilà certaines de vos options en ce qui concerne le projet de loi.

Le sénateur Milne : Je propose qu'on examine le projet de loi article par article dès aujourd'hui.

Le sénateur Cordy : Je pense moi aussi que nous devrions adopter le projet de loi aujourd'hui, mais je me demande si on devrait y joindre un addenda pour recommander que la situation relative à la Loi sur la citoyenneté soit étudiée et pour adopter le projet de loi sans modification, parce que les témoins ont affirmé qu'il était important d'agir rapidement. On a mentionné la révocation de certificats. M. Janzen a parlé de la révocation de certificats et a affirmé que la ministre devrait peut-être être plus favorable aux personnes qui ont depuis longtemps un certificat et être plus généreuse à leur égard.

Le sénateur Callbeck : Je crois moi aussi qu'on devrait adopter le projet de loi, mais il devrait y avoir des observations. L'une de ces observations devrait faire état de la nécessité de réviser la loi. Cette dernière cause évidemment de graves problèmes.

Le sénateur Brown : J'aimerais qu'on adopte le projet de loi parce que je crains qu'il sera retardé pendant de nombreuses semaines, ou même jusqu'à l'automne, si on commence à suggérer des modifications.

Le président : S'il y avait des modifications, on serait tenu, tôt ou tard, de renvoyer le projet de loi devant la Chambre des communes.

Le sénateur Fairbairn : Je suis d'accord. Nous avons entendu des observations importantes. Je crois moi aussi qu'on devrait adopter le projet de loi le plus rapidement possible et en finir, mais je pense qu'il devrait y avoir des observations, car ces dernières sont importantes. Elles ne sont peut-être pas aussi importantes pour les gens qui se sont adressés à nous que pour leur famille. Le comité devrait rédiger un addenda.

Le président : Permettez-moi de résumer vos observations. Vous voulez examiner le projet de loi article par article dès aujourd'hui. Le comité veut adopter le projet de loi sans modification et établir un rapport à cet égard, mais il veut également ajouter des observations au rapport en ce qui concerne

total for possible overhaul and the need perhaps to look at other categories of people whom we have heard about today, including the recalling issue, as Senator Cordy says.

Senator Milne: Charter compliance as well.

The Chair: Charter compliance, yes. We can add those as a commentary. They do not amend or hold up the bill. It is commentary that goes back to the minister and becomes part of the record.

Senator Brown: Could we add to Senator Cordy's comments some kind of an amnesty for these war brides we have heard about? We obviously could not do it ourselves, but we could make a suggestion.

The Chair: I think they are all covered. I think we heard in the testimony that this amendment, Bill C-37, would cover war brides.

Senator Brown: Thank you.

The Chair: I think that is the flavour of the meeting. Do the researchers know what we want in the terms of the commentary?

Senator Keon: We want two clauses: one is a review of the Citizenship Act, and the other is compliance with the Charter.

Senator Milne: A law professor specializing in immigration law cannot understand it.

The Chair: I am being asked by Ms. Reynolds about the draft of the observations. I will work with the researcher on getting this done and will distribute it to members. Then we will not have to deal with this at a further meeting. That is why I wanted to get the flavour of the observations.

Senator Milne: I would suggest that the steering committee could deal with the draft observations.

The Chair: That would be okay too. That is fine by me. The steering committee is myself, Senator Keon and Senator Pépin. We will deal with that and submit it.

We have agreed that we should now deal with clause-by-clause consideration. This is standard jargon.

Shall the title and clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

la nécessité d'étudier la Loi sur la citoyenneté aux fins d'une révision éventuelle et la nécessité de tenir compte d'autres catégories de personnes dont nous avons entendu parler aujourd'hui, y compris celles touchées par la question de la révocation, comme l'a dit le sénateur Cordy.

Le sénateur Milne : N'oubliez pas la conformité avec la Charte.

Le président : Oui, la conformité avec la Charte également. Nous pouvons ajouter ces observations au rapport. Elles n'exigent pas une modification ni que l'on retarde l'adoption du projet de loi. Il s'agit d'observations à l'intention de la ministre qui seront versées au dossier.

Le sénateur Brown : Pouvons-nous ajouter aux observations du sénateur Cordy la proposition d'une amnistie quelconque pour les épouses de guerre dont nous avons entendu parler? Nous ne pouvons évidemment pas nous-même déclarer une amnistie, mais nous pouvons en faire la suggestion.

Le président : Je pense qu'elles sont toutes visées. Selon les témoignages, il semble que cette modification, c'est-à-dire le projet de loi C-37, viserait toutes les épouses de guerre.

Le sénateur Brown : Merci.

Le président : Je pense que nous avons résumé l'essence de la séance. Les attachés de recherche savent-ils ce que nous voulons inclure dans les observations?

Le sénateur Keon : Nous voulons deux articles : le premier sera sur la révision de la Loi sur la citoyenneté, et l'autre portera sur la conformité avec la Charte.

Le sénateur Milne : Un professeur en droit qui se spécialise en immigration n'arrive pas à comprendre.

Le président : Mme Reynolds me pose des questions sur l'ébauche des observations. L'attaché de recherche et moi travaillerons à cette ébauche, et nous la distribuerons aux membres. Nous n'aurons donc pas à traiter de cette affaire à l'occasion d'une autre séance. C'est la raison pour laquelle je voulais résumer les observations.

Le sénateur Milne : Je suggère que le comité de direction se charge de l'ébauche des observations.

Le président : Cela conviendrait également. Je suis d'accord. Le comité de direction est composé du sénateur Keon, du sénateur Pépin et de moi. Nous nous en chargerons et vous la soumettrons.

Nous avons convenu de procéder à l'examen du projet de loi, article par article. Il s'agit du jargon standard.

Le titre et l'article 1 devraient-ils être réservés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall call 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We are back to clause 1 that stood postponed. Shall that carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: With observations. Is it agreed that I report this bill with observations at the next sitting of the Senate or when we have the observations ready next week?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

That means that Bill C-37 has been adopted without amendment but with observations. That will be reported back to the Senate. That completes Bill C-37.

Could you please turn your attention to the budgets documents. These are budgets from our two subcommittees, one on the study of cities and the other on the study of population health. There is also one for the special study on early learning and child care. We had authorized this one in the last fiscal year, but this completes it in this fiscal year and provides for additional funds that may or may not be necessary. Finally we have the

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous revenons à l'article 1, qui a été réservé. L'article devrait-il être adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre devrait-il être adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Acceptez-vous que le projet de loi soit adopté sans modification?

Des voix : D'accord.

Le président : Avec des observations. Puis-je faire rapport du projet de loi et des observations à la prochaine séance du Sénat ou quand les observations seront prêtes la semaine prochaine?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est adopté.

Cela veut dire que le projet C-37 a été adopté sans modifications, mais avec des observations. J'en ferai rapport au Sénat. Voilà qui règle la question du projet de loi C-37.

Pourriez-vous porter votre attention sur les documents relatifs aux budgets. Il s'agit des budgets de nos deux sous-comités, dont l'un se consacre à l'étude des villes, et l'autre, à l'étude de la santé de la population. Il y a également un budget pour l'étude spéciale sur l'apprentissage précoce et la garde d'enfants. Nous avions autorisé cette étude au cours du dernier exercice financier, mais le présent budget est pour l'exercice financier en cours et prévoit des

budget on the legislation portion of our program, which, as you can see, deals with meals.

Are there any questions or comments about the budgets that we have before us? There is over \$600,000 involved here. This is more than we spent in probably the last two years combined, although we have not traveled as much as we are travelling now.

Senator Keon: Mr. Chair, for information for when you go in front of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, I understand that this is also the busiest committee in the Senate.

The Chair: It certainly is a busy committee, no doubt about it.

Honourable senators, I know that you are paying rapt attention to the budget, but can we agree on this? Are there any questions or comments on the budget items? If not, we need a motion on each budget.

We have a motion on the cities study from Senator Pépin. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We have a motion on the population health budget from Senator Keon. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We have a motion from Senator Pépin on the special study on early learning. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We have a motion from Senator Keon on the legislation budget. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

If there is nothing else, this committee stands adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m. to examine Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

fonds additionnels qui peuvent être nécessaires ou pas. Enfin, il y a le budget pour la portion législative de notre programme, qui, comme vous pouvez le voir, traite des repas.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur les budgets à l'étude? On parle de plus de 600 000 \$. Nous n'avons probablement pas dépensé autant d'argent au cours des deux dernières années combinées, mais nous n'avons pas voyagé autant que nous le faisons maintenant.

Le sénateur Keon : Monsieur le président, en ce qui concerne votre participation au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, je crois qu'il s'agit du comité le plus occupé du Sénat.

Le président : Ce comité est effectivement très occupé. Il n'y a aucun doute.

Chers collègues, je sais que vous accordez toute votre attention au budget, mais pouvons-nous l'adopter? Y a-t-il des questions ou des commentaires sur les articles du budget? Sinon, nous devons être saisis d'une motion relative à chaque budget.

Nous sommes saisis d'une motion du sénateur Pépin concernant l'étude des villes. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Nous sommes saisis d'une motion du sénateur Keon concernant le budget de l'étude sur la santé de la population. La motion est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Nous sommes saisis d'une motion présentée par le sénateur Pépin relativement à l'étude spéciale sur l'apprentissage précoce. La motion est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée?

Nous sommes saisis d'une motion présentée par le sénateur Keon en ce qui concerne le budget législatif. La motion est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

S'il n'y a rien d'autre, la séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier le projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. Today, we will be examining Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day.

[English]

Let me provide some comments with respects to the proceedings. We will be hearing from two panels today. Additionally, we will be hearing from the sponsor of the bill in the Senate, Senator Grafstein. Senator Grafstein, however, is at another committee right now with another bill of which he is the sponsor. Due to the timing difficulty, he will come a little later in the proceedings to give his us comments. I will try to work him in as need be, depending upon when he arrives.

In the meantime, we have two panels. When we have heard from all the witnesses, it is my proposal we proceed with clause-by-clause consideration of the bill. It is a small bill with only two clauses to consider.

We will now hear from three witnesses. Each person has been asked to make a five-minute opening statement following which we will engage in dialogue and a question period.

Let me introduce Andrea McManus, President of The Development Group. She is also Chair of the Board of the Calgary Chamber of Voluntary Organizations, which represents upwards of 400 member organizations in Calgary, and is Vice-Chair of the Association of Fundraising Professionals, an international professional association.

Donald K. Johnson comes from my city and I know him well. He is a Senior Advisor, BMO Capital Markets. He is well known for his philanthropic activities including the United Way of Greater Toronto. He is Chair of the \$15 million Vision Campaign for the Toronto Western Hospital and was the AFP Toronto Chapter 2007 Philanthropy Day Award recipient.

Grete Hale is President of the Beechwood Cemetery Foundation and a founder of the Ottawa Community Foundation. She holds a number of corporate and community board positions including CanHave Children's Centre, the University of Ottawa, the Salvation Army, Leadership Ottawa and Friends of the National Library of Canada.

Andrea McManus, Vice Chair, Association of Fundraising Professionals: Thank you for this opportunity to speak to you in support of the legislation that would create the world's first government-recognized National Philanthropy Day. I am a professional fundraising consultant and I work with many organizations of all sizes across the country. I work with them

[Français]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Aujourd'hui, nous allons examiner le projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

[Traduction]

Permettez-moi de faire quelques observations sur les travaux. Aujourd'hui, nous allons entendre deux groupes de témoins. En outre, nous entendrons le parrain du projet de loi au Sénat, le sénateur Grafstein. Ce dernier assiste en ce moment à une réunion d'un autre comité qui étudie un autre projet de loi dont il est également le parrain. Compte tenu des contraintes de temps, il viendra nous rencontrer un peu plus tard pour nous faire part de ses observations. Je vais essayer de l'intégrer à notre ordre du jour comme je le pourrai, selon le moment où il arrivera.

Entre-temps, nous avons nos deux groupes de témoins. Lorsque nous aurons entendu tous les témoins, je propose que nous fassions l'étude article par article du projet de loi. C'est un petit projet de loi qui ne compte que deux articles.

Nous allons maintenant entendre trois témoins. On a demandé à chacun d'eux de faire une déclaration liminaire de cinq minutes, après quoi nous entamerons un dialogue et une période de questions.

Permettez-moi de vous présenter Andrea McManus, présidente du Development Group. Elle préside aussi le conseil d'administration de la Calgary Chamber of Voluntary Organizations, qui représente plus de 400 organismes bénévoles de Calgary et elle est vice-présidente de l'Association des professionnels en philanthropie.

Donald K. Johnson vient de la même ville que moi, et je le connais bien. Il est conseiller principal à BMO Marchés des capitaux. Il est bien connu pour ses activités philanthropiques, entre autres auprès de Centraide du Grand Toronto. M. Johnson est en outre président de la campagne Vision de 15 millions de dollars du Toronto Western Hospital, et il a reçu le prix de la Journée de la philanthropie 2007 de la section torontoise de l'Association des professionnels en philanthropie.

Grete Hale est présidente de la Fondation du cimetière Beechwood. Elle est en outre fondatrice de la Fondation communautaire d'Ottawa. Elle siège à de nombreux conseils d'administration d'entreprises et d'organismes communautaires, dont ceux du CanHave Children's Centre, de l'Université d'Ottawa, de l'Armée du Salut, de Leadership Ottawa et des Amis de la Bibliothèque nationale du Canada.

Andrea McManus, vice-présidente, Association des professionnels en philanthropie : Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous au sujet de l'adoption d'un texte de loi qui propose d'instituer la première journée nationale de la philanthropie reconnue par le gouvernement. Je suis consultante en collecte de fonds et je travaille auprès de

to build better philanthropic giving programs to support their work.

I am here today as a volunteer for both organizations to which the chair referred. I am also here as a contributor to our society. I consider myself a philanthropist and although I do not have the capacity to give very large gifts, I do give to causes that I feel are very important or that I want to make a change with, which is why most people in this country give to causes.

I take philanthropy very seriously and I have worked very hard with my own three daughters who are now almost adults to instil in them a sense of giving back to their community.

The Association of Fundraising Professionals, AFP, and the Calgary Chamber of Voluntary Organizations, CCVO, the two organizations I am representing, cover about 2,500 charitable organizations in Canada, organizations of all sizes and doing all kinds of very vital community work. They might range from a very small hospice in Nova Scotia to a youth-at-risk organization in Victoria, to the University of Toronto or any other university and health care institution in the country.

While I do not have an exact number, you can imagine just how many hundreds of thousands, if not millions, of Canadians benefit each and every year from the services that these organizations provide to the community. The organizations that we alone represent are only a small portion of the 85,000 or so charities in the country. The one thing they all have in common is that as a registered charity in the non-profit sector in Canada, each one of them is dependent on philanthropic revenues to some degree to build and grow their budgets to fulfill their organizations' mission.

However, recent trend research conducted shows that, while Canadians are giving on average higher levels of gifts, fewer Canadians are giving. That is very worrisome. With an increasing donor base and a fairly robust level of charities with an increased demand on the work of charitable organizations, the work these organizations do is at risk.

We cannot continue to rely on a smaller number of individuals. We need to teach, educate, encourage and inspire people to give back to their communities. We cannot allow charity in Canada to stagnate. We can reverse these trends and National Philanthropy Day is one of the ways we have been trying to do that for the last 10 years or so in Canada. Although it is an AFP sponsored event, we collaborate with many organizations and charities to stage these events.

We have 16 chapters in Canada, with chapters in every province. Every chapter celebrates National Philanthropy Day. In Calgary, for example, we do a luncheon that every year attracts over 1,200 people. We also give awards, as do many of our other chapters. In fact, our three philanthropists and community

nombreux organismes de toutes tailles dans tout le pays. Je les aide à améliorer leurs programmes de dons afin qu'ils soient mieux en mesure de faire leur travail.

Je suis ici aujourd'hui à titre de travailleuse bénévole pour les deux organisations dont le président a parlé. Je suis ici également en tant que contributrice à notre société. Je m'estime philanthrope et même si je ne suis pas en mesure de faire des dons très importants, je donne de l'argent aux causes que j'estime importantes ou qui sont susceptibles d'apporter les changements que je souhaite. C'est la raison pour laquelle la plupart des Canadiens font des dons à des organismes.

La philanthropie est une question qui me tient fort à cœur, et j'ai fait de grands efforts pour enseigner à mes trois filles, qui sont maintenant presque adultes, qu'elles ont le devoir de contribuer à leur communauté.

L'Association des professionnels en philanthropie, l'APP, et la Calgary Chamber of Voluntary Organisations, la CCVO, soit les deux organismes que je représente, regroupent quelque 2 500 organismes de charité au Canada, des organismes de toute taille qui font un travail très diversifié mais essentiel pour la société. Ces organismes vont d'un très petit hospice en Nouvelle-Écosse jusqu'à un organisme pour les jeunes à risque à Victoria, en passant par l'Université de Toronto ou toute autre université ou établissement de soins de santé au pays.

Bien que je n'en connaisse pas le chiffre exact, vous pouvez imaginer combien de centaines de milliers, sinon de millions de Canadiens bénéficient chaque année des services que ces organismes fournissent à la société. À eux seuls, les organismes que nous représentons ne représentent qu'une faible proportion des 85 000 organismes de charité, environ, qui existent au pays. Ce que ces organismes ont en commun, c'est qu'à titre d'œuvres caritatives enregistrées du secteur à but non lucratif au Canada, chacun d'eux dépend des dons philanthropiques qu'il peut obtenir pour établir une partie de son budget et réaliser sa mission.

Toutefois, une analyse récente des tendances révèle que même si les Canadiens font en moyenne des dons plus importants, le nombre des donateurs diminue. C'est très inquiétant. Compte tenu du nombre de donateurs et d'entreprises de charité qui exercent des demandes croissantes sur les organismes caritatifs, le travail de ces organismes caritatifs est menacé.

Nous ne pouvons pas continuer de compter sur un nombre de plus en plus restreint de donateurs. Nous devons informer la population et l'encourager à contribuer à la société. Nous ne pouvons pas permettre aux œuvres caritatives de stagner au Canada. Nous pouvons inverser ces tendances, et la Journée nationale de la philanthropie est l'un des moyens que nous avons essayé d'utiliser à cette fin au Canada depuis une dizaine d'années. Même s'il s'agit d'une activité parrainée par l'APP, nous collaborons avec un grand nombre d'organismes et d'œuvres caritatives pour son organisation.

Nous avons 16 sections au Canada, et nous en avons dans chaque province. Chacune de ces sections célèbre la Journée nationale de la philanthropie. À Calgary, par exemple, nous offrons un déjeuner qui attire chaque année plus de 1 200 personnes. Nous remettons également des prix, comme le

volunteers with us today are all recipients of National Philanthropy Day awards in their communities that recognize the work they have done to make things better for people.

National Philanthropy Day is on November 15. We try to celebrate it as close to that day as possible. If it should fall on Sunday, we will celebrate it on Friday or Monday. It increases public awareness of philanthropy. It also celebrates the fact that philanthropy is something that can be done by anyone.

There are people making \$100 or \$25 contributions to a woman who received the award in Calgary a number of years ago who, for 18 years three days a week, went around her community collecting bottles, cashed those in and donated that money to one of the women's emergency shelters in the city. She was a philanthropist and was recognized for that. Her story has inspired many other people.

Through National Philanthropy Day we are able to demonstrate this work, this giving and giving back to the community. People give to non-profit organizations because they want to give back, because they have been touched in a certain way by a cause. They want to make the community a better place, to improve the world or to get children off the street. They give of their time and money for any number of reasons. It is rooted in altruism and it comes from the heart. Everyone is a philanthropist.

I believe this is our federal government's chance to continue the relationship that was forged in 2002 between the government and the non-profit sector. It is time for the government to recognize, in a non-partisan way, something that everyday Canadians already recognize, believe in, and follow. They believe if we work together, we can make our communities stronger and make Canada a better place to live for everyone in this country. It is for these reasons that I would strongly encourage your passage of this bill. Hopefully, we can make this the first country in the world to formally recognize National Philanthropy Day.

The Chair: Thank you. I introduced Don Johnson, but I think it must be noted that he spent many years trying to convince federal governments of more than one stripe of the need to eliminate capital gains tax on gifts of listed securities. Mr. Johnson has succeeded quite well in doing that.

Donald K. Johnson, Senior Advisor, BMO Capital Markets: Thank you for this opportunity to appear before your committee.

I have come to Ottawa today to give my enthusiastic support for the bill to create a National Philanthropy Day. It is a wonderful idea and its time has definitely come.

font bon nombre de nos autres sections. En fait, les trois philanthropes et bénévoles qui nous accompagnent aujourd'hui sont tous lauréats des prix de la Journée nationale de la philanthropie dans leurs communautés. Ces prix leur ont été décernés en remerciement du travail qu'ils ont accompli pour améliorer la vie des gens.

La Journée nationale de la philanthropie est célébrée le 15 novembre. Nous essayons de tenir nos activités aussi près que possible de cette date. Si le 15 novembre tombe un dimanche, nous tenons nos célébrations le vendredi précédent ou le lundi suivant. Ces activités permettent de sensibiliser la population à la philanthropie. Elles marquent également le fait que la philanthropie peut être pratiquée par chacun d'entre nous.

Certaines personnes font des dons de 25 ou de 100 \$ à une femme qui a reçu notre prix à Calgary il y a plusieurs années parce que pendant 18 ans, trois jours par semaine, elle recueillait des bouteilles dans sa collectivité, elle les vendait et elle donnait cet argent à l'un des refuges de femmes de la ville. C'était une philanthrope, et ses efforts ont été récompensés. Son histoire a inspiré bien d'autres gens.

Grâce à la Journée nationale de la philanthropie, nous sommes en mesure de souligner ce travail accompli, cette contribution à la communauté. Les gens font des dons à des organismes à but non lucratif parce qu'ils veulent contribuer à la communauté, parce qu'ils ont été touchés d'une certaine façon par une certaine cause. Ils veulent améliorer la communauté, améliorer le monde ou donner un foyer à des enfants. Ils font don de leur temps et de leur argent pour différentes raisons. Ces dons viennent du cœur et trouvent leur source dans l'altruisme. Tout le monde est philanthrope.

Notre gouvernement fédéral a maintenant l'occasion de poursuivre la relation forgée en 2002 avec le secteur à but non lucratif. Le moment est venu pour le gouvernement de reconnaître de façon non partisane une réalité que connaissent déjà les Canadiens, une réalité en laquelle ils croient et qu'ils vivent. Les Canadiens croient que si nous travaillons de concert, nous pouvons renforcer nos collectivités et faire du Canada un meilleur pays pour tous ses citoyens. C'est pour cette raison que je vous exhorte à adopter ce projet de loi. Ainsi, nous pourrions être le premier pays du monde à reconnaître officiellement la Journée mondiale de la philanthropie.

Le président : Merci. Je vous ai déjà présenté Don Johnson, mais je me dois de vous signaler qu'il a consacré plusieurs années à tenter de convaincre les gouvernements fédéraux de tout acabit de la nécessité d'éliminer l'impôt sur les gains en capital applicables aux dons en titres cotés. M. Johnson s'est très bien acquitté de cette tâche.

Donald K. Johnson, conseiller principal, BMO Marchés des capitaux : Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant votre comité.

Je suis venu à Ottawa aujourd'hui dans le but d'exprimer mon appui enthousiaste à l'égard du projet de loi visant la création d'une Journée nationale de la philanthropie. C'est une excellente idée et le temps est venu de la mettre en oeuvre.

Being here today, I am reminded of some thoughts expressed by Senator Grafstein when I appeared as a witness before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce a few years ago. Senator Grafstein made a compelling case for the need of Canada to raise the profile and awareness of philanthropic giving.

As one who has been deeply involved in charitable fundraising and other endeavours in the not-for-profit sector, I know firsthand how important it is for Canadians to realize the vital role played by our not-for-profit sector and private sector philanthropy. This sector is so much a part of the fabric of our country that our very future depends on its success. That success, I have found, depends on a positive partnership between government and private sector philanthropy.

The future of our country is strengthened by our ability to attract and retain the best and brightest professors, students, doctors, scientists, researchers and artists. Although governments provide a significant portion of funding for education, health care, research and for the arts and culture, private sector funding enables these organizations to grow from being good to being great.

I must point out that private sector giving per capita has always been significantly greater in the United States than in Canada. That is why I embarked on my mission to convince the federal government to eliminate the capital gains tax on gifts of listed securities. I knew it was a vital measure to reduce or eliminate the gap between the U.S. and Canada.

Although we have made significant progress in narrowing the gap, we still have a long way to go. I believe creation of a National Philanthropy Day will lead to significant strengthening of our not-for-profit organizations.

In summary, a National Philanthropy Day will, first, raise public awareness of the importance of charitable giving. Second, it will give credibility to philanthropy and the government's support of it. Third, it will demonstrate how the private sector and the government can work together as partners. Finally, it will recognize the important role played by the 2.1 million Canadians who work for the not-for-profit organizations and the hundreds of thousands of volunteers who donate their time and resources to them.

Creating a National Philanthropy Day is not a symbolic gesture; it is an action that Canada very much needs. I urge you to support this important bill. I welcome any questions.

Grete Hale, President, Beechwood Cemetery Foundation: I am a baker's daughter and I have always known what a little bit of yeast can do to make a good loaf of bread. That is the way I see what even a little bit of philanthropy can do to enrich not just one's own live life, but the lives of countless others not just

Le fait de me trouver ici aujourd'hui me rappelle certaines réflexions qu'avait faites le sénateur Grafstein lorsque j'ai témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques il y a quelques années. Il a expliqué de façon très convaincante que le Canada doit accroître la visibilité du don philanthropique et la sensibilisation à cet égard.

Ayant participé activement à des campagnes de financement d'oeuvres de bienfaisance et à d'autres activités d'organismes à but non lucratif, je sais de première main combien il est important que les Canadiens comprennent le rôle essentiel que joue le secteur privé sur le plan de la philanthropie. Ce secteur fait partie intégrante de la structure du Canada, si bien que notre avenir dépend de sa réussite. Et j'ai constaté que cette réussite dépend quant à elle d'un partenariat efficace entre le gouvernement et le secteur privé en matière de philanthropie.

L'avenir de notre pays sera prometteur si nous pouvons attirer et retenir les meilleurs professeurs, étudiants, docteurs, scientifiques, chercheurs et artistes. Bien que les gouvernements fournissent une part importante du financement de l'éducation, des soins de santé, de la recherche, des arts et de la culture, le financement du secteur privé permet aux organismes de ces domaines d'atteindre l'excellence.

Je dois toutefois préciser que les dons du secteur privé par habitant ont toujours été plus importants aux États-Unis qu'au Canada. C'est pourquoi je me suis donné la mission de convaincre le gouvernement fédéral de supprimer l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeur cotés en bourse. Je savais que c'était essentiel pour réduire, voire éliminer l'écart entre les États-Unis et le Canada.

Bien que nous ayons réalisé des progrès significatifs pour réduire cet écart, nous sommes encore loin du but. Je crois que la création d'une Journée nationale de la philanthropie entraînera un renforcement important de nos organismes à but non lucratif.

En résumé, une Journée nationale de la philanthropie permettra premièrement de sensibiliser la population à l'importance des dons de charité. Deuxièmement, elle donnera de la crédibilité à la philanthropie et à l'appui du gouvernement à cet égard. Troisièmement, elle démontrera que le secteur privé et le gouvernement peuvent travailler en partenariat. Finalement, elle permettra de reconnaître l'importance du rôle que jouent 2,1 millions de Canadiens au sein des organismes à but non lucratif et les centaines de milliers de bénévoles qui leur consacrent temps et ressources.

La création d'une Journée nationale de la philanthropie n'est pas un geste symbolique; c'est une mesure dont le Canada a grand besoin. Je vous presse instamment d'appuyer cet important projet de loi. Je serai à votre disposition pendant la période de questions et réponses.

Grete Hale, présidente, Fondation du cimetière Beechwood : Étant fille de boulanger, je sais qu'il faut un peu de levure pour faire du bon pain. C'est de cette manière que je conçois la philanthropie. Même un minimum peut enrichir non seulement sa propre vie, mais aussi celle d'innombrables personnes, et ce, pas

monetarily, but with one's time and effort. For me, it all starts in the home.

I was blessed with parents who understood that by example, one could instill in their children the richness of a life of philanthropy. They may not have called it that, but for them it was simply the outreach of caring for those in need. My mother had one of the most beautiful gardens in Ottawa. It was a full acre and any charitable organization could have the loan of the garden and our house for a charity fundraiser for the asking. The house is the oldest in Ottawa built in 1828.

My two sisters and I would come home from school. We would have to get in our old clothes and mother told us we must weed the garden for the guests coming tomorrow. We would all groan and mother would say we had to do it. It could be the Jewish Women's League, the Salvation Army, the Catholic Women's League, the Dieticians of Ottawa or the IODE. One summer my late husband counted how many people came through during the six-week period from the middle of May until the end of June which is garden party time in Ottawa. Over 10,000 people came through that summer. A lot of money was raised that summer just through sharing the garden.

One day my father, Cecil Morrison, received a telephone call from our famous woman mayor, Charlotte Whitton. I remember her because I was home and I could hear her speaking over the phone, she spoke so loudly. She said, "Cecil, I have a report on my desk that there are 4,000 homes in this city that are condemned by the city health officials as unfit for human habitation. I cannot enforce the bylaw, I cannot put people out in this climate, do something." My father said: "But I am a baker, not a builder." Then she said, "No, after the Second World War you used the buying power of your company to build homes for your returning veteran employees. You know something about it. Do something." She put the phone down.

My father was intrigued by that challenge. This was back in the 1950s. As a result, he formed a company called Ottawa Lowren Housing Company, which is now part of City Living in Ottawa. He built the very first low-rent housing in Ottawa and the very first senior citizen housing in Ottawa. For 20 years, he did that. He never took one penny, but it was his contribution to our community. He just did it because there was a need. To me, that is philanthropy at its best.

I was privileged to be one of a handful of Ottawa citizens who, 20 years ago, set up the Community Foundation of Ottawa. We had a dream of what this capital fund could do for our city for decades to come. We started with \$500,000. Today, as we sit here, we have \$100 million in the bank. Last year, we gave back to Ottawa's charitable organizations over \$5 million

uniquement grâce à l'argent qu'on donne, mais aussi grâce aussi au temps et à l'énergie qu'on y consacre. La philanthropie s'apprend au foyer.

J'ai eu la chance d'avoir des parents qui savaient qu'en donnant l'exemple, ils pouvaient montrer à leurs enfants à quel point la vie est riche si elle est axée sur la philanthropie. Ce n'est peut-être pas le terme qu'ils utilisaient, mais ils savaient tendre la main à ceux qui étaient dans le besoin. Ma mère avait un des plus beaux jardins d'Ottawa. Il couvrait toute une acre, et n'importe quel organisme de bienfaisance n'avait qu'à lui demander de louer notre maison, construite en 1828 et donc la plus vieille d'Ottawa, et d'utiliser notre jardin pour y tenir des levées de fonds à des fins de financement.

Lorsque nous revenions de l'école, mes deux sœurs et moi devons mettre de vieux vêtements, et notre mère disait qu'il fallait désherber le jardin pour les invités qui arriveraient le lendemain. Même si cela nous faisait grogner, notre mère nous disait que nous devons faire ce travail. Il pouvait s'agir d'organismes comme la Jewish Women's League, l'Armée du Salut, la Catholic Women's League, les Diététistes d'Ottawa ou l'Ordre impérial des filles de l'Empire. Un été, mon mari, maintenant décédé, avait calculé qu'au cours de la période de six semaines où nous avions tenu des garden-partys au profit d'organismes de bienfaisance d'Ottawa, soit de la mi-mai à la fin juin, nous avions accueilli plus de 10 000 personnes. Cet été-là, beaucoup d'argent avait été recueilli grâce à l'utilisation du jardin.

Un jour, mon père, Cecil Morrison, a reçu un appel de l'ancienne et célèbre mairesse d'Ottawa, Charlotte Whitton. Je me souviens d'elle, car j'étais à la maison et je pouvais l'entendre parler au téléphone. Elle parlait très fort. Elle lui a dit qu'un rapport sur son pupitre à l'hôtel de ville indiquait que 4 000 foyers dans la capitale nationale avaient dû être condamnés parce qu'ils étaient inhabitables. « On ne peut pas mettre ces pauvres gens à la rue par un temps pareil, faites quelque chose, Cecil. » « Mais je suis boulanger, pas constructeur de maisons », de répondre mon père. Mme Whitton a répliqué : « Après la Seconde Guerre mondiale, grâce au pouvoir d'achat de votre compagnie, vous avez construit des maisons pour vos employés qui revenaient au pays après avoir combattu outre-mer. Faites quelque chose maintenant! » Puis elle a raccroché.

Mon père a été intrigué par ce défi. C'était dans les années 1950. Suite à cet appel, il a créé une entreprise appelée Ottawa Lowren Housing Company, qui fait maintenant partie de City Living in Ottawa. Il a construit les premiers logements à prix modique et les premières résidences pour personnes âgées à Ottawa. Il y a travaillé pendant 20 ans. Il n'a jamais empoché un cent de cette entreprise, c'était sa contribution à notre communauté. Il l'a fait parce qu'il existait un besoin. À mon avis, il s'agit là de la philanthropie à son meilleur.

J'ai eu le privilège de faire partie de la poignée de citoyens qui ont créé la Fondation communautaire d'Ottawa il y a 20 ans. Nous rêvions de ce que ce fonds de capital et d'emprunt nous permettrait de faire pour nos concitoyens au cours des décennies à venir. Nous avons commencé avec un demi-million de dollars. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, nous avons

in grants, many of \$10,000 and under. It works. I am often moved to tears when I see the report from the grants committee, because I am still on the board after 20 years, when I see what a difference those grants make in the lives of men, women and children in our community.

I think of the community foundations of Canada. There are 155 of them in this country, all over, small and large. They have \$2.7 billion in assets. Just last year, they gave \$137 million back in grants to charitable organizations in their communities. I say philanthropy works.

I have endless stories I could tell you of how my own life has been enriched by my parents' philosophy of philanthropy, and I will give you two brief examples.

Eleven years ago, three of us heard that a Ugandan boy named Edward was going to Algonquin College, and one day he had word that his sister and brother-in-law had both died of AIDS in Uganda. In Uganda, at that time, there were no school boards, so three times a year the students' parents had to pay school fees. When you do not have parents, you do not go to school. We told Edward that we would pay the school fees for the five children, his nephews and nieces aged between 7 years and 12 years. That was 11 years ago. Now, we are a board of seven. We meet once a month in the basement of a church on Merivale Road. Now we have 50 AIDS orphans. We get their report cards every month, and we encourage them. It is tough going, but we are doing it. Some of them have graduated from high school. One of the boys, Peter, asked if we could help him go to a trade school. On a cold February day, out on Merivale Road, we wondered how we could help a boy like Peter go to a trade school. There are not many trade schools in Uganda. We have been fundraising like mad, and here is the picture of the school that was officially opened three miles from the airport in Uganda. I went to speak in a church in Winchester, and they gave me \$1,000 that went for the floor for the school. You do these things when there is a need, and it works. You have to open people's hearts, and when you do, they give.

The second story I want to tell you is I am President of Beechwood Cemetery of Ottawa, one of Canada's most beautiful cemeteries. One hundred and thirty-five years ago, some farsighted men put aside 160 acres for the burial needs of Canadians for centuries to come. Three years ago, our five-person volunteer board took the decision to build a building unique in the whole world where funeral needs of every world faith could be met. A week ago, the Governor General officially opened Canada's National Memorial Centre, a \$6 million building. We call it the Sacred Space.

100 millions de dollars à la banque, et au cours de la dernière année, nous avons remis 5 millions de dollars aux organismes de bienfaisance d'Ottawa sous forme de subventions, dont un bon nombre de 10 000 \$ et moins. Il m'arrive souvent d'avoir les larmes aux yeux lorsque je lis le rapport de notre comité de subventions, car je suis encore membre du conseil d'administration après 20 ans, et que je constate à quel point ces subventions ont changé la vie de nos concitoyens.

Il existe aujourd'hui au Canada 155 fondations communautaires de toutes tailles. La totalité de leurs actifs s'élève à 2,7 milliards de dollars. L'année dernière, celles-ci ont consenti pour 137 millions de dollars en subventions à des œuvres caritatives de leurs communautés. La philanthropie, ça marche!

Ma vie a été enrichie par l'esprit de philanthropie de mes parents et je pourrais vous raconter de nombreuses anecdotes qui en témoignent. Permettez-moi de vous en raconter deux courtes.

Il y a 11 ans, trois d'entre nous avons appris qu'un jeune Ougandais étudiant au Collège Algonquin venait de perdre sa sœur et son beau-frère, emportés par le sida. En Ouganda, à cette époque, il fallait payer des frais de scolarité trois fois par an parce qu'il n'y avait pas de conseils scolaires. Sans parents, les enfants ne peuvent fréquenter l'école. Nous avons dit à Edward que nous paierions les frais de scolarité des cinq enfants orphelins de ce couple, ses neveux et nièces, qui étaient âgés de sept à 12 ans. C'était il y a 11 ans. Notre conseil compte maintenant sept membres. Nous nous réunissons une fois par mois dans le sous-sol d'une église sur le chemin Merivale. Nous nous occupons maintenant de 50 orphelins du sida. Nos recevons leurs bulletins scolaires chaque mois, et nous les encourageons. Ce n'est pas facile, mais nous le faisons. Certains de ces élèves ont reçu leur diplôme du secondaire. L'un des garçons, Peter, nous a demandé si nous pouvions l'aider pour qu'il puisse fréquenter une école de métiers. Par un jour froid de février, sur le chemin Merivale, nous nous sommes demandé comment nous pourrions aider un garçon comme Peter à fréquenter une école de métiers. Il n'y a pas beaucoup d'écoles de métiers en Ouganda. Nous avons mené une vigoureuse levée de fonds, et voici une photo de l'école qui a été officiellement ouverte à trois milles de l'aéroport, en Ouganda. Je suis allée prononcer une allocution dans une église à Winchester, et on m'a donné 1 000 \$ qui ont servi à payer le plancher de l'école. Ce sont des choses que l'on fait lorsqu'il existe un besoin, et ça marche. Pour obtenir des dons, il faut toucher le cœur des gens.

Voici la seconde anecdote que je voulais vous raconter. Je suis présidente de la Fondation du cimetière Beechwood, un des plus beaux cimetières du Canada. Il y a 135 ans, des hommes prévoyants ont réservé 160 acres de terrain afin de répondre aux besoins de lieux de sépulture, et ce, pour des siècles à venir. Il y a trois ans, nos cinq administrateurs bénévoles ont décidé de faire construire un immeuble unique en son genre où des gens de toutes les religions du monde pourraient célébrer des funérailles. Il y a une semaine, la gouverneure générale a présidé à l'ouverture officielle de ce Centre commémoratif national de six millions de dollars. Nous l'appelons le lieu sacré.

I say dreams do come true, but they take vision, commitment, effort, money, and a lot of time. To me, that is what philanthropy is all about, and how meaningful and wonderful and workable it is. Hallelujah for philanthropy. It can become a buzzword for giving on a personal and national scale. A government-recognized National Philanthropy Day would help Canadians realize that every one of us can become a philanthropist. Amen.

The Chair: Thank you for both the good work that you do and the passion with which you talk about it. Thank you to all three of you. We will ask some questions and engage in some dialogue with you. I will start off with a couple of questions.

First, simply, why November 15? Does that date have a particular significance?

Ms. McManus: I tried to think of every question you could ask. No, it was not chosen for any particular significance. As an association with almost 200 chapters, when we first started to do National Philanthropy Day almost 25 years ago, we felt it would have more impact to choose a day that everyone could coalesce around.

The Chair: You have all stated that having this day declared by the government, even though it already exists and has existed for a number of years, will give it a different status or stature and create a greater awareness across the entire population about the day. I can appreciate that, and I think that makes sense. What else do you think the federal government could do to help increase awareness and thereby increase contributions, both by volunteers and donors?

Ms. Hale: Think of the long term. I like to plan in 10, 15, 20 years. Think what it would do for the schoolchildren of this country. Think what the teachers could do if they had a National Philanthropy Day. A school in Greater Gatineau heard about our need to raise money for the bricks for that school that was built in Uganda. These children from Grade 1 to Grade 6 sold 1,000 lollipops, the teachers baked 62 pies, and they handed me a cheque for \$2,000. Those children's lives will be different because of helping. Uganda is thousands of miles away, but think of the kids and what it would do if across this country every teacher had a philanthropy class.

Mr. Johnson: The bill as proposed, as I understand it, would not really cost the government any money. It helps raise the profile and all the benefits we have outlined. The government also has the option of promoting awareness of National Philanthropy Day through helping with awards and giving people recognition for their giving, whether financially or through the time they have devoted for not-for-profit organizations. The government could certainly spend some money if it chose to do so to raise the profile

Je dis qu'il est possible de réaliser ses rêves, mais cela exige de l'imagination, de la détermination, des efforts et beaucoup de temps. Pour moi, c'est ça la philanthropie et c'est ce qui en fait une philosophie merveilleuse et souple qui donne un sens à notre vie. Alléluia pour la philanthropie! Je suis convaincue que « philanthropie » peut devenir un mot à la mode qui signifie « faire la charité », que ce soit à l'échelle personnelle ou nationale. Une Journée nationale de la philanthropie, reconnue par le gouvernement, aiderait les Canadiens et les Canadiennes à voir que tous et chacun d'entre nous peut devenir philanthrope. Amen.

Le président : Merci à vous deux pour le bon travail que vous faites et la passion avec laquelle vous en parlez. Merci à vous trois. Nous allons maintenant vous poser quelques questions et engager le dialogue avec vous. Je vais commencer.

Tout d'abord, Pourquoi le 15 novembre? Est-ce que cette date a une signification?

Mme McManus : J'ai essayé d'imaginer toutes les questions que vous pourriez nous poser. Non, cette date n'a aucune signification particulière. Notre association, qui compte près de 200 sections, a créé une Journée nationale de la philanthropie il y a près de 25 ans et nous avons pensé que cette journée aurait un plus grand retentissement si nous choissions une journée qui pouvait faire l'unanimité.

Le président : Vous avez tous dit que cette journée gagnerait en statut ou en prestige et on pourrait en accroître la visibilité dans l'ensemble de la population si elle était reconnue par le gouvernement, même si elle existe déjà depuis un certain nombre d'années. Je le comprends, cela me semble évident. Quelles autres mesures le gouvernement fédéral pourrait-il prendre pour accroître la visibilité de cette journée et susciter du même coup une plus grande contribution de la part des bénévoles et des donateurs?

Mme Hale : Il faut avoir une vision à long terme. J'aime planifier 10, 15, 20 ans d'avance. Pensez à ce que cela ferait pour les écoliers canadiens. Pensez à ce que les enseignants pourraient faire s'il existait une journée nationale de la philanthropie. Une école du Grand Gatineau a appris que nous devons collecter des fonds pour acheter des briques pour une école en Ouganda. Ces enfants, de la première à la sixième années, ont vendu 1 000 sucettes, les enseignants ont confectionné 62 tartes et ils m'ont remis un chèque de 2 000 \$. La vie de ces enfants sera changée parce qu'ils ont fourni cette aide. L'Ouganda se trouve à des milliers de kilomètres d'ici, mais songez à ce que cela apporterait aux enfants si tous les enseignants donnaient un cours de philanthropie.

M. Johnson : Je crois que le projet de loi, tel qu'il a été proposé, n'occasionnera aucun coût pour le gouvernement. Il contribuera à accentuer la visibilité de cette journée et produira tous les avantages que nous avons mentionnés. Le gouvernement pourrait également contribuer à promouvoir la Journée nationale de la philanthropie en aidant à créer des prix et des reconnaissances pour les personnes qui donnent de l'argent ou du temps à des organismes sans but lucratif. Le gouvernement

and the importance of that day. It has the option, but not the obligation, which is the best position to be in.

The Chair: That is a good way to put it.

[Translation]

Senator Pépin: I want to acknowledge Ms. Hale who has been involved in all kinds of good causes for years. I see that with your passion and vision you are able to encourage people to work, to join forces around a cause, but here, you also said, “Every one of us could become a philanthropist.”

Having the government recognize this day and make it a statutory holiday can help everyone realize that they too can become a philanthropist, they can volunteer, et cetera. But it would also be a day to recognize volunteer work.

Because there are many people who work for years, two, three days per year, on causes, and that is not recognized. Recognizing the work of volunteers could also attract more people and encourage them to work on different causes.

Do you not think that it could also be a day for volunteers?

[English]

Ms. McManus: Yes, there is National Volunteer Week, which takes place in April. It focuses specifically on volunteers and volunteerism.

Philanthropy is a broader concept. It is about giving not only of your time but also of your talents. Many people contribute to the health of charitable organizations through *pro bono* legal services, teaching, or other kinds of specific in-kind contributions of product and services. However, it also captures the piece of giving and sharing your own financial resources with those people who are less fortunate in our community. Volunteerism is very important and Canadians are very good volunteers, but philanthropy is a broader endeavour.

Senator Pépin: You have to have a certain income to be a philanthropist.

Ms. McManus: I disagree with that. I do well; I am not operating below the poverty line. A number of events have touched my family and as a result, we give back to a number of groups. In a more compelling light, quite a number of years ago, I had occasion to sit in on a workshop where they asked the 50 people in the room how many of us worked with boards that had 100 per cent of the board giving. Of the 40 organizations in the room, the only one was the National Anti-Poverty Association. According to their bylaws, they were required to have 15 per cent or 20 per cent of their board members who were below the poverty line or just recently below the poverty line. Every single one of those individuals gave every year to that organization because they believed in its mission. They were philanthropists.

pourrait bien entendu dépenser un peu d'argent s'il souhaitait pour rehausser la visibilité et l'importance de cette journée. C'est un choix, pas une obligation, et n'est-ce pas la situation idéale.

Le président : C'est une bonne façon de présenter la chose.

[Français]

Le sénateur Pépin : Je reconnais Mme Hale, qui s'implique depuis des années dans toute sorte de bonnes causes. Je comprends que lorsque les gens ont votre passion et votre vision, vous êtes capable de sensibiliser des gens à travailler, à se réunir autour d'une cause, mais ici vous avez dit aussi : « Every one of us could become a philanthropist. »

Le fait de faire reconnaître cette journée par le gouvernement, d'en faire une loi, cela peut faire réaliser que tout le monde peut devenir philanthrope, faire du bénévolat, et le reste. Mais ce serait également une journée de reconnaissance pour le bénévole.

Parce qu'il y a plusieurs personnes qui travaillent pendant des années, deux, trois jours par année, à des causes, et on ne les reconnaît pas. La reconnaissance des bénévoles pourrait attirer plus de gens à travailler dans différentes causes.

Ne croyez-vous pas que cela pourrait être également la journée des bénévoles?

[Traduction]

Mme McManus : Oui, il y a effectivement une Semaine nationale de l'action bénévole, en avril, pour souligner le bénévolat et le travail des bénévoles.

La philanthropie est un concept plus large. Il s'agit non seulement de donner de son temps, mais également de ses talents. Un grand nombre de personnes contribuent à la santé des organisations caritatives en offrant des services juridiques, en enseignant ou en fournissant d'autres produits et services, le tout gratuitement. Cependant, la philanthropie c'est aussi partager ses propres ressources financières avec les moins fortunés de la collectivité. Le bénévolat est très important et les Canadiens sont d'excellents bénévoles, mais la philanthropie c'est quelque chose de plus vaste.

Le sénateur Pépin : Il faut avoir un certain revenu pour être philanthrope.

Mme McManus : Je ne suis pas d'accord. Je suis à l'aise; je ne vis pas sous le seuil de la pauvreté. Ma famille a été touchée par un certain nombre d'événements et j'ai voulu, à mon tour, rendre service à quelques groupes. Mais ce qui m'a vraiment convaincue d'aider, c'est un atelier auquel j'ai participé il y a de nombreuses années, et où on a demandé aux 50 personnes présentes combien d'entre nous travaillaient avec des conseils d'administration dont tous les membres étaient bénévoles. Parmi les 40 organismes présents, il n'y avait que l'Organisation nationale anti-pauvreté pour qui c'était vrai. Son règlement administratif prévoit que 15 à 20 p. 100 des membres du conseil vivent, ou ont vécu récemment, sous le seuil de la pauvreté. Chacune de ces personnes donnait de son temps chaque année à cet organisme parce qu'elle croyait en sa mission. Elles étaient philanthropes.

[Translation]

Senator Pépin: So it is a personal contribution, but also a financial one. Recognizing that is excellent. But you say that there are also different chapters throughout Canada. Do you have chapters in other provinces? Among others, you mentioned a chapter in Calgary.

[English]

Ms. McManus: AFP is a professional association and each of our chapters has a local board. It is our members, as volunteers, who put on Philanthropy Day every year. For example, in Calgary, as we do in most other cities, we work with the United Way, the Calgary Foundation and with a number of other charitable foundations. We work with a number of corporations. We all come together in recognition of how important and inspiring it is to the community.

Our chapters tend to be in major cities. One of the reasons why we want to have a broader face on National Philanthropy Day is that there are many rural areas that do not celebrate National Philanthropy Day. However, we feel we would have the increased “punch” to reach them. That is particularly important when you look at the make-up of the charitable sector in Canada.

We know, from study after study, that the largest 2 per cent of Canadian charities —hospitals and universities — receive over 50 per cent of all the philanthropic contributions that are made in Canada. The smallest charities, those with \$100,000 budgets and less, account for three-quarters of all the charities in Canada and they receive about 15 per cent of all the gifts. Evening that out across the country — in large and small municipalities, in rural areas — is where we can really make a difference.

The Chair: Before I go to the next speaker, I would like to welcome Senator Grafstein, the sponsor of Bill S-204. I understand the senator will be here for the duration. After the second panel he will speak in support of the bill.

Also, welcome to Senator Mercer of Nova Scotia, who is here replacing Senator Callbeck today.

Senator Mercer: Thank you, panel, for being here. I have the privilege of knowing two of the panellists, and I know Ms. Hale by her very positive reputation. After hearing her presentation, everyone would want to be associated with that reputation, I am sure.

I have a question for Mr. Johnson. You said, “This sector is so much a part of the fabric of Canada that our very future depends on that success.” I liked that, but I would like you to tell me more. Can you expand on that and tell me what you mean by that statement?

[Français]

Le sénateur Pépin : C’est donc un don de votre personne, mais également un don monétaire. C’est très bien qu’on le reconnaisse. Mais vous dites aussi qu’il y a différents chapitres à travers le Canada. Est-ce que vous avez des chapitres dans les différentes provinces? Vous avez mentionné, entre autres, un chapitre à Calgary.

[Traduction]

Mme McManus : L’AVP est une association professionnelle et chacune de nos sections a un conseil local. Ce sont nos membres, en tant que bénévoles, qui organisent chaque année la Journée de la philanthropie. Par exemple, à Calgary, comme dans la plupart des autres villes, nous travaillons avec Centraide, la Calgary Foundation ainsi qu’avec un certain nombre d’autres organisations caritatives. Nous travaillons avec des sociétés. Nous travaillons tous ensemble parce que nous savons à quel point c’est important et inspirant pour la collectivité.

En général, nos sections se trouvent dans les grandes villes. Une des raisons pour lesquelles nous souhaitons que la Journée nationale de la philanthropie ait une plus grande envergure c’est qu’il y a de nombreuses régions rurales qui ne célèbrent pas cette journée. Cependant, nous pensons que cela nous aiderait à les rejoindre. C’est particulièrement important lorsque l’on connaît la composition des organisations caritatives au Canada.

Étude après étude, nous ont montré que les hôpitaux et les universités qui constituent 2 p. 100 des organisations caritatives au Canada reçoivent plus de 50 p. 100 de toutes les contributions philanthropiques. Les plus petites organisations caritatives, celles dont le budget ne dépasse pas 100 000 \$, représentent les trois quarts des associations au Canada mais ne reçoivent qu’environ 15 p. 100 de tous les dons. Notre véritable contribution serait d’assurer un équilibre dans l’ensemble du pays — dans les grandes et les petites municipalités, dans les régions rurales.

Le président : Avant de passer au prochain intervenant, je souhaite la bienvenue au sénateur Grafstein, le parrain du projet de loi S-204. Je pense qu’il sera avec nous jusqu’à la fin de la réunion. Après l’audition du deuxième groupe de témoins, il défendra son projet de loi.

En outre, je souhaite la bienvenue au sénateur Mercer, de la Nouvelle-Écosse, qui remplace aujourd’hui le sénateur Callbeck.

Le sénateur Mercer : Je remercie les témoins d’être venus aujourd’hui. J’ai le privilège de connaître deux d’entre eux, et je connais Mme Hale grâce à son excellente réputation. Je suis convaincu que tous ceux qui ont entendu son exposé voudront s’associer à cette réputation.

J’aimerais poser une question à M. Johnson. Vous dites : « Ce secteur fait partie intégrante de la structure du Canada, si bien que notre avenir dépend de sa réussite. » Je suis heureux de l’entendre, mais j’aimerais que vous m’en disiez davantage. Pourriez-vous étoffer votre propos et me dire ce que vous voulez dire au juste?

Mr. Johnson: There are at least four major areas of the not-for-profit sector that are vital to our country. One is certainly post-secondary education. Another is health care and all the hospitals. Another is arts and culture, which is certainly a fabric of our country. The fourth area is social services; helping the needy in our society. That one is not recognized as much as the other health care and education.

For example, the United Way of Greater Toronto supports 200 agencies that help people in need right across the Greater Toronto Area. One in three Torontonians benefit in one way or another from those 200 agencies. The entire health care, education, arts, culture and social services — the entire sector — is a vital part of our country. That is why I feel so strongly that this bill will really help raise the awareness and the importance of our not-for-profit organizations.

Senator Mercer: Ms. McManus, you have told us about the numbers of people who come to National Philanthropy Day in Calgary.

Do you have numbers who show up at other National Philanthropy Day's across the country? Calgary is a pretty big city. Are the numbers comparable across the country?

Ms. McManus: In some cities, yes, they certainly are comparable. For example, Toronto and Vancouver both do events about the same size as Calgary. I am sure I probably have that information here somewhere, but I will guess. My estimate in the 16 chapters would be 10,000 to 15,000 people.

Senator Cordy: Thank you to all of you, not only for your presentations but for the great work that you are doing.

I think the bill is a great idea; recognizing philanthropists is important. Being from a small province, Nova Scotia, if I were to ask people how many philanthropists there are in Nova Scotia, they would likely tell me a handful. The stereotype of a philanthropist is a millionaire.

You have given excellent indicators and stories that income is not the deciding factor. However, if I were to walk down the street in Dartmouth or Halifax and ask, that is what people would say. I think the three of you have made it clear that that is not the case, and I know that is not the case. How do we educate the public?

You do not want National Philanthropy Day to be considered an elitist day for millionaires. You want National Philanthropy Day to be for all Canadians. Nova Scotians are wonderful contributors to charities. When we had Hurricane Juan and rebuilt Point Pleasant Park and the gardens, people were out giving money and schools were having fundraisers. I do not think they would think of themselves as philanthropists. What can we do to ensure it is not elitist?

M. Johnson : Il y a au moins quatre grands éléments du secteur sans but lucratif qui sont essentiels à notre pays. Le premier est certainement l'enseignement postsecondaire. Il y a aussi les soins de santé et tous les hôpitaux. Il y a encore les arts et la culture, qui font sans contredit partie de la structure de notre pays. Les services sociaux constituent le quatrième élément : aider les membres de la société qui sont dans le besoin. Cet élément ne reçoit pas la même reconnaissance que la santé et l'éducation.

Par exemple, la United Way of Greater Toronto appuie 200 organismes qui aident les personnes dans le besoin dans l'ensemble du territoire du Grand Toronto. Le tiers des Torontois bénéficient d'une façon ou d'une autre des services fournis par ces 200 organismes. L'ensemble de ce secteur — soins de santé, éducation, arts, culture et services sociaux — constitue un élément vital de notre pays. C'est pourquoi je suis si fermement convaincu que ce projet de loi aidera réellement à faire connaître et à rehausser l'importance des organismes sans but lucratif.

Le sénateur Mercer : Madame McManus, vous avez dit combien de personnes participent à la Journée nationale de la philanthropie à Calgary.

Savez-vous combien de personnes participent aux activités de cette journée ailleurs au pays? Calgary est une assez grande ville. Est-ce que la participation est comparable dans tout le pays?

Mme McManus : Oui, elle est comparable dans certaines villes. Par exemple, Toronto et Vancouver organisent des activités de même envergure que Calgary. Je suis sûre d'avoir cette information ici quelque part, mais je vais deviner. Je pense que la participation doit être de 10 000 à 15 000 personnes dans les 16 sections.

Le sénateur Cordy : Je vous remercie tous, non seulement pour vos exposés, mais pour l'excellent travail que vous faites.

Je pense que ce projet de loi est une excellente idée; il est important de reconnaître les philanthropes. Je viens d'une petite province, la Nouvelle-Écosse, et si je demandais aux gens combien il y a de philanthropes chez nous, on me répondrait probablement qu'il y en a une poignée. Selon le stéréotype, les philanthropes sont des millionnaires.

Vous avez bien montré par vos indicateurs et vos anecdotes, que le revenu n'est pas le facteur déterminant. Cependant, si je me promenais dans les rues de Dartmouth ou d'Halifax et que je posais la question aux passants, c'est ce qu'on me répondrait. Je pense que tous les trois vous avez montré clairement que ce n'est pas le cas, et je sais que ce n'est pas le cas. Comment pouvons-nous informer le public?

Vous ne voulez pas que la Journée nationale de la philanthropie soit perçue comme une journée pour l'élite millionnaire. Vous voulez une journée nationale de la philanthropie pour tous les Canadiens. Les Néo-Écossais sont très généreux envers les organisations caritatives. Après l'ouragan Juan, lorsqu'il a fallu reconstruire Point Pleasant Park et ses jardins, les gens ont donné de l'argent et les écoles ont organisé des levées de fonds. Je ne pense pas qu'ils se considèrent comme des philanthropes. Comment pouvons-nous nous assurer que ce ne sera pas une journée élitiste.

Ms. Hale: Have a National Philanthropy Day. That is the answer.

Senator Cordy: By the way, I loved your comment that you are a baker's daughter and you know that a little bit of yeast can make a loaf of bread. I am wondering how I can comment on being a Cape Breton steel worker's daughter.

Ms. McManus: When we first started to celebrate National Philanthropy Day in Calgary eight or nine years ago, I was on the local board, and we actually had many discussions about needing to call this something different, because "philanthropy" is not a concept that we relate to the same way as our fellow chapters south of the border. We talked and talked about talked, and we could not find another word that encompassed the meaning of "philanthropy." Everything else was too restricting. "Volunteerism" or "giving" is not the whole picture. "Love of humankind" is actually what philanthropy means from its Latin translation. We went with National Philanthropy Day.

For the first three years, we had entertaining marketing campaigns. One year we had a scratch thing about what is philanthropy, it is a man with his dog, and a television show from the 1960s, things like that. We reframed the way that people think about it. We are still up against that big challenge. However, in the last 25 years I have seen a lot more reference to and understanding of philanthropy across the country in our media and in the work that our organization is doing than I would have seen 20 years ago. I think it is coming. We are starting to reframe the way people think.

If you tell people that they are philanthropists, it is very exciting to them to know that they can do something wonderful as opposed to just writing a cheque and fundraising. It is about philanthropy, which is rooted in values. They are values as an individual, as an Ontarian, a Nova Scotian, an Albertan and as a Canadian.

Getting back to Senator Eggleton's first question, if there was one thing that I would really like to see more than anything, it is a philanthropic marketing program along the lines of ParticipACTION. That did a huge benefit to this country in changing the way people thought about not only what they needed to do but how they did it. That will help us reframe.

Mr. Johnson: To add to what the other two panellists have said, National Philanthropy Day provides an opportunity to educate the public on what it is all about. It is not just an elitist event. It gives an opportunity to celebrate and make people aware of what it is all about.

The other thing we have not touched on, and I think is relevant, is that it is also an opportunity to give recognition to the government for its role in assisting in philanthropy. The donors give money or stock or whatever, but the government is also helping them donate because of the charitable donation tax credit.

Mme Hale : La réponse, c'est de créer une Journée nationale de la philanthropie.

Le sénateur Cordy : À propos, j'ai beaucoup aimé lorsque vous avez dit qu'étant fille de boulanger, vous savez qu'il faut un peu de levure pour faire du bon pain. Je me demande ce que je pourrais dire étant fille d'un métallurgiste du Cap-Breton.

Mme McManus : Lorsque nous avons célébré pour la première fois la Journée nationale de la philanthropie à Calgary il y a huit ou neuf ans, j'étais membre du conseil d'administration local, et nous avons discuté à plusieurs reprises de la nécessité de trouver un autre nom pour cette journée puisque la « philanthropie » n'a pas le même sens pour nous que pour nos sections sœurs des États-Unis. Nous en avons parlé encore et encore mais nous n'avons pas réussi à trouver un autre terme qui couvre le même champ sémantique que « philanthropie ». Tous les autres termes étaient trop restrictifs. « Bénévolat » ou « don » sont insuffisants. Le mot philanthropie vient d'un mot latin signifiant « amour de l'humanité ». Nous avons donc gardé Journée nationale de la philanthropie.

Lors des trois premières années, nous avons lancé des campagnes de sensibilisation amusantes. Une année, nous avons un truc à gratter sur ce qu'est la philanthropie, c'est un homme avec son chien, et aussi une émission de télévision des années 1960, entre autres. Nous avons montré aux gens que la philanthropie ce n'est pas ce qu'ils pensent. Cela reste toujours un défi de taille. Cependant, au cours des 25 dernières années, j'ai constaté, dans nos médias et dans le travail que fait notre organisation, une utilisation accrue et une meilleure compréhension de ce terme que ce n'était le cas il y a 20 ans. On va y arriver. Nous sommes en train de faire évoluer la façon de voir des gens.

Lorsqu'on dit à quelqu'un qu'il est philanthrope, cela lui fait plaisir de savoir qu'il fait quelque chose de merveilleux au lieu simplement de rédiger un chèque et faire des levées de fonds. Il s'agit de la philanthropie, qui est enracinée dans des valeurs. Ce sont des valeurs importantes pour les gens en tant qu'individus, en tant qu'Ontariens, Néo-Écossais, Albertains et en tant que Canadiens.

Pour en revenir à la première question du sénateur Eggleton, il voulait savoir s'il y a une chose que je souhaiterais par-dessus tout, eh bien ce serait un programme d'incitation à la philanthropie, semblable à ParticipACTION. Ce programme a rendu d'énormes services au pays en amenant les gens à voir autrement non seulement ce qu'ils devaient faire mais aussi la façon de le faire. Cela nous aidera à faire évoluer les idées.

M. Johnson : Pour compléter ce que les deux autres témoins ont dit, une journée nationale de la philanthropie serait l'occasion d'informer le public sur ce qu'est la philanthropie. Ce n'est pas simplement quelque chose d'élitiste. Cela nous donnerait l'occasion de célébrer et d'informer la population.

L'autre chose dont nous n'avons pas parlé, qui me semble importante, c'est que cela permettra également de reconnaître ce que fait le gouvernement pour encourager la philanthropie. Les donateurs donnent de l'argent, des actions mobilières ou autre chose, mais le gouvernement les aide à donner en accordant un

It is an opportunity to recognize that the government is playing a key role in helping these organizations. There is a benefit to the government.

Ms. McManus: Our Halifax chapter does celebrate National Philanthropy Day, so it is already starting there.

Senator Munson: Perhaps you could have a national spelling-bee for young people, and get the children to spell the word first and then they have to explain it. Once they have explained it, they can understand it and go out and be young philanthropists.

I just became associated with the Rotary House here in Ottawa, which is a respite home for disabled children. You talked about the role of government. They had a \$6 million campaign. It was easy to get the first \$2 million, and it was easy to get some of the bigger players to give money, but now we are down to \$400,000 to reach our \$6 million campaign. I just joined this organization a month ago, and I think it is a very important cause.

Ms. Hale, you mentioned that you started with \$500,000 and you now have \$100 million in the bank and that last year, you gave out \$5 million in grants. Is it difficult to decide what organization deserves or needs the money?

As philanthropists within the community, you must have many requests to divvy up the money. How does your money earn money to give money?

Ms. Hale: We have an excellent grants committee separate from the board, with professionals from the Ontario government and from the city. They meet twice a year. We have a deadline for applications and the applications are reviewed. It works. It took time to get it going, but it works. We do not do them all. Some are turned down. This morning, I read that about 20 we turned down in this latest review of grants for this coming year. You have to be a registered charity to get the money. It cannot be an individual.

Senator Munson: Provinces give money. The federal government will recognize this, once we pass this into law. Is there any other way to get people thinking about philanthropy other than the tax credit? Is there any other way to get the government to take a harder look at giving money directly to worthwhile charitable organizations, or is that too much to ask.

Ms. McManus: Most of the government funding that charities get comes from the province rather than the federal government. Some of that comes from the federal government to provinces, but most of it comes provincially.

crédit d'impôt pour les dons de charité. Cela permettrait de reconnaître que le gouvernement joue un rôle essentiel en aidant ces organisations.

Mme McManus : Il se passe déjà quelque chose à Halifax puisque la section locale célèbre la Journée nationale de la philanthropie.

Le sénateur Munson : Vous pourriez peut-être organiser un concours national d'épellation pour les jeunes qui auraient d'abord à épeler le mot et ensuite à l'expliquer. Après l'avoir expliqué, il le comprendrait et deviendraient de jeunes philanthropes.

Je viens de m'associer au Rotary House d'Ottawa, qui offre des soins de relève aux enfants handicapés. Vous avez parlé du rôle du gouvernement. Cette association a lancé une campagne de financement de 6 millions de dollars. Elle n'a eu aucun mal à obtenir les premiers 2 millions, elle a réussi à convaincre facilement les grands intervenants de donner de l'argent, mais il nous reste à trouver 400 000 \$ pour atteindre notre objectif de 6 millions de dollars. Je suis devenue membre de cette association il y a un mois seulement et je pense que c'est une cause très importante.

Madame Hale, vous avez dit avoir commencé avec 500 000 \$ et avoir maintenant en banque 100 millions de dollars; l'an dernier, vous avez distribué 5 millions de dollars en subventions. Est-il difficile de décider quel organisme mérite l'argent ou en a besoin?

En tant que philanthrope au sein de la collectivité, vous devez recevoir de nombreuses demandes de subventions. Comment votre argent rapporte-t-il et vous permet-il d'en donner?

Mme Hale : Nous avons un excellent comité des subventions, distinct du conseil d'administration, où siègent des professionnels du gouvernement de l'Ontario et de la ville. Le comité se réunit deux fois par an. Il existe une date limite pour les demandes de subventions, après laquelle ces demandes sont examinées. Cela fonctionne; il a fallu un certain temps pour que les choses tombent en place, mais cela fonctionne. Notre réponse n'est pas toujours positive; nous rejetons certaines demandes. Ce matin, j'ai lu qu'il y en avait environ 20 que nous avons refusé durant le dernier examen des demandes de subventions pour l'année à venir. Seuls les organismes de bienfaisance enregistrés sont admissibles, jamais les particuliers.

Le sénateur Munson : Les provinces octroient des subventions. Le gouvernement fédéral le reconnaîtra, une fois le projet de loi que nous étudions aura été adopté. Y a-t-il d'autres façons d'encourager les gens à être philanthropes, hormis le crédit d'impôt? Est-il possible d'amener le gouvernement à envisager sérieusement de donner de l'argent directement à des organismes de bienfaisance méritoires, ou bien est-ce trop demander?

Mme McManus : La plupart des subventions gouvernementales qu'obtiennent les organismes de bienfaisance proviennent du gouvernement provincial plutôt que du gouvernement fédéral. Une partie des fonds sont transférés du gouvernement fédéral aux provinces, mais l'essentiel vient des provinces.

Much of the funding is tied to fee-for-service, which is a critical issue across the country, because they are not fully funded, leaving charities with a need to raise money to provide what are often provincially mandated programs or perhaps federally mandated programs. I am not quite so sure on that. They are supplementing government funding with philanthropic funding, and then clearly that is where the larger organizations come out better than the small organizations.

I am not sure if that would be something that would be other than the tax receipt, but we could look at funding practices and provide full funding for programs mandated to be government programs, but provided by the sector.

Senator Fairbairn: I am from Lethbridge and know the Calgary area well. There are troubling things happening in recent years and I would like your thoughts on it. With the surge of people of all ages coming for jobs into our province, there is the view that they would arrive to all sorts of opportunities giving them a new chance. Then they have found out that this is not manual labour, rather much of the work relates to high tech. Those who have literacy problems find themselves without the possibility of finding the kind of jobs they wanted to have, and maybe having difficulty finding any job, period.

I wonder whether, in your work, you cross that fence. These are people of all ages, not just young people, but older people. Can you comment on the growth of that phenomenon in one of the wealthiest cities in the country?

Ms. McManus: I will not say the situation in Calgary is unique because I think other cities will or have faced this problem. However, it is unique to Calgary right now.

The pressure on our charitable infrastructure is massive. There is everything from more homeless people, to more homeless families and not enough affordable housing. The influx of people has also put pressure on our school system, our post-secondary education, hospitals et cetera.

As a result of the ongoing boom, the other impact is that we have a real workforce crisis in the non-profit sector. People are leaving to go to the for-profit sector. Non-profit organizations are always struggling with this perception that they need to provide their services at much lower costs than for-profit organizations and offer salaries that other people will not work for. However, you want the best care and service and you want to be a very well-run organization. A number of contradictions are becoming even more apparent right now.

The Chair: Let me introduce our second panel. We have Wayne Chiu, President and CEO of Trico Homes. Trico Homes is one of the most community-minded companies in Alberta. Mr. Chiu was the recipient of the 2007 Generosity of Spirit Award at Calgary's National Philanthropy Day celebrations.

La majeure partie du financement relève de paiements à l'acte, pratique qui constitue une question cruciale partout au pays. En effet, les organismes de bienfaisance ne sont pas pleinement subventionnés et doivent donc recueillir des fonds pour assurer des programmes requis par la province ou, parfois, par le gouvernement fédéral. Je ne suis pas sûr de ce qu'il en est. Les organismes supplémentent donc le financement gouvernemental avec des fonds philanthropiques. De ce fait, les gros organismes s'en tirent mieux que les petits.

Je ne sais pas s'il pourrait y avoir autre chose que le reçu aux fins de l'impôt, mais on pourrait examiner les pratiques de financement et assurer le financement intégral des programmes requis par le gouvernement, mais assurés par le secteur de la philanthropie.

Le sénateur Fairbairn : Je viens de Lethbridge et je connais bien la région de Calgary. Or, il s'y passe des choses préoccupantes, ces dernières années, sur lesquelles j'aimerais avoir votre opinion. Avec l'afflux de personnes de tous âges en quête d'emplois dans notre province, prévaut l'idée que s'offrent à elles toutes sortes d'occasions à saisir. Ces personnes constatent toutefois que les emplois sont surtout dans le secteur de la haute technologie et pas tant des emplois manuels. Les analphabètes ont des difficultés à trouver les emplois qu'ils souhaitaient obtenir et même à trouver un emploi tout court.

Je me demande si, dans votre travail, c'est un obstacle auquel vous vous heurtez. Il s'agit de personnes de tous âges, jeunes et moins jeunes. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur la croissance du phénomène dans l'une des villes les plus riches du pays?

Mme McManus : Je ne dirais pas que la situation à Calgary est unique en son genre; je crois que le problème existe ou a existé dans d'autres villes. Toutefois, il est particulièrement criant à Calgary en ce moment.

La pression exercée sur l'infrastructure de bienfaisance est énorme : un plus grand nombre de personnes sans abri, plus de familles sans abri et pas assez de logements abordables. L'afflux a également des répercussions sur le système scolaire, l'enseignement postsecondaire, les hôpitaux, et cetera.

Une autre conséquence du « boom » qui se prolonge est un manque de main-d'œuvre crucial dans le secteur à but non lucratif. Nos employés vont travailler dans le secteur à but lucratif. Les organismes à but non lucratif ont d'ailleurs toujours des difficultés, dans la mesure où on estime qu'ils doivent fournir leurs services à bien moindre coût que les organismes à but lucratif, en offrant des salaires dont personne ne voudrait ailleurs. Malgré cela, on veut les meilleurs soins et le meilleur service, ainsi qu'un organisme bien géré. Les contradictions inhérentes à ces attentes deviennent de plus en plus frappantes à l'heure actuelle.

Le président : Laissez-moi présenter notre deuxième groupe de témoins : Wayne Chiu, président et chef de la direction de Trico Homes, l'une des sociétés albertaines les plus branchées sur la collectivité. M. Chiu a reçu la Generosity of Spirit Award de 2007 lors des célébrations de la journée nationale de la philanthropie de Calgary.

Next we have Don McCreesh, who is Chair of Imagine Canada. Imagine Canada is the major national umbrella group representing the Canadian non-profit sector with over 1,200 members. Mr. McCreesh is also a senior and long-time volunteer with the local, national, and international YMCA.

Luce Moreau is President and Chief Executive Officer of the Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance and former president of the Quebec Chapter of the Association of Fundraising Professionals. Welcome to all three of you.

Wayne Chiu, President and Chief Executive Officer, Trico Homes: My name is Wayne Chiu and I own a company in Calgary called Trico Homes. Our company has a little over 100 employees. Thank you for allowing me to be here today to tell my story of why I support National Philanthropy Day and the passing of Bill S-204.

To quote Sir Winston Churchill, "We make a living by what we get, but we make a life by what we give." I heard this quote in elementary school in the late 1960s. My family was poor and I studied in a crowded classroom in a ghetto of Hong Kong. I was fortunate there was a school for me to attend due to funding from a Christian church. This church was affiliated with the United Church of Canada. I looked forward to going to school every day, especially for the cookies and milk in the morning and the hot lunches in the afternoon.

One day a big Caucasian man came to the school and he gave a speech about being a good Christian. He talked about how to help others in need and quoted the words from Sir Winston Churchill. That touched me immensely and has been a guiding value of mine from the time I was very young through to my adulthood and further into my career and business life.

I was touched that people from a foreign country would offer their help and this has been imprinted in my mind ever since. This was my first experience with the meaning of philanthropy.

My father was also an inspiration to me. He always worked hard, but we were very poor when I was growing up in Hong Kong and China. The whole neighbourhood around us was poor. He worked hard to support the family while, at the same time, he also supported his friends and family back in China. In tough times, I saw him sending money to them to ensure people had enough to eat.

When I graduated from university in Manitoba, I remember sitting down with my fellow graduates to discuss our futures. A number of my friends talked about wanting to be great engineers and working for Manitoba Hydro.

When they asked me about what I wanted to be in the future, I told them that I would strive to become a businessman and give back to the society; make a difference like the philanthropists did for me in the late 1960s.

Il sera suivi de Don McCreesh, président de Imagine Canada, le groupe de coordination le plus important du secteur à but non lucratif au Canada, qui compte 1 200 membres. M. McCreesh est aussi un bénévole de longue date occupant des fonctions importantes dans l'UCJG, au niveau local, national et international.

Luce Moreau est présidente et directrice générale de la Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, ainsi qu'ancienne présidente de la section québécoise de l'Association des professionnels en philanthropie. Bienvenue à tous trois.

Wayne Chiu, président et chef de la direction, Trico Homes : Je m'appelle Wayne Chiu et suis le propriétaire de Trico Homes, une société de Calgary qui compte un peu plus d'une centaine d'employés. Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui pour vous raconter les raisons pour lesquelles je suis en faveur de la Journée nationale de la philanthropie et de l'adoption du projet de loi S-204.

Pour citer Sir Winston Churchill, « On vit de ce que l'on obtient. On construit sa vie sur ce que l'on donne. » C'est une citation que j'ai entendue à l'école élémentaire, à la fin des années 1960. Je venais d'une famille pauvre et j'étudiais dans une classe surpeuplée dans un ghetto de Hong Kong. Si j'ai eu la chance de fréquenter une école, c'est grâce au financement d'une église chrétienne, affiliée à l'Église Unie du Canada. J'étais heureux d'aller à l'école, jour après jour, surtout à cause du lait et des biscuits le matin et les repas chauds l'après-midi.

Un jour, un grand Caucasien est venu à l'école nous faire un discours sur les vertus d'un bon chrétien. Il a parlé de l'aide à apporter à ceux dans le besoin et cité les mots de sir Winston Churchill. C'est une citation qui m'a beaucoup touché et qui est devenue pour moi un principe directeur, tout au long de ma jeunesse, à l'âge adulte, dans ma carrière et dans le domaine des affaires.

J'ai été touché que des étrangers choisissent d'offrir leur aide, et cela m'est resté gravé dans l'esprit. Ce fut mon premier contact avec la philanthropie et sa signification.

Mon père a lui aussi été pour moi une inspiration. Il a toujours travaillé ferme, mais nous étions très pauvres quand j'étais enfant à Hong Kong et en Chine. Tout le voisinage était pauvre. Mon père travaillait sans relâche pour subvenir aux besoins de la famille, mais aussi pour venir en aide à ses amis et à sa famille restés en Chine. Quand les temps étaient difficiles, il leur envoyait de l'argent pour veiller à ce qu'ils aient assez à manger.

Quand j'ai fini mes études universitaires au Manitoba, je me souviens d'avoir discuté de l'avenir avec mes amis d'université. Ils étaient nombreux à vouloir devenir de grands ingénieurs et travailler pour Manitoba Hydro.

Quant à moi, quand ils m'ont demandé ce que je voulais faire plus tard, je leur ai répondu que je m'efforcerais de devenir un homme d'affaires et de rendre à la société ce qui m'avait été donné, de changer le monde, comme les philanthropes l'avaient fait pour moi à la fin des années 1960.

As a small company, we give back to the community. At the same time, we volunteer in the community. It is part of our culture. We have been encouraging our employees to volunteer and provide opportunities during their office hours. In addition, many of our employees volunteer their own time. It is our belief that a corporation can be philanthropic, too, with its own obligations to society.

However, corporate giving currently represents only a small piece of our nation's overall charitable giving. According to Imagine Canada, only 3 per cent of Canadian businesses claim charitable donations on tax returns for a total of \$1 billion in donations. This represents less than 1 per cent of the company's pre-tax profits. Corporate donations, also, typically go to the larger charities.

I believe that corporate giving is on the rise. More and more corporations are encouraging their employees in philanthropy by setting examples. For instance, many corporations provide matching funds when their employees donate to charities. It is important to encourage corporate giving because this form of philanthropy has a unique way of raising profiles of charities. When our nation's corporations choose to donate, people take notice.

By recognizing National Philanthropy Day, the Canadian government will serve as a role model for society and instil the importance of volunteering, getting involved and giving back to the community. In addition, National Philanthropy Day would encourage corporations to give more generously and to a wider spectrum of charities.

Don McCreesh, Chair, Imagine Canada: Thank you, Mr. Chair, and good afternoon. I am here as Chair of Imagine Canada's board of directors to speak on behalf of Bill S-204.

Like the chairs and directors of all of Canada's over 80,000 registered charities, we are volunteers. We are philanthropists. We give of our time, talent and treasure because we think it is the right thing to do to build a healthy community and to build a place we want to live, work and play in.

Through this bill, we think you will give organizations like the 1,000 members we have across the sector the opportunity to celebrate their giving. Senator Pépin has left, but I can see organizations using National Philanthropy Day, whether a small rural organization or large urban organizations, as a platform. Government does not have to do anything. Once we have created this platform to celebrate those who are already giving, it will also encourage those who are not to get involved. It gives us a huge platform.

Notre petite entreprise est généreuse envers la collectivité. En outre, nous sommes actifs comme bénévoles dans la collectivité. Cela fait partie de notre culture. Nous encourageons nos employés à faire du bénévolat et leur offrons même l'occasion de le faire pendant les heures de travail. Ils sont nombreux, en outre, à faire du bénévolat durant leur temps libre. Nous estimons qu'une société peut elle aussi être philanthrope et qu'elle a ses propres obligations envers la société.

Toutefois, les dons des sociétés ne représentent actuellement qu'une toute petite partie de l'ensemble des dons de charité au pays. Selon Imagine Canada, seulement 3 p. 100 des entreprises canadiennes ont inscrit des dons de bienfaisance dans leurs déclarations de revenu, équivalant au total à 1 milliard de dollars, ce qui représente moins de 1 p. 100 des profits avant impôt des entreprises. De plus, les dons des sociétés sont habituellement remis aux plus importantes organisations caritatives.

Je crois cependant que les dons des sociétés sont à la hausse. En effet, de plus en plus d'entreprises incitent leurs employés à mener des activités philanthropiques en donnant l'exemple. Ainsi, de nombreuses sociétés offrent du financement de contrepartie lorsque leurs employés font des dons à des organisations caritatives. Il est important d'encourager les sociétés à faire des dons parce que cette forme d'activité philanthropique incite particulièrement bien à faire connaître les organisations caritatives. Quand les sociétés du Canada choisissent de faire un don, les gens le remarquent.

En reconnaissant la Journée nationale de la philanthropie, le gouvernement canadien servirait de modèle à la société et ferait comprendre l'importance de faire du bénévolat, de s'investir et de redonner à la collectivité. De plus, cette journée encouragerait les sociétés à donner plus généreusement à un plus large éventail d'organisations caritatives.

Don McCreesh, président, Imagine Canada : Merci, monsieur le président, et bonjour. C'est à titre de président du conseil d'administration d'Imagine Canada que je veux vous parler du projet de loi S-204.

Comme les présidents et administrateurs des 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, nous sommes bénévoles. Nous sommes philanthropes. Nous donnons de notre temps, de notre talent, partageons nos trésors parce que c'est ainsi que nous réussirons à bâtir des communautés saines où les gens voudront s'établir pour y vivre, y travailler et se divertir.

Grâce au projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, vous donnerez aux organisations comme les 1 000 membres de notre secteur l'occasion de célébrer leur générosité. Le sénateur Pépin est partie, mais je préciserais tout de même que la Journée nationale de la philanthropie donnera une bonne visibilité aux organisations de bienfaisance, qu'elles soient petites et rurales ou grandes et urbaines. Le gouvernement n'aura rien à faire. Une fois qu'on aura créé cette journée pour célébrer ceux qui font des dons, cela incitera les autres à faire de même. L'effet de levier sera énorme.

Imagine Canada grew out of two organizations that merged just over five years ago: The Canadian Centre for Philanthropy and the Coalition of National Voluntary Organizations. We came together because we are the support organization for the 160,000 not-for-profit and charities across Canada to focus on public giving and volunteers.

Our job is to look out for and look into all the issues that affect it. A national philanthropy day would be of huge benefit to our members. Our members would be all the large health charities — cancer, kidney, health, et cetera — and the CNIB, the YMCA and social service organizations; the whole breadth — urban, rural — all organizations. This will give them a chance to enhance the philanthropy, whether time or money, that goes into their organization.

There are two reasons why we at Imagine Canada urge you to pass this bill: These 160,000 organizations are a huge part of what we are as Canadians. When you think about all the different social services provides — health care, universities, social services, arts and culture — these are over 22 million donors. Why do not we have 30 or 35 million donors? These are the 11.8 million volunteers. Why cannot we have some more volunteers? Why cannot we get more people involved? One-hundred and sixty-thousand organizations bring the real benefit to our communities.

It is about 8.6 per cent of Canada's gross national product. This is a huge part of the Canadian economy and what we are as Canadians. Donating and volunteering is a key part and the key indicator of the quality of life in Canada. Anything we can do to stop the potential slide is a good thing. I will talk in a minute about why we have fears that there could be a slide and how to stop the slide and ideally, make it grow.

We support this bill because we believe that organizations can use this to help deepen the level of philanthropy and encourage those currently giving their time, talent or treasure to dig deeper and provide more support. We can celebrate and reward them.

However, it can broaden. This is probably something that has not been talked about to this point. We can broaden that concept with Canadians who do not understand what it is yet; who do not understand what "philanthropy" means. We can broaden it to get that understanding out and to educate. We have many new Canadians joining our society, which is great. However, we want to make sure they understand. This gives us an opportunity to explain what a key part of Canadian society is: We contribute, give, share and we work together to provide the great country we

Image Canada est le fruit de la fusion, il y a un peu plus de cinq ans, de deux organismes : le Centre canadien de philanthropie et le Regroupement des organisations nationales bénévoles. Nous avons fusionné et sommes devenus l'organisme de soutien des 160 000 organismes caritatifs et à but non lucratif à l'échelle du Canada afin de mettre l'accent sur les dons du public et le bénévolat.

Nous en faisons la promotion et nous intéressons à tous les facteurs d'influence. Si on pouvait avoir une journée nationale de la philanthropie, nos membres en profiteraient énormément. Nous avons comme membres tous les organismes caritatifs d'envergure dans le domaine de la santé — le cancer, les reins, la santé, et cetera — ainsi que l'INCA, le YMCA et les organisations de services sociaux; nous sommes représentés à tous les niveaux — dans les centres urbains comme dans les zones rurales — et regroupons vraiment toutes les organisations. Ça leur permettrait de mettre en valeur la philanthropie, que ce soit le don de temps ou d'argent, épine dorsale de leur organisation.

Je vais vous donner deux raisons pour lesquelles Imagine Canada vous exhorte à adopter le projet de loi. Les 160 000 organismes caritatifs nous définissent, dans une large mesure, à titre de Canadiens. Pensez un peu à la panoplie de services sociaux, que ce soit dans le domaine de la santé, dans les universités, dans le domaine des arts et de la culture ou encore les services sociaux. On dénombre 22 millions de donateurs. Pourquoi n'y en a-t-il pas 30 ou 35 millions? Nous avons 11,8 millions de bénévoles. Pourquoi n'y en a-t-il pas plus? Pourquoi les gens ne veulent-ils pas s'impliquer davantage? Après tout, les 160 000 organismes caritatifs améliorent visiblement nos collectivités.

Ces activités représentent environ 8,6 p. 100 du PIB canadien. Les dons de charité et de bénévolat contribuent énormément à l'économie canadienne et nous définissent en tant que citoyens canadiens. Ces activités sont une composante importante de notre économie et un indicateur essentiel de notre qualité de vie. Tout ce qu'on peut faire pour arrêter le ralentissement de ces phénomènes serait apprécié. Dans une minute, je vous expliquerai pourquoi nous avons peur qu'il y ait un ralentissement et ce qu'on peut faire pour le stopper et l'inverser.

Nous appuyons le projet de loi parce que nous estimons que les organismes caritatifs pourront profiter de la journée nationale de la philanthropie pour encourager ceux font déjà don de leur temps et de leur talent de faire encore plus. Il sera possible de célébrer et de récompenser ces bénévoles.

Nous pouvons également assurer l'épanouissement de la philanthropie. Je ne pense qu'on en ait encore parlé. Nous pouvons aider les Canadiens pour qui le concept de la philanthropie est étranger et sensibiliser les gens. Il y a beaucoup de nouveaux Canadiens qui se joignent à notre société, et c'est très bien. Par contre, nous devons nous assurer qu'ils comprennent. C'est une occasion pour nous d'expliquer un des aspects clés de la société canadienne : nous donnons, nous contribuons, nous partageons et nous travaillons ensemble pour

have. We heard some examples earlier of about the opportunities this could provide in getting young Canadians involved in philanthropy, also.

The second reason we are here to support this bill is that there are some warning signs on the horizon. On one side of the ledger, we have some changing demographics and shifts in public spending. They have placed increased demands on charities to meet the needs of Canadians in their communities. We have a rapidly aging population, which will soon put more pressure and demand on the charitable sector to provide services.

On the other side of the ledger, there are some signs that charitable giving and the donation of time may be at risk. There are slower rates of economic growth. Will companies, other than Mr. Chiu's, continue to give? We will be able to get other organizations and corporations giving? Will the potential loss of head offices in Canada start to put a crimp on it in terms of donations? Will aging baby-boomers be as generous as their parents were? We are not sure.

Due to all of that, we urge you to consider passing this bill. It would then give organizations across this country an opportunity to talk about philanthropy, to celebrate where it is happening to encourage more and reward where it is happening.

It is important for those 160,000 organizations that we think provide a real health to the community and provide a real strong society that we have here in Canada.

[Translation]

Luce Moreau, President and Chief Executive Officer, Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance: Mr. Chair, thank you for the invitation to appear before you today. I am the President and Chief Executive Officer of the Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance. In 2004, the Quebec Minister of Health divided the province into 95 sections. Each one has a hospital, residences for persons with decreasing independence and CLSCs.

I am in charge of the Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, which is located in downtown Montreal and which serves more than 140,000 people, in the poorest area of Canada. Our foundation's role is to collect funds to serve this population. It is important to point that out, because on its own, the government would be unable to meet all of the population's needs.

For us, a National Philanthropy Day will make a difference. In Quebec, philanthropy as a culture among francophones is much younger than it is among anglophones. Quebecers have been accustomed to having the state and the Church provide all necessary services and today, in 2008, we find ourselves with considerable work to do to encourage people to give and we must do considerable outreach.

modeler notre merveilleux pays. Un peu plus tôt, on nous a parlé des bienfaits découlant de la participation des jeunes Canadiens aux activités philanthropiques.

La deuxième raison pour laquelle nous appuyons le projet de loi, c'est que des signes précurseurs se profilent à l'horizon. D'une part, les changements démographiques et les modifications apportées aux dépenses publiques exercent une pression de plus en plus forte sur les organismes de bienfaisance pour qu'ils répondent aux besoins des Canadiens dans leur milieu. Le vieillissement rapide de la population fait en sorte que les demandes de programmes et de services de bienfaisance augmenteront.

D'autre part, il y a lieu de croire que les niveaux actuels de dons de charité sont peut-être en danger. Si le taux de croissance économique continue de ralentir, les entreprises canadiennes, à l'exception de celle de M. Chiu, continueront-elles à faire des dons? Y aura-t-il d'autres organisations et sociétés qui se manifesteront? La disparition potentielle des sièges sociaux au Canada aura-t-elle un impact sur les dons? Les baby-boomers vieillissant seront-ils aussi généreux que la génération de leurs parents? Pas sûr.

Pour toutes ces raisons, nous vous exhortons à adopter le projet de loi. Une Journée nationale de la philanthropie permettrait aux organisations partout au pays de sensibiliser les gens, de célébrer et récompenser les donateurs en incitant les autres à être généreux.

Le texte législatif est important pour les 160 000 organisations qui contribuent à la santé de nos collectivités et de notre société au Canada.

[Français]

Luce Moreau, présidente et directrice générale, Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance : Monsieur le président, je vous remercie de l'invitation à venir témoigner aujourd'hui. Je suis présidente et directrice générale d'une fondation d'un Centre de santé et de services sociaux. En 2004, le ministre de la Santé du Québec a divisé le territoire québécois en 95 sections qui possèdent chacune un hôpital, des centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie et des CLSC.

Je m'occupe du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, situé au centre-ville de Montréal et qui dessert une population de plus de 140 000 personnes, dans le secteur le plus pauvre au Canada. Le rôle de notre fondation est d'amasser des fonds pour desservir cette population. C'est important de le dire parce que seul, le gouvernement n'arriverait pas à subvenir à tous les besoins de la population.

Pour nous, la Journée de la philanthropie fait une différence. Au Québec, la culture francophone philanthropique est très jeune comparativement à la culture anglophone. Les Québécois ont été habitués à ce que l'État et l'Église leur donnent tous les services nécessaires et on se retrouve aujourd'hui, en 2008, avec beaucoup de travail à faire pour inviter les gens à donner et on doit faire énormément d'éducation.

Well-known families in Quebec have been very involved on the anglophone side. The McConnell, Renaud and Black families set the example for many new Quebec philanthropists like the Coutu and Desmarais families, who were already there.

Now, we have the Chagnon and the Levesque families who are setting the example for other francophone families in Quebec.

We all know that Quebecers like to celebrate. We are known as people who like to have a good time. For us, it is very important to join this important movement and we have only been celebrating in Quebec for about the past five years. Earlier, Andrea talked about chapters. In Quebec, we have one chapter with 180 members. It represents at least 160 organizations. When you think that as a member of the AFP in Quebec, I am able to provide money for 140,000 people in downtown Montreal, where you find the poorest people, the homeless, children living on the street, you can see the major difference that our organization alone can make. When you multiply that by 160 organizations that are doing the same thing and in some cases, more, in Quebec, it is extraordinary.

The National Philanthropy Day is an important event. We recall that the first year we did it, there were fewer than 100 people in the room; today, between 400 and 500 people turn out. So this is a huge success story for the francophone community. This community includes people like the Molson family, the Desmarais families, as well as people from small villages, who have done volunteer work for 15 years for an organization, and who are on a board of directors. These people receive an award that is the same size and shape as that received by a major philanthropist. And these people are major philanthropists at heart as well, perhaps not with the same financial means, but they receive the same recognition. It is extraordinarily motivating for other people, because others see them in the local newspaper after the fact, they see that people are recognized at a grand celebration, the celebration of National Philanthropy Day.

I must point out as well that at these philanthropy days, we always recognize young people with the "Youth and Philanthropy" prizes. We know that all young people sell something for their schools, either to fundraise for an outing or to work on some kind of project. I have seen projects born in communities where people who had never asked for donations from anyone joined projects. My brother, who is in the RCMP, climbed Kilimanjaro to fund new equipment for the Gatineau hospital. He had never asked for a donation in his life; he was too shy. I said to him: "I will support you with your first donation; here is your first \$500. You only need to raise another \$5,000." He succeeded because he was able to ask for the first time, and for many of these people, we create this opportunity to serve. As managers in philanthropy, we have an extraordinary profession. We are the link between the donor and the person who requires a service, and thanks to that link we are kind of like a matchmaking service, in the end, because our job is to bring two people together.

On voit de grandes familles au Québec qui étaient très impliquées du côté anglophone. Il y a eu les familles McConnell, Renaud et Black qui ont donné l'exemple à plusieurs nouveaux philanthropes québécois comme les familles Coutu, les Desmarais qui déjà étaient là.

Maintenant, on voit des Chagnon, des Lévesque, qui donnent l'exemple aux familles québécoises francophones.

Nous savons tous que les Québécois aiment célébrer. Nous sommes reconnus comme des gens aimant s'amuser. Pour nous, c'est bien important de se joindre à ce grand rassemblement et cela fait seulement environ cinq ans que nous célébrons au Québec. Plus tôt, Andrea parlait des chapitres. Au Québec, nous avons un chapitre qui regroupe 180 membres. Ce qui représente au moins 160 organisations. Quand vous pensez que moi, en étant membre d'AFP, au Québec, j'apporte de l'argent pour 140 000 personnes au centre-ville de Montréal, où on retrouve les gens les plus pauvres, les itinérants, les jeunes de la rue, on peut voir la différence énorme que notre organisation à elle seule peut faire. Mais quand on multiplie par 160 organisations qui font la même chose et même plus, au Québec, c'est extraordinaire.

La Journée de la philanthropie est un événement important. On se rappelle que la première année où on l'a fait, on avait moins de 100 personnes dans la salle; aujourd'hui, on en a 400 ou 500. Alors pour le milieu francophone, c'est une grande réussite. On retrouve, dans ce milieu, des gens comme la famille Molson, les familles Desmarais, tout comme la personne provenant d'un petit village, qui a fait du bénévolat pendant 15 ans pour une organisation, qui est sur un conseil d'administration. Et cette personne est reconnue par un prix de reconnaissance de la même forme, la même grandeur que celle d'un grand philanthrope. Et cette personne est un grand philanthrope de cœur aussi, peut-être pas avec les mêmes moyens financiers, mais elle reçoit la même reconnaissance. Pour les gens, c'est un levier extraordinaire pour les personnes qui voient, dans les journaux locaux par la suite, que cette personne est reconnue par une fête aussi grande que la Journée nationale de la philanthropie.

Il faut dire aussi que lors des journées de la philanthropie, on reconnaît toujours les jeunes, avec les prix « Youth and Philanthropy ». On sait que tous les jeunes vendent quelque chose pour leur école, soit pour leur permettre d'aller dans une classe nature, ou pour travailler sur un projet quelconque. Moi, j'ai vu des projets naître dans la communauté où des gens qui n'avaient jamais demandé un don à qui que ce soit se joindre à un projet. Mon frère, qui est dans la GRC, est allé escalader le Kilimandjaro pour financer l'achat d'un nouvel équipement pour l'hôpital de Gatineau. Jamais de sa vie il n'avait demandé un don; il était trop gêné. Je lui ai dit : « Moi, je t'appuie pour ton premier don; voici ton premier 500 \$. Il ne t'en reste que 5000 \$ à ramasser. » Il a réussi parce qu'il a su demander une première fois, et pour beaucoup de gens, on crée cette opportunité de servir. Nous, les gestionnaires en philanthropie, avons une profession extraordinaire. Nous sommes l'élément entre le donateur et la personne qui a besoin d'un service, et grâce à ce lien que l'on fait, on est comme une agence de rencontre, finalement, on travaille pour mettre deux personnes en contact.

It is extraordinary when you think about certain people. I have a retired nurse who lives in an apartment that is no larger than this table. It is full from the floor to the ceiling, but this woman gives \$10,000 each year. She could live in a better place, but she is so happy to participate in training new nurses. She eagerly awaits my visits. She knows that I will visit her in the spring or in the fall, and she calls to make sure that I do not forget her. She is so eager. We have introduced her to people who have benefited from these donations.

Another donor from a major foundation in Montreal, the Fondation Jean-Louis Lévesque, made considerable donations for many years for people who were losing the ability to live on their own. They wanted to help the community. We organized a meeting with young people at the most underprivileged high school, where young Montrealers live in ghettos. We have a social worker who is there and who noticed that through sports, such as basketball, he could do social intervention work. Now, at this school, where two or three young people graduate from the program each year, 8 out of 10 young people graduate from high school and go on to college and university.

Going back to that woman, the day she received the most recognition she had ever received in her life as a great philanthropist, the young people gave her a basketball that they had all signed. It was an extraordinary moment for her. They made an arch of honour when she went into the gym. She was so moved. She said it was one of the most touching moments of her life. But to see that through philanthropy, we can produce moments like that, for people, is a very significant experience. Above all, philanthropy is not just for the rich; it is for everyone. We see young people helping other young people overcome problems in an underprivileged environment, through school exchanges, tutoring. All of that is philanthropy. And on national days, we recognize those moments. It is very important for us to ask you to recognize the day and to support us. Bear in mind too that philanthropy is always an affair of the mind and the heart. The main objective is to improve people's lot in life.

Earlier, Ms. Hale said that her mayor picked up the phone and called her father. Someone asked her to do it. And quite often, it is us, with our volunteers, who do that work because people are waiting for us to ask them. We can ask many different things of different people. But what is important is contributing to improving life in society. And people, anyone who lives in society has a deep desire to do that. All someone has to do is ask. It is interesting to look at directors who sit on boards; all of those people have been asked by someone to be there, and they said yes. So opportunities exist.

C'est extraordinaire quand on pense à certaines personnes. J'ai une infirmière qui est retraitée, qui vit dans un appartement pas plus grand que la table ici. C'est rempli du plancher au plafond, mais cette dame donne 10 000 \$ par année. Elle pourrait vivre dans quelque chose de mieux, mais elle est tellement heureuse de participer à la formation des nouvelles infirmières. Elle attend le moment que j'aïlle la visiter. Elle sait que je vais la visiter au printemps ou à l'automne et elle m'appelle pour s'assurer que je ne l'oublie pas. Elle a tellement hâte. On lui a fait rencontrer les personnes qui avaient bénéficié de ce don.

Un autre donateur provenant d'une fondation importante, à Montréal, la Fondation Jean-Louis Lévesque, nous donnait beaucoup depuis plusieurs années pour les personnes en perte d'autonomie en hébergement. Ils voulaient aider la communauté. On a organisé une rencontre avec des jeunes à l'école secondaire la plus défavorisée, où les jeunes de Montréal vivent dans des ghettos. On a un travailleur social qui est là et qui a remarqué que par les sports, le basketball, par exemple, il pouvait faire de l'intervention sociale. Maintenant, de cette école, où on avait deux à trois jeunes qui graduaient par année dans le programme, maintenant on a huit jeunes sur dix qui graduent au secondaire et qui poursuivent aux niveaux collégial et universitaire.

Pour revenir à cette dame, la journée où elle a reçu toute la reconnaissance qu'elle a pu avoir dans sa vie en tant que grande philanthrope, les jeunes lui ont remis un ballon de basket qu'ils avaient tous signé. Et ce moment a été extraordinaire pour elle. Ils ont fait une haie d'honneur lorsqu'elle est passée dans le gymnase. Elle en a été tellement touchée. Elle a dit que cela a été l'un des plus beaux moments de sa vie. Mais de voir que par la philanthropie, on peut produire des moments comme cela, pour les gens, c'est une expérience significative. Ce n'est surtout pas juste pour les riches, la philanthropie; c'est pour tout le monde. On voit des jeunes aider un autre jeune qui va s'en sortir dans un milieu moins favorisé, par des échanges d'écoles, du tutorat. Tout cela fait partie de la philanthropie. Et lors des journées nationales, on reconnaît ces moments. C'est vraiment important pour nous de vous demander de reconnaître cette journée et de nous appuyer. Il faut penser aussi que la philanthropie c'est toujours une affaire de tête et de cœur. L'objectif principal, c'est d'améliorer le sort des personnes.

Tantôt, Mme Hale racontait que la mairesse de sa ville a pris le téléphone pour appeler son père. Quelqu'un lui a demandé. Et bien souvent, c'est nous, avec nos bénévoles, qui faisons ce travail parce que les gens attendent qu'on leur demande. On peut demander différentes choses à différentes personnes. Mais l'important, c'est de contribuer à l'amélioration de la vie de la société. Et les gens, toute personne qui vit en société a ce désir profond de le faire. Il s'agit juste qu'une personne le demande. C'est intéressant de voir les administrateurs qui se retrouvent autour des tables des conseils d'administration; toutes les personnes qui sont là, quelqu'un leur a demandé et les personnes ont acquiescé à cette demande. On offre donc des opportunités.

It is true that the media seems to focus much more on famous philanthropists. We often forget about the lesser-known ones, but the Philanthropy Day is truly an opportunity to recognize them.

We have a community foundation in Montreal; it is young, compared to all of the major community foundations in Canada, it is less than 10 years old. But even then, the members of our community foundation wanted to get involved with young people, and since our centre is located in downtown Montreal, we are in contact with young people living on the street. We have a dental clinic for young people. We treat more than 1,000 young people free of charge, with the Faculty of Dental Medicine at the University of Montreal, and it is the Fondation du Grand Montréal that wanted to support us by paying for the two chairs that we needed. It is really about creating space so that people can get involved.

We know that when Canadians make the choice to give, our nation becomes better. Our world becomes better, and there is something for everyone. We become a more united society, actions become an affirmation of who we are and what kind of society we want to belong to.

The government has an excellent opportunity to participate in this great celebration. When someone makes a charitable contribution, they feel good not only because they are helping to improve society, but also because they wanted to do it.

Philanthropy is people helping people because it is the right thing to do, not because of some requirement.

I would like to conclude by saying that philanthropy is an essential element of growth and social cohesion. It fosters vital human interaction between people. It is not always only a question of money but it is always a matter of feelings and mutual appreciation and willingness between people to relate. Philanthropy must not only continue to grow but must flourish in our society to provide its essential and unique benefits.

We submit that such an important human activity that inspires generosity and altruism must be celebrated to ensure its growth and success. The adoption by our federal government of the proposed National Philanthropy Day is precisely the celebration that is required — a day of the year where each Canadian is reminded of their need to make their personal contribution to the common welfare, beyond taxes and beyond any specific obligation.

[English]

The Chair: Those were very inspiring stories. Thank you very much for those contributions from all of you.

I have a simple question for any of the three of you who want to respond to it. Mr. McCreesh might be more aware of the national situation. Are provincial governments doing anything to assist? Are there any provincial declarations of philanthropy day

C'est vrai que souvent dans les médias, on va faire beaucoup plus de vagues avec les grands philanthropes. On oublie souvent les petits, mais par la Journée de la philanthropie, c'est vraiment l'occasion de le faire.

On a une fondation communautaire à Montréal; elle est jeune, comparativement à toutes les grandes fondations communautaires qui existent au Canada, elle a moins de dix ans. Mais déjà, les gens de notre fondation communautaire voulaient s'impliquer auprès des jeunes et nous, comme notre centre de santé est situé au centre-ville de Montréal, on côtoie tous les jeunes de la rue. On a une clinique dentaire, pour les jeunes. On traite plus de 1000 jeunes gratuitement, avec la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, et c'est la Fondation du Grand Montréal qui a voulu nous supporter pour payer les deux chaises dont on avait besoin. C'est vraiment de créer cet espace pour que les gens s'impliquent.

On sait que lorsque les Canadiens choisissent de donner, c'est tout le pays qui en est amélioré. Notre monde devient meilleur et chacun y trouve son compte. On devient une société plus unie, leurs gestes deviennent une affirmation de ce qu'ils sont et du genre de société à laquelle ils veulent appartenir.

Le gouvernement a ici une belle occasion de participer à cette grande célébration. La personne qui fait un don charitable se sent valorisée, non seulement pour avoir contribué à l'amélioration de la société, mais aussi et surtout parce que c'est ce qu'elle voulait faire.

La philanthropie, c'est le geste de personnes qui s'entraident parce que c'est la bonne chose à faire et non la chose qu'il faut faire par obligation.

J'aimerais terminer en disant que la philanthropie est un élément essentiel de progrès et de cohésion sociale; elle rend possible l'interaction humaine qui la caractérise. Ce n'est pas toujours une question d'argent, mais c'est toujours une question d'émotions, d'appréciation mutuelle et de bonne volonté entre les personnes. La philanthropie doit non seulement continuer à se développer dans notre société; elle doit aussi y rayonner pour lui prodiguer ses bienfaits uniques et essentiels.

Nous soumettons qu'une activité humaine aussi importante, qui inspire la générosité et l'altruisme, doit être célébrée pour garantir son développement et son succès. L'adoption, par notre gouvernement fédéral, de la Journée nationale de la philanthropie est justement la célébration requise; une journée par année rappelant à chaque Canadien le besoin de faire une contribution personnelle au bien commun, bien au-delà des impôts et des taxes, et sans y être obligé.

[Traduction]

Le président : Merci de nous avoir fait part de ces histoires inspirantes.

J'aimerais vous poser une question simple pour l'un de vous trois qui désire y répondre. M. McCreesh connaît peut-être mieux la situation nationale. Les gouvernements provinciaux vous accordent-ils une aide quelconque? Y a-t-il des gouvernements

or any specific supports for the different organizations that are recognizing philanthropy in our communities by provincial governments?

Mr. McCreesh: That is the next step. It has to start somewhere, so we will start it nationally.

The Chair: This is the first legislation by a federal government anywhere.

Mr. McCreesh: Yes.

Senator Cook: What is in a word? Is it philanthropy, or is it volunteerism? Where do I draw the line? Mr. Chiu, I am a member of the United Church of Canada, and I have spent my lifetime in the social outreach programs. On Sundays, because my envelope is divided, money goes to the mission and service fund. On Sunday, I guess I am a philanthropist. If on Monday I go to the food bank or to one of our shelters or our homeless project, does that make me a philanthropist or a volunteer? Canadians need to understand the meaning of these words and deeds. Senator Cordy touched on it. Where are we on the spectrum?

I cannot do much volunteering anymore now, but I donate to several charities. I see myself as a philanthropist. However, if I put on a pair of jeans and go work in a shelter, I am a volunteer. Somehow or another, the message must go forward about the difference.

Mr. McCreesh: The narrow definition of “philanthropy” would be what you do on Sunday in your envelope. The broader definition, the one we want to encourage, is that philanthropy is giving — the giving of your time, your talent or your treasures. That is either putting on your jeans or putting your money in the pot. We want to educate Canadians. There are phases where you cannot volunteer because you are either too busy or have kids at home or reach a certain age. It is a question of what you can give and when, but you can always give something. That is the message we want to get out to Canadians.

Senator Cook: I think we need to be careful there, because the volunteer, at the moment, as I understand it, does not see himself as a philanthropist.

Mr. Chiu: In the summertime, our company allows certain days for the employees to go out and do volunteer work. I believe the work they are doing is costing us money. If an employee goes out to paint a house for a senior citizen, it would have costs him or her \$6,000 or \$7,000 to paint their house, but it only costs the company the employee’s time. It is a paid day for them. They go out there and help people. We believe that philanthropy and wanting to work go hand in hand. For the people who give of their time, they want to work. For a company like us, we give money. It is hand in hand.

provinciaux qui ont mis en place une journée de la philanthropie ou qui aident de façon précise les différentes organisations œuvrant dans les diverses collectivités?

M. McCreesh : Ce sera la prochaine étape. Il fallait commencer quelque part, et on a pensé que le point de départ devrait être l’échelon national.

Le président : Le projet de loi est le premier texte de loi par un gouvernement fédéral?

M. McCreesh : Oui.

Le sénateur Cook : Comment définit-on les termes utilisés? Comment savoir s’il s’agit de philanthropie ou de bénévolat? Quelle est la différence entre les deux? Monsieur Chiu, je suis membre de l’Église Unie du Canada et j’ai consacré ma vie aux programmes d’approche dans la sphère sociale. Le dimanche, parce que mon enveloppe est divisée, ce sont la mission et le fonds de service qui sont financés. Le dimanche, je suppose que je suis philanthrope. Mais si un lundi j’allais à la banque alimentaire ou à l’un de nos foyers ou de nos programmes pour les sans-abri, serais-je un philanthrope ou un bénévole? Il faut que les Canadiens comprennent ces termes et ce qu’ils décrivent. Le sénateur Cordy a déjà abordé la question. Où nous situons-nous sur l’échelle?

Je ne peux plus beaucoup faire de bénévolat désormais, mais je fais des dons à plusieurs organismes de bienfaisance. Je me considère comme un philanthrope, mais si j’enfile un jean pour aller travailler dans un refuge, je suis un bénévole. Peu importe la façon, il faut établir la distinction.

M. McCreesh : La définition étroite de « philanthropie » c’est ce que vous faites le dimanche avec votre enveloppe. La définition plus vaste, celle que nous voulons disséminer, c’est que la philanthropie, c’est le don : le don de son temps, de ses talents ou de sa fortune. C’est enfile une paire de jeans ou mettre son argent dans la corbeille. Nous voulons sensibiliser les Canadiens. Il y a des périodes pendant lesquelles on ne peut pas faire de bénévolat : quand on est trop occupé, quand on a des enfants à la maison ou à partir d’un certain âge. Cela dépend de ce que l’on peut donner et du moment, mais on peut toujours faire don de quelque chose. C’est le message que nous voulons transmettre aux Canadiens.

Le sénateur Cook : Je pense qu’il faut être prudent ici parce que le bénévole, à l’heure actuelle, tel que je le conçois, ne se voit pas comme un philanthrope.

M. Chiu : Pendant l’été, notre compagnie autorise certains jours les employés à aller faire du travail bénévole. Le travail qu’ils font nous coûte quelque chose. La personne âgée qui veut faire repeindre sa maison devra déboursier entre 6 000 ou 7 000 \$ mais si c’est un de nos employés qui le fait, cela ne nous coûte que le temps de l’employé. Sa journée est rémunérée. Lui va aider des gens. Pour nous, la philanthropie et le travail vont de pair. Les gens qui font don de leur temps veulent travailler. Une compagnie comme la nôtre, elle, donne son argent. Cela va de pair.

Senator Cook: I understand that, and that is how I understand philanthropy. However, if we are to move forward with this wonderful idea and vision whose time has come, we need to be careful that we do not do something to National Volunteer Week. I am back to the basic question. There needs to be sensitivity here if we are to be inclusive.

Mr. McCreesh: I think that you will find the people in the sector who would use this day in terms of the organization, fully understand that issue. The single mom who donates a couple hours of her valuable time needs to be rewarded just like the investment banker who wrote a cheque for \$1 million and just walked away. That individual gave as much as she could, and that is what needs to be recognized in this exercise.

Senator Cook: I understand that. I have never seen any of the people in my faith community as philanthropists. I just see them as people with a social conscience and as a volunteer. We have to do something to bring the mindset together if we are to go forward and build a base.

Senator Mercer: Like the previous panel, I am privileged to know a couple of you. Ms. Moreau, thank you for being here. You talked about the chapter of AFP in Montreal. I am wondering whether the declaration of National Philanthropy Day will help expand National Philanthropy Day activities and recognition beyond Montreal to places like Quebec City, Gatineau, Shawinigan or Trois-Rivières. Do you think this will be of some help?

[Translation]

Ms. Morneau: Yes, because we know that anything that is recognized by the government has more influence. As regards rewards during the philanthropy day, we have already opened the day up not only to our members but to the entire community. With recognition by the federal government, there would be more people interested in participating in the day, because the outreach would be greater and many more organizations would be affected.

[English]

Senator Munson: In keeping with the United Church theme, I am a United Church minister's son. I too had to follow certain rules. It was interesting to hear the earlier testimony about how you start giving at a young age. You may not pay attention from 18 years to 25 years or something, but you do as you move on in life and can give back. I am so impressed, Mr. Chiu, by your statements and the quote from Winston Churchill.

This bill will pass it is a good thing. As my son would say, it is all good. Beyond being all good, do you have any expectation of the federal government doing more in a tangible, monetary way besides tax breaks?

Mr. McCreesh: On this particular issue, this would give us the leverage. Speaking on behalf of Imagine Canada, we struggle sometimes in the sector with single initiatives like a tax initiative.

Le sénateur Cook : Je le comprends et c'est ainsi que je conçois la philanthropie. Mais si nous voulons faire progresser cette idée magnifique dont l'heure est venue, il faut prendre soin de ne pas nuire à la Semaine de l'action bénévole. Je reviens à la question première. Il faut agir avec prudence pour ne rien exclure.

M. McCreesh : Ceux qui sont actifs dans le secteur le comprennent très bien. Il faut récompenser aussi bien la mère célibataire qui fait don de deux heures de son temps précieux que le financier qui se contente de faire un chèque d'un million de dollars. Elle a donné tout ce qu'elle pouvait et c'est ce qui mérite d'être reconnu ici.

Le sénateur Cook : Je le comprends. Pour moi, mes coreligionnaires n'ont jamais été des philanthropes. Pour moi, ce sont des gens animés d'une conscience sociale qui font du bénévolat. Il faut faire quelque chose pour bâtir ce concept si nous voulons aller de l'avant.

Le sénateur Mercer : Comme c'était le cas pour le groupe précédent de témoins, j'ai l'honneur de connaître quelques-uns d'entre vous. Madame Moreau, merci d'être venue. Vous avez parlé de la section montréalaise de l'AFP. Je me demande si la déclaration de la journée nationale de la philanthropie permettra de multiplier les activités de cette journée et de la faire connaître au-delà de Montréal, dans des villes comme Québec, Gatineau, Shawinigan ou Trois-Rivières. Pensez-vous que cela aiderait?

[Français]

Mme Moreau : Oui, parce qu'on sait bien que tout ce qui est reconnu par le gouvernement a une plus grande portée. Déjà, pour tout ce qui est de la remise de prix lors de la journée de la philanthropie, on ouvre la journée non seulement à nos membres, mais à toute la communauté. Avec une reconnaissance gouvernementale fédérale, c'est certain qu'il y aurait plus de gens intéressés à participer à cette journée parce que la diffusion serait plus grande et on toucherait beaucoup plus d'organismes.

[Traduction]

Le sénateur Munson : Toujours au sujet de l'Église Unie, je suis moi-même fils d'un ministre de l'Église Unie. Moi aussi j'ai dû suivre certaines règles. J'ai trouvé intéressant ce que j'ai entendu tout à l'heure à propos du fait que vous avez commencé à faire la charité quand vous étiez jeune. De 18 à 25 ans, vous n'y portez peut-être guère attention mais cela change au fur et à mesure que vous vieillissez et que vous pouvez rendre ce qui vous a été donné. Monsieur Chiu, je suis très impressionné par ce que vous avez dit et les propos de Winston Churchill que vous avez cités.

Ce texte sera adopté; c'est une bonne chose. Comme dirait mon fils : c'est tout bon. Outre le fait que ce soit tout bon, vous attendez-vous à ce que le gouvernement fédéral fasse plus, de manière tangible, financièrement, à part les allègements fiscaux?

M. McCreesh : Cela nous aiderait. Je parle ici au nom d'Imagine Canada. Parfois des mesures fiscales prises isolément nous causent des difficultés. Le secteur aimerait qu'il y ait une

We as a sector would love to see a national strategy to strengthen and encourage the voluntary sector. What is an overall strategy? What are the various initiatives that the government could do?

The government funds the sector in a number of ways right now. The sector provides fee-for-service in huge numbers of areas. The sector struggles with how the federal government actually hands out that money and does that contract. For about nine months, I was appointed a fairness adviser to Service Canada to help intercede on behalf of Service Canada and the not-for-profit sector that were providing fee-for-service. Many good, well-intentioned people wanted to provide contracts to provide service. However, the fact is that all the overhead is not covered when those contracts come out to these small organizations providing service on behalf of the government. With the grants and contributions, sometimes those organizations have to fund that because there is some delay. There can be up to a six-month delay before the organization gets paid. These are charitable organizations trying to provide service. We need some strategy within the government to look at how to make grants and contributions a more efficient service.

I can tell you real life example. I sat on the Toronto YMCA's board. We had about \$45 million worth of employment programs that we provided federally, provincially and municipally. We had to raise about \$5 million ourselves as a board to help deliver those programs because those governments did not cover all the costs of providing those programs.

We had a debate and, luckily, we a member who Sheila Fraser used to work for on our board. We were of a size that we could bring down the Auditor General and explain that the federal government has an auditor. We explained that we had to provide office space for an auditor to sit in Toronto YMCA's offices seven days a week to audit those sorts of things.

The relationship of accountability needs to be looked at. There were issues in terms of funds in the past. However, we need to figure out more efficient ways to ensure that happens so we can provide those services to Canadians effectively and efficiently so the federal government money is spent well. Some strategies around that would take the money being spent now and use it more effectively.

The Chair: The committee thanks the panel for its contributions to this deliberation and above all, thank you for all the good work that you do for your communities.

We will resume with a few words from the sponsor of the bill, Senator Grafstein, who has done a lot of philanthropic work. I particularly remember when I was Chair of the GTA caucus, Senator Grafstein and Dennis Mills, an MP at that time, helped to organize the biggest concert that I think has ever been held in this country. It was all done in less than 30 days. It was beyond belief. It was at Downsview Park. This was all to help deal with

stratégie nationale destinée à renforcer et encourager le secteur du bénévolat. Qu'est-ce qu'une stratégie globale? Quelles sont les diverses mesures que le gouvernement pourrait prendre?

Actuellement, le gouvernement finance le secteur de multiples façons. Le secteur offre des services rémunérés à l'acte dans de très nombreux domaines. C'est la façon dont le gouvernement fédéral verse les fonds et établit le contrat qui nous cause des difficultés. Pendant à peu près neuf mois, j'ai été conseiller en équité à Service Canada pour aider à intercéder au nom de Service Canada et du secteur à but non lucratif qui fournissaient des services rémunérés à l'acte. Beaucoup de personnes généreuses et bien intentionnées voulaient offrir des contrats pour fournir le service. Le problème, c'est que la totalité des frais généraux ne sont pas couverts par les contrats passés avec les petites organisations qui fournissent ces services au nom du gouvernement. Avec les subventions et contributions, parfois ces organisations doivent financer cela parce qu'il y a des délais. Il peut s'écouler jusqu'à six mois avant que l'organisation soit payée. On parle là d'œuvres de bienfaisance qui essaient d'offrir un service. Il faut que le gouvernement se dote d'une stratégie pour que les subventions et contributions soient versées plus efficacement.

Je peux vous donner un exemple vécu. J'ai siégé au conseil d'administration du YMCA de Toronto. Nous offrions pour 45 millions de dollars de programmes d'emploi pour le compte du fédéral, de la province et de la municipalité. Le conseil a dû réunir à peu près 5 millions de dollars par ses propres moyens pour assurer la prestation de ses programmes parce que les pouvoirs publics n'en assumaient pas tous les coûts.

Nous avons eu une discussion et, fort heureusement, il y avait à notre conseil quelqu'un qui avait travaillé pour Sheila Fraser. À cause de notre taille, nous avons pu faire venir la vérificatrice générale et expliquer que le gouvernement fédéral a un vérificateur. Nous avons expliqué que nous devons fournir des locaux à un vérificateur dans les bureaux du YMCA de Toronto sept jours par semaine pour faire ce genre de vérifications.

Il faut examiner la question de la reddition de comptes. Il y a eu des problèmes de financement par le passé. Il faut toutefois trouver des façons plus efficaces de s'en acquitter de manière à pouvoir offrir aux Canadiens ces services de façon efficace et rentable et faire en sorte que l'argent du gouvernement fédéral soit employé judicieusement. Des stratégies de ce genre permettraient d'employer plus efficacement l'argent actuellement dépensé.

Le président : Le comité remercie les témoins de leur contribution aux délibérations et, surtout, de leurs bonnes œuvres au profit de vos collectivités.

Nous allons terminer par quelques mots du parrain du texte, le sénateur Grafstein, qui a lui-même fait beaucoup de travail de philanthropie. Je me souviens en particulier, quand j'étais président du groupe parlementaire du Grand Toronto, le sénateur Grafstein et Dennis Mills, un député à l'époque, ont participé à l'organisation du plus grand concert jamais tenu au pays, je crois. Cela s'est fait en moins de 30 jours. C'était à n'y pas

the SARS outbreak. It got enormous attention from the international media and helped people feel more comfortable about our city in light of the SARS outbreak.

I remember well the Canada Loves New York project that he got 26,000 Canadians involved with after 9/11 to help assist in that city's recovery. In December 2004, he organized Canada for Asia; a three-hour broadcast telethon in aid of relief for tsunami victims.

Senator Grafstein has also been dealing with this issue in his former capacity as Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. The committee studied regulatory reform of the charitable sector, including study of the voluntary sector initiative.

This particular bill was first introduced under another number, of course, in November, 2005. Here it is again and we have reached the stage of second reading and referral to this committee.

Hon. Jerahmiel S. Grafstein, sponsor of the bill: Thank you all, senators, for your patience. This, indeed, is a tribute not to me but to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and to the Senate itself. I believe that if a problem comes before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and it is something that we can address quickly by legislation, we should do that. The initiative came not from me but from all the witnesses who appeared before our committee and, in particular, Donald Johnson, who just left a few minutes ago. He convinced me and the committee at the time that this was an important issue.

It flowed out of that report. This did not come from me. This really came from the thousands of volunteer groups that, in effect, gave evidence before the committee. We examined the charitable sector. This is one of the concrete things they said we could do on a cost-effective basis to help their work. I looked at the material and I came to the conclusion that this was a very cost-effective and worthy cause.

First, I want to thank all the senators who have, over the years, sat on the Banking Committee and contributed to this effort. I think it is a misnomer to say it is a private member's bill. Senator Mercer, Senator Munson, Senator Eggleton — everyone around this table; all of us — everyone here has spent a good portion of their life as a volunteer in the philanthropic sector.

I want to deal with that at the outset. If you look at the definition of "philanthropy" in the *Oxford English Dictionary*, it means the "love of mankind." It goes on to say it is a process of helping people in the form of gifts, money or work.

Essentially, I do not think that there is confusion in the word itself; I think there is confusion in the application of the word. I think one person put it to me once very well that every volunteer is a philanthropist and every philanthropist is a volunteer. I do not think you can separate the two.

croire. C'était au parc Downsview. Le but était de faire face à l'épidémie de SRAS. Cela a énormément retenu l'attention des médias internationaux et a calmé les appréhensions des gens face à cette épidémie dans notre ville.

Je me souviens bien du projet Canada Loves New York pour lequel il a mobilisé 26 000 Canadiens après le 11 septembre pour aider la ville à se remettre. En décembre 2004, il a organisé Le Canada pour l'Asie, un téléthon de trois heures pour venir en aide aux victimes du tsunami.

Le sénateur Grafstein s'est aussi penché sur cette question quand il était président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Le comité a examiné le traitement fiscal des dons de bienfaisance des particuliers et des sociétés.

Ce texte a été déposé pour la première fois sous un autre numéro, en novembre 2005. Le revoici après sa deuxième lecture entre les mains du comité.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein, parrain du projet de loi : Je remercie tous les sénateurs de leur patience. Il s'agit ici d'un hommage non pas à moi mais au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Si notre comité est saisi d'une question qui peut se régler rapidement au moyen d'une loi, il ne faut pas hésiter à le faire. L'initiative ne vient pas de moi mais bien de tous les témoins qui ont comparu devant notre comité et en particulier, de Donald Johnson, qui est parti il y a quelques instants à peine. À l'époque, il m'a convaincu moi et les membres du comité qu'il s'agissait là d'une question importante.

Cela découle du rapport. Cela ne vient pas de moi. C'est l'œuvre des milliers de groupes de bénévoles qui ont témoigné devant le comité. Nous avons examiné le secteur des dons de bienfaisance. C'est une des choses concrètes que nous pouvions faire, nous ont-ils dit, de manière rentable pour les aider dans leur travail. J'ai examiné la documentation et je suis arrivé à la conclusion qu'il s'agissait de quelque chose de très rentable et d'une cause louable.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les sénateurs qui, au fil des années, ont siégé au comité des banques et ont contribué à cet effort. Cette proposition de loi n'est pas l'initiative d'un seul homme. Le sénateur Mercer, le sénateur Munson, le sénateur Eggleton — il s'agit d'une œuvre collective de tous ceux qui sont autour de la table : chacun d'entre nous a consacré une grande partie de sa vie au bénévolat et à la philanthropie.

Je veux aborder cette question d'entrée de jeu. *Le Robert* définit « philanthropie » comme l'amour de l'humanité; caractère, vertu du philanthrope, lui-même défini comme étant une personne qui s'emploie à améliorer le sort matériel et moral des hommes.

Je ne crois donc pas que le mot lui-même porte à confusion; c'est plutôt l'usage qui en est fait. Quelqu'un me l'a très bien exprimé un jour en me disant que chaque bénévole est un philanthrope et que chaque philanthrope est un bénévole. On ne peut pas dissocier l'un de l'autre.

I do not like the elitist view of philanthropy. My grandmother was a philanthropist and she did not have two cents to put together. My grandmother came to this country poor. The first task she did was to assemble ladies to go around and help with other poor, orphaned daughters who could not put together a trousseau. The first thing I did as a kid was watch my grandmother do that with her friends.

My wife's grandparents donated the first piece of land for the Mount Sinai Hospital, because Jewish doctors could not get into the regular hospitals. That was a huge act of philanthropy. To this day, my wife is returning to her roots. She is volunteer chair of the Mount Sinai Hospital Auxiliary and a full-time worker. She spends all of her time in charitable work and has for years. She does not like politics, but she likes volunteerism.

I told her I will retire from the Senate pretty soon and she said, "You can retire from the Senate but you cannot retire. You keep working until they plant you." I asked why and she said, "So you can make more money so I can give it away." That is my family philosophy, which I thought I would sum up quickly.

Some of the witnesses touched on this, but I will sum it up. The federal government, back in 2000, gave \$94 million to fund something called the Voluntary Sector Initiative, which the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce reviewed. We concluded that the \$94 million had triggered a tremendous amount of more activity in the volunteer sector. When you came back to look at it, studies were done and it shows that 90 per cent of Canadians believe that non-profits are increasingly important. Fifty-nine per cent of Canadians believe that those organizations do not have enough money and are not getting enough money to do the work they have to do.

As the government started contracting and withdrawing from the social sectors, the needs in the private sector became more intense. Mr. McCreesh puts another warning signal across our bow that, if the economy goes down, many people depending on cash flow will suffer. Therefore, we have to do everything in our power to expand their base. This lies at the heart of this bill: To get more people involved.

Looking at this, there are 81,000 registered non-profit organizations. That number is increasing daily. When you take a look at the statistics, they are quite incredible.

The 2003, *Cornerstones of Community: Highlights of the National Survey of Nonprofit and Voluntary Organizations* shows that \$112 million of revenues was derived in 2003. I think the number is almost twice as much as that now.

At that time, the voluntary sector employed 2 million people directly. In addition, they drew on 2 billion volunteer hours every year, which is the equivalent of 1 million full-time jobs. There is not a Canadian in this room or across the country, that has not

L'acception élitiste de la philanthropie ne me plaît pas. Ma grand-mère était une philanthrope et pourtant ne possédait quasiment rien. Elle est arrivée au pays sans le sou. La première chose qu'elle a faite a été de regrouper d'autres femmes pour venir en aide aux orphelines démunies qui ne pouvaient pas se constituer un trousseau. Mon premier souvenir d'enfant est celui de ma grand-mère qui s'en chargeait avec ses amies.

Les grands-parents de mon épouse ont donné la première parcelle de terrain destinée à l'hôpital Mount Sinai, parce que les médecins juifs n'étaient pas admis dans les hôpitaux ordinaires. Ce fut là un immense acte de philanthropie. Ma femme rejoint aujourd'hui ses origines. Elle est présidente bénévole des auxiliaires de l'hôpital Mount Sinai et travaille à plein temps. Depuis des années, tout son temps est consacré aux œuvres de charité. Elle n'aime pas la politique mais aime le bénévolat.

Je lui ai dit que j'allais bientôt prendre ma retraite du Sénat, et elle a dit : « Tu peux prendre ta retraite du Sénat, mais tu ne peux pas prendre ta retraite. Tu dois continuer à travailler jusqu'à ce qu'on ne veuille plus de toi. » Je lui ai demandé pourquoi, et elle m'a répondu : « Afin que tu puisses gagner davantage d'argent pour que je puisse le donner. » Voilà la philosophie de ma famille, laquelle je pensais vous résumer rapidement.

Certains des témoins en ont parlé, mais je vais vous faire un résumé. Le gouvernement fédéral, en 2000, a donné 94 millions de dollars à un fonds appelé Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, fonds qui a fait l'objet d'un examen par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous en avons conclu que les 94 millions de dollars avaient enclenché une augmentation incroyable de l'activité dans le secteur bénévole. Ensuite, des études ont démontré que 90 p. 100 des Canadiens croient que le secteur à but non lucratif est de plus en plus important. Cinquante-neuf pour cent des Canadiens croient que ces organismes n'ont pas assez d'argent et n'obtiennent pas assez d'argent pour faire le travail qu'ils ont à faire.

Plus le gouvernement faisait appel à des contractuels et se retirait des secteurs sociaux, plus les besoins du secteur privé augmentaient. M. McCreesh nous a avertis que si l'économie ralentissait, de nombreuses personnes qui dépendent de rentrées de fonds souffriraient. Nous devons donc tout faire en notre pouvoir pour augmenter leur assiette. Voilà ce qui est au coeur du projet de loi : faire participer davantage de gens.

Il existe 81 000 organismes à but non lucratif enregistrés. Ce nombre augmente tous les jours. Les statistiques sont assez incroyables.

Le rapport de 2003 intitulé, *Forces vitales de la collectivité : Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, indique que 112 millions de revenus ont été dérivés en 2003. Je crois que ce chiffre a doublé depuis.

À cette époque, le secteur bénévole comptait deux millions d'employés directs. De plus, il comptait sur deux milliards d'heures bénévoles chaque année, ce qui équivaut à un million d'emplois à temps plein. Il n'y a pas un Canadien dans la salle

directly or indirectly, been touched by the work of the voluntary sector, either as a volunteer, or by the money they give, or by the money or services they need.

Donald Johnson mentioned what this is all about and what the target is. It is not only education, health, aging, arts, culture, social service, but it is also sports. I think sports are a part of our national culture as much as anything else.

This is a very important element in our economy. Mr. McCreesh pointed out that the voluntary sector was 8.6 of the GDP. In 1999, it was 6.8 per cent of the GDP. That means that the non-profit sector is 11 times more influential than the motor industry in Canada. It makes a huge contribution to the economy.

In summary, honourable senators, this philanthropy bill has received universal support from practically every volunteer organization in Canada: Imagine Canada, Community Foundations of Canada, the Voluntary Sector Forum, the Canadian Association of Gift Planners, the Canadian Bar Association and even the groups here today.

I will sum it up this way. I believe in this ethic; it is not very complicated. My parents and my grandparents taught it to me; my wife lives it every day. The test is simple. I believe it is the working philosophy for everyone in this room. It can be summed up in this sentence: It is more blessed to give than to receive.

I think if we can pass this bill quickly, this will indicate that this magnificent parliamentary gesture will be given to all Canadians and the voluntary sector instituted, coagulated and propelled by the honourable Senate. I urge your speedy approval of this bill.

The Chair: Thank you. We have to be out of this meeting room in a few minutes because another committee is coming in. Unless you have quick questions to ask of Senator Grafstein, I am prepared, if you are prepared, to go to clause-by-clause.

Is that is agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The common language of these examinations, clause-by-clause, I will start by saying shall the title, preamble and clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

aujourd'hui ou ailleurs au pays qui n'a pas, de façon directe ou indirecte, été touché par le travail du secteur bénévole, soit à titre de bénévole, de bailleur de fonds ou de bénéficiaire de fonds ou de services.

Donald Johnson nous a dit de quoi il s'agissait et quel était l'objectif. Ce n'est pas seulement l'éducation, la santé, le vieillissement, les arts, la culture, et les services sociaux, mais aussi les sports. Je crois que les sports font partie de notre culture nationale, comme tout le reste.

Il s'agit d'un élément important de notre économie. M. McCreesh a signalé que le secteur bénévole représentait 8,6 p. 100 du PIB. En 1999, le secteur comptait pour 6,8 p. 100 du PIB. Ainsi, le secteur à but non lucratif a 11 fois plus d'influence que l'industrie-automobile au Canada. Ce secteur contribue énormément à l'économie.

Bref, honorables sénateurs, le projet de loi sur la philanthropie a reçu le soutien universel de pratiquement tous les organismes bénévoles au Canada : Imagine Canada, Fondations communautaires du Canada, Forum du secteur bénévole et communautaire, Association canadienne des professionnels en dons planifiés, Association du Barreau canadien et même les groupes représentés ici aujourd'hui.

Bref, je crois en cette forme d'éthique; ce n'est pas très compliqué. Mes parents et mes grands-parents me l'ont enseignée; mon épouse en a fait un mode de vie. Le test est simple. Je crois qu'il s'agit de la philosophie de travail de tous les gens en cette salle. Je peux résumer cette philosophie en une phrase : Il y a plus de joie à donner qu'à recevoir.

Je crois que si nous pouvons adopter ce projet de loi rapidement, ce magnifique geste parlementaire à l'intention de tous les Canadiens et du secteur bénévole aura été institué, façonné et poussé par l'honorable Sénat. Je vous exhorte à approuver rapidement ce projet de loi.

Le président : Merci. Nous allons devoir quitter la salle dans quelques minutes parce qu'un autre comité y tiendra une séance. À moins que vous ayez d'autres questions à poser rapidement au sénateur Grafstein, je suis prêt, si vous l'êtes, à procéder à l'étude article par article.

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Conformément à la marche à suivre habituelle pour les études article par article, je commence par vous demander si l'étude du titre, du préambule et de l'article 1 est reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are there any observations you want to attach or are you content to have the bill reported at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report this bill without observations and without amendments at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Congratulations, Senator Grafstein.
The committee adjourned.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport ou préfère-t-il que je fasse rapport au Sénat du projet de loi à la prochaine séance?

Des voix : D'accord.

Le président : Plaît-il au comité que je fasse au rapport au Sénat du projet de loi sans observations et sans amendements à la prochaine séance?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Félicitations, sénateur Grafstein.
La séance est levée.

SENATE



SÉNAT

Mobilizing Science and Technology
to Canada's Advantage

**Sixteenth Report of the Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology**

Chair
The Honourable Art Eggleton, P.C.

Deputy Chair
The Honourable Wilbert J. Keon

April 2008

Ce document est disponible en français

Available on the Parliamentary Internet:

www.parl.gc.ca

(Committee Business – Senate - Recent Reports)

39th Parliament – 2nd Session

TABLE OF CONTENTS

ORDER OF REFERENCE	i
MEMBERSHIP	ii
INTRODUCTION	1
ISSUES RAISED	2
1. Breadth and scope of research	2
Recommendation 1:	3
2. Venture capital funding	3
Recommendation 2:	4
3. Scientific Research and Experimental Development (SR&ED) Tax Credit	4
Recommendation 3:	4
Recommendation 4:	4
4. Intellectual property	5
Recommendation 5:	5
5. Indirect Costs of Research	5
Recommendation 6:	6
6. Recruitment and retention of students and researchers	6
Recommendation 7:	7
Recommendation 8:	7
7. Government funding of private sector research	7
Recommendation 9:	8
Recommendation 10:	8
8. Federally performed research and development	8
9. Science advice	9
10. The Social Sciences	9
Recommendation 11:	10
11. Regional representation	10
Recommendation 12:	10
12. Urgency	11
CONCLUSION	11
APPENDIX 1 – WITNESS LIST	13
APPENDIX 2 – ADDITIONAL WRITTEN SUBMISSIONS	14

The Committee would like to thank the following staff for their hard work in the preparation of this report:

From the Library of Parliament:

Eleanor Fast, Analyst

From the Committees Directorate:

Barbara Reynolds, Clerk of the Committee, 2nd Session of the 39th Parliament

Tracy Amendola, Administrative Assistant, 2nd Session of the 39th Parliament

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, November 29, 2007.

The Honourable Senator Eggleton, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Fox, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine issues relating to the federal government's new Science and Technology (S&T) Strategy - *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage.*"

The question being put on the motion, it was adopted.

MEMBERSHIP

The following Senators have participated in the study on the inquiry on the issues relating to the federal government's new Science and Technology (S&T) Strategy - *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*" of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology:

The Honourable, Art Eggleton, P.C., Chair of the Committee

The Honourable, Wilbert Joseph Keon, Deputy Chair of the Committee

The Honourable Senators:

Bert Brown

Catherine S. Callbeck

Andrée Champagne, P.C.

Ethel M. Cochrane

Joan Cook

Jane Cordy

Joyce Fairbairn, P.C.

Jim Munson

Lucie Pépin

Marilyn Trenholme Counsell

Ex-officio members of the Committee:

The Honourable Senators: Céline Hervieux-Payette, P.C. or (Claudette Tardif) and Marjory LeBreton, P.C. or (Gérald J. Comeau)

INTRODUCTION

Science, research and development underpin Canada's position in the knowledge economy, where strength depends on capacity to innovate and to stay ahead of the technological curve. Over the past decade, federal government policies have aimed to foster world-class research programs in universities and research institutes and to encourage industrial investment in research and development (R&D). The 2007 science and technology (S&T) strategy, *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*¹, reiterates these goals, and describes the direction of government investment in science and technology for the coming years.

Canada excels in certain areas of science and technology, as described in the Council of Canadian Academies report on *The State of Science and Technology in Canada*², which found environmental sciences and technology, natural resources and energy, health and related life sciences, and information and communications technologies to be areas of particular strength. The strategy aims to focus resources on these sectors where Canada is world-leading.

Canada lags behind other OECD countries in terms of the Gross Expenditure on R&D (GERD) to GDP ratio, mainly due to low Business Expenditure on R&D (BERD). The new strategy focuses on increasing business R&D and introduces a number of measures to encourage increased investment, including the creation of business led Networks of Centres of Excellence and centres to promote commercialization, and through the Scientific Research and Experimental Development tax credit. Canada leads the G7 in the Higher Education Expenditure on R&D (HERD) to GDP ratio, and the strategy commits to maintaining this, as well as continuing investment in scholarships and fellowships, while ensuring accountability and value for money from the research councils.

¹ Industry Canada, *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*, Ottawa, May 2007, [http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationST/\\$file/S&Tstrategy.pdf](http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationST/$file/S&Tstrategy.pdf).

ISSUES RAISED

The Committee received evidence from government, industry and higher education representatives on the challenges and opportunities presented by the S&T strategy. The Minister of Industry also appeared. All witnesses responded positively to the strategy, but a number of key issues were identified as crucial to ensuring its success.

1. Breadth and scope of research

The Science and Technology Strategy identifies four areas where Canadian research is world-leading, and where the government wants to focus the research effort: environmental science and technology, natural resources and energy, health and related life sciences, and information and communication technologies. The Committee heard that an intensive effort to direct attention to world-leading research is welcomed to keep Canada on the cutting edge, and that funding bodies, both granting councils and foundations, have adjusted to meet these new objectives. However, Canada has scientific strengths outside these priorities, for example the Canadarm 2 and Dextre on the International Space Station demonstrate our outstanding R&D in robotics research, and our depth and strength in chemistry research is exemplified by Nobel Prize winner John Polanyi. The Committee was concerned that targeting new science spending towards priorities could hamper our ability to support excellent science across all sectors and grow our entire science base.

The need to find a balance between applied and basic research was highlighted. Whilst funds for commercialization activities are welcomed, basic research should also be supported, and often it is basic research which leads to the next big leap forward. The Partnership Group for Science and Engineering and the Canada Foundation for Innovation told the Committee that there is a need to ensure that a broad range of research continues to be funded in order to ensure Canada has the opportunity to be at the forefront of the next technological advances.

² Council of Canadian Academies, *The State of Science and Technology in Canada*, Ottawa, September 2006, http://www.scienceadvice.ca/documents/The_State_of_Science_and_Technology_in_Canada.pdf.

The Committee understands the benefit of a focused approach to funding S&T, but this risks allowing Canada to lose competitiveness in other research areas, and the Committee recommends that:

Recommendation 1:

Research grants be allocated on the basis of excellence in any discipline, as determined by peer review, and that the Government of Canada not limit additional funding in S&T to the four priority areas of environmental S&T, natural resources and energy, health and related life sciences and information and communication technologies.

2. Venture capital funding

Problems in access to venture capital funding for Canadian firms was highlighted as a major problem in the innovation chain, and was of considerable concern to the Committee, who raised the need for an intensive dialogue between industry, government and academia to address the challenges faced by private sector research. Canada's deficit in available venture capital funds compared with our competitors, particularly the United States, results in many small companies either failing, or being sold to foreign investors. In addition to a simple need for more money, better communication was identified as a priority. Professors and scientists need to learn more about commercialization and entrepreneurship, and business leaders should become more familiar with the work being conducted in research institutions.

The S&T strategy focuses attention on commercialization activities, and the government has introduced initiatives to encourage the first stage of commercialization – the transfer of research ideas and processes into the private sector. However, the Committee felt that to facilitate the full process of commercialization, and ensure ideas from Canadian laboratories are able to become Canadian products in Canadian companies, the government also needs to take steps to increase the availability of venture capital funds in all sectors of science and technology.

The Committee views access to venture capital as one of the biggest challenges facing Canadian science, a “missing link” in Canadian innovation. To complement the

initiatives in the S&T strategy concerned with the commercialization of research, and to nurture and develop science-based Canadian companies, the Committee recommends that:

Recommendation 2:

The Government of Canada takes all possible steps to increase the availability of venture capital funds to all sectors of science and technology.

3. Scientific Research and Experimental Development (SR&ED) Tax Credit

The SR&ED program is a federal tax incentive program and the largest single source of federal government support for industrial research and development, providing over \$3 billion in tax assistance in 2006. Claims can be made for SR&ED tax credits for expenditures such as wages, materials, machinery, equipment, some overhead, and contracts. Generally, a Canadian Controlled Private Corporation (CCPC) can earn a credit of 35% up to the first \$3 million of qualified expenditures for SR&ED carried out in Canada.

BIOTECCanada told the Committee the limit on expenditures should be raised to \$10 million, and that any corporations conducting research in Canada should be eligible for the tax credit, not just CCPCs, so that if a Canadian company is taken over by a foreign company there would still be an incentive to retain the R&D activities in Canada.

In the 2008 budget, the limit on qualified expenditures was increased to \$3 million, which falls short of the \$10 million suggested to the Committee by witnesses. The budget did not alter the restrictions limiting the SR&ED credit to CCPCs.

The Committee recommends that:

Recommendation 3:

The limit on qualified expenditures for the SR&ED tax credit be raised to \$10 million.

Recommendation 4:

The restriction limiting the 35% credit to Canadian Controlled Private Corporations be lifted, as long as foreign companies perform their R&D activities in Canada.

4. Intellectual property

Intellectual property (IP) includes copyrights, trademarks and patents. In scientific research it generally refers to patented discoveries and procedures. In Canada, each university has its own rules as to whether universities or individual researchers own IP, with many having some kind of sharing arrangement. BIOTECCanada testified that this can be confusing and that the Government of Canada should work with university technology transfer officers to standardize and clarify IP ownership for government funded research projects out of universities and other research institutions, and that a regime similar to the United States' Bayh-Dole Act³ would help the Canadian biotechnology sector. The Canadian Association of Research Libraries recommended that copyright legislation must fully recognize the rights of the user, and should ensure that students and teachers have access to knowledge and innovation needed to gain competitiveness.

The Committee recommends that:

Recommendation 5:

The Government of Canada work with the provinces and academic institutions to clarify and standardise intellectual property regimes for research performed in higher education.

5. Indirect Costs of Research

The federal research councils are a major source of funding for the direct costs of research carried out in Canadian universities and research hospitals. Other sources include foundations, provincial governments, charities and industry. As well as direct costs, there are a range of indirect costs associated with performing research. These include operating and maintaining research laboratories, complying with safety requirements, managing intellectual property and the research process. The Association of Universities and Colleges Canada, and the Canadian Association of Research Libraries

³ The Bayh-Dole Act or University and Small Business Patent Procedures Act is a significant piece of intellectual property legislation, enacted in the United States in 1980. It gives US universities, small businesses and non-profits intellectual property control of their inventions that resulted from federal government-funded research. The act is named after its two sponsors, senators Birch Bayh of Indiana and Bob Dole of Kansas.

have recommended that these costs be reimbursed at a level of 40% of the amount of direct research grants received. The Partnership Group for Science and Engineering also suggested expanding support for indirect costs. Currently the level is approximately 25%. In the United States the level is around 50%. The three Canadian research councils jointly operate an indirect costs program, which had its budget increased by \$15 million to \$330 million in the 2008 budget.

The Committee was concerned that inadequate support of the indirect costs of research might affect the international competitiveness of Canadian universities and research institutes, and recommends that:

Recommendation 6:

Funding for the indirect costs of research be increased to an internationally competitive level of 40% of direct grants received.

6. Recruitment and retention of students and researchers

Canada's future S&T success depends on recruiting and training talented researchers. The S&T strategy includes a "People Advantage" and witnesses stressed the importance of building on the strategy to attract Canadian students into S&T, and recruit the brightest international graduate students. Canadians with a science-based education are needed to grow our research base, but also to contribute their knowledge and decision making processes to other areas of Canadian society; therefore the Committee feels that encouraging more young Canadians to study science and related subjects should be a priority. In addition, recruiting international students to study in Canada provides new ideas and perspectives and invigorates Canadian S&T. These international students may return home after their studies, creating international linkages for Canada, or may wish to stay and contribute to Canadian S&T.

The Committee heard from the research councils that Canada has many advantages in terms of quality of life for researchers but ultimately must also be prepared to provide internationally competitive scholarships, salaries and research grants to retain Canadian researchers and to attract the best in the world. The Canada Research Chairs

program, which has recruited 584 researchers to Canada since 2000⁴, was highlighted as a successful initiative, both in retaining and attracting talent.

Internationally trained research scientists, engineers, technicians and other S&T professionals make an essential contribution to Canadian S&T. The Committee understands that the sometimes slow and complicated process of the recognition of foreign credentials can be a barrier to immigrants quickly finding work in their field of expertise, and to Canada gaining the full value of their knowledge and training.

The Government of Canada also directly employs research scientists and technicians in federal government departments and both the National Research Council and the Professional Institute of the Public Service of Canada noted that improved salaries and job security are needed to ensure the recruitment and retention of the best researchers into government science.

The Committee recommends that:

Recommendation 7:

The Government of Canada, through the Research Councils, ensures that internationally competitive research grants and scholarships are available to retain Canadian students and researchers and attract the best international researchers.

Recommendation 8:

The Government of Canada work with provincial and territorial governments to simplify processes for the recognition of credentials of foreign trained researchers, engineers and technicians, so they are able to contribute their expertise to Canadian S&T.

7. Government funding of private sector research

The government of Canada funds industrial research, both through direct funding and the Scientific Research and Experimental Development tax credit. Questions surrounding the accountability of the government for funds disbursed for the public funding of private sector research were highlighted by the case of MacDonald Dettweiler and Associates' (MDA) proposed sale to US based Alliant Tech Systems. MDA received

⁴ Canada Research Chairs Program, Program Statistics, available at http://www.chairs.gc.ca/web/about/statistics_e.asp, accessed 12 February 2008.

government funds through Technology Partnerships Canada and other programs, which helped in the development of iconic Canadian projects such as the Canadarm and Radarsat 2. Although the Canadarm has already become the property of NASA, the Radarsat 2 satellite would pass into US control if the sale goes ahead, leading to concerns that the Canadian government would have lost its investment. The Minister of Industry told the Committee that under the Technology Partnerships Canada agreements with MDA, his consent would be needed for the proposed sale⁵.

The Committee recommends that:

Recommendation 9:

The Government of Canada ensure that the products of federally funded research and development activities, including equipment and intellectual property, are used for the long term benefit of Canadians. These safeguards for Canadians should remain in place even if the company receiving the federal research funds moves into foreign ownership.

Recommendation 10:

The Minister of Industry, using his discretion under the Investment Canada Act, blocks the sale of MacDonald Dettweiler and Associates to Alliant Tech Systems, so that ownership of the Radarsat 2 satellite remains in Canada.

8. Federally performed research and development

In 2005, \$2.2 billion of research was performed in federal laboratories including the National Research Council, and laboratories of science based government departments such as Agriculture Canada, Natural Resources Canada, Environment Canada and Health Canada. Some of these laboratories perform regulatory or testing functions, but others perform investigative research similar to that performed in universities. In the S&T strategy a task force was announced to identify non-regulatory federal laboratories which might benefit from alternative management structures. The task force has been formed⁶, but the report has not been made public. The Partnership

⁵ The requirement for the Minister of Industry's consent under the Technology Partnerships Canada agreements, is in addition to the consent required for the sale under the Investment Canada Act.

⁶ Treasury Board, Press Release, "Canada's New Government Announces Independent Expert Panel on Federal Laboratories," Ottawa, 13 August 2007, available at http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2007/0813_e.asp

Group for Science and Engineering suggested that there should be increased support for the vital public service role of federal laboratories, and that the full implications of transferring non-regulatory laboratories need to be considered and that “Transfers could be effected in parallel with increased funding for university-based research”.

9. Science advice

Canada has experimented with a number of approaches to science advice in recent years. Some of these are no longer active, for example the Advisory Council on Science and Technology was eliminated in the 2007 S&T strategy, and the role of the National Science Advisor is being phased-out. These bodies will be replaced by the Science, Technology and Innovation Council (STIC), an external advisory board providing advice to the Minister of Industry. STIC has been asked to advise in four areas: how to focus S&T on priority sectors identified in the S&T strategy; identifying and overcoming barriers; international S&T; and commercialization. STIC will also produce an annual report card on Canadian S&T in an international context.

The Council of Canadian Academies was formed in 2005 with \$30 million over 10 years to oversee up to five science-based assessments per year on topics requested by the government. The office began work in 2006 and the first assessment commissioned, “The State of Science and Technology in Canada”, fed directly in to the formulation of the 2007 S&T strategy.

The Professional Institute of the Public Service of Canada “Calls on the government to reinstate the Office of the National Science Advisor, or establish the position of Auditor General for Science within the Office of the Auditor General of Canada”.

10. The Social Sciences

Discovery and innovation also have human, social and environmental dimensions, and the Committee was urged by the Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences to recognise that the social sciences are an integral component of each of the four areas of research identified in the strategy: environmental sciences and technology;

natural resources and energy; health and related life sciences; and information and communication technologies.

The Networks of Centres of Excellence program no longer has any social science based networks in its main program, but stressed that social sciences are important in many of the research networks it supports, for example the Stem Cell Network where social scientists look at the ethical and legal implications of the research.

The Committee recommends that:

Recommendation 11:

The Government of Canada recognise that the social sciences are an integral component of scientific discovery, and increase funding for social science research.

11. Regional representation

The Committee was concerned by the low representation of Atlantic Canada in the distribution of the Networks of Centres of Excellence. It was pointed out that there are no networks led by Atlantic Canadian universities, and few Atlantic Canadian universities involved in the Networks. In response, the Networks of Centres of Excellence stated that the number of universities from Atlantic Canada in the program was approximately the same as the success of the region in receiving grants from the research councils. While it is recognized that the resources to lead a Centre may not sometimes reside in Atlantic Canada, every effort should be made to involve Atlantic Canada in new and existing Centres. The Minister noted that one of the new Centres for Excellence in Commercialization and Research will be located in Halifax, Nova Scotia.

The Committee recommends that:

Recommendation 12:

The Government of Canada increases the representation of Networks of Centres of Excellence in Atlantic Canada.

12. Urgency

Advances in science and technology move quickly, and witnesses stressed that, having developed the S&T strategy, now there is an urgency to implement the strategy without delay and move forward to ensure Canada retains its place as a world leader in science and technology.

CONCLUSION

The S&T strategy *Mobilizing Science and Technology to Canada's Advantage*, provides direction for the science community for the coming years. The government and the science community now need to move forward with urgency to implement the strategy in order to maintain and improve Canada's scientific competitiveness. Commercialisation is important, but the government should also recognise that scientific education and discovery is important in its own right, and has inherent value to Canadian society.

In implementing the strategy, the government should consider in particular the need to: fund research across a range of disciplines; enhance scholarship and research grants programs to attract and retain world-class students and researchers; increase funding for the indirect costs of research; and ensure that Canada has intellectual property policies, and adequate venture capital funds to allow Canadian research to be commercialised in Canada, eventually forming profitable research-performing Canadian companies.

APPENDIX 1 – WITNESS LIST

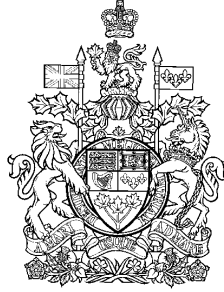
ORGANIZATION	NAME, TITLE	DATE OF APPEARANCE	ISSUE NO.
39th Parliament 2nd Session			
Association of Universities and Colleges Canada	Mr. Robert Best, Vice President, National Affairs Branch	30-01-2008	3
BIOTECCanada	Mr. Peter Brender, President and Chief Executive Officer	30-01-2008	3
Natural Science and Engineering Research Council	Suzanne Fortier, Ph.D. President	30-01-2008	3
Canada Foundation for Innovation	Dr. Eliot Phillipson, President and Chief Executive Officer	30-01-2008	3
Canadian Institute of Health Research	Pierre Chartrand, Ph.D., Acting President	30-01-2008	3
Networks of Centres of Excellence	Mr. Jean-Claude Gavrel, Associate Vice President	31-01-2008	3
National Research Council	Mr. Pierre Coulombe, President	31-01-2008	3
Industry Canada	The Honourable Jim Prentice, Minister of Industry	31-01-2008	3
Industry Canada	Mr. Richard Dicerni, Deputy Minister	31-01-2008	3
Industry Canada	Mr. Iain Stewart, Director General, Policy Branch	31-01-2008	3

APPENDIX 2 – ADDITIONAL WRITTEN SUBMISSIONS

Written submissions from:

- Association of Canadian Academic Healthcare Organizations
- Canadian Association of Research Libraries
- Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences
- Canadian Foundation for Climate and Atmospheric Sciences
- Genome Canada
- Partnership Group for Science and Engineering
- Professional Institute of the Public Service

SENATE



SÉNAT

Réaliser le potentiel des sciences et
de la technologie au profit du Canada.

**Seizième rapport du comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie**

Président
L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-président
L'honorable Wilbert J. Keon

Avril 2008

This document is available in English

Disponible sur l'internet Parlementaire:
www.parl.gc.ca
(Travaux des Comités – Sénat – Rapports)
39^e législature – 2^{ième} session

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI	i
MEMBRES	ii
INTRODUCTION	1
QUESTIONS SOULEVÉES	2
1. L'étendue de la recherche	2
Recommandation 1 :	3
2. Le capital de risque	3
Recommandation 2 :	4
3. Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental	4
Recommandation 3 :	5
Recommandation 4 :	5
4. La propriété intellectuelle	5
Recommandation 5 :	6
5. Les coûts indirects de la recherche	6
Recommandation 6 :	7
6. Le recrutement et le maintien en poste des étudiants et des chercheurs	7
Recommandation 7 :	8
Recommandation 8 :	8
7. Le financement public de la recherche dans le secteur privé	8
Recommandation 9 :	9
Recommandation 10 :	9
8. La recherche-développement effectuée dans les établissements fédéraux	9
9. Les organismes consultatifs	10
10. Les sciences sociales	11
Recommandation 11 :	11
11. La représentation régionale	11
Recommandation 12 :	12
12. L'urgence d'agir	12
CONCLUSION	12
ANNEXE 1 – LISTE DES TÉMOINS	13
ANNEXE 2 : MÉMOIRES REÇUS	14

Le Comité aimerait remercier les membres du personnel suivants qui ont contribué à la préparation du rapport.

De la Bibliothèque du Parlement :

Eleanor Fast, analyste

De la Direction des comités :

Barbara Reynolds, greffière du Comité, 2^e session de la 39^e législature

Tracy Amendola, adjointe administrative, 2^e session de la 39^e législature

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* le jeudi 29 novembre 2007 :

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fox, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner les questions relatives à la nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie du gouvernement fédéral : *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada.*

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MEMBRES

Les sénateurs suivants ont participé à l'étude du comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie concernant l'interpellation au sujet de *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*.

L'honorable Art Eggleton, C.P., président du Comité

L'honorable Wilbert Joseph Keon, vice-président du Comité

Les honorables sénateurs:

Bert Brown

Catherine S. Callbeck

Andrée Champagne

Ethel M. Cochrane

Joan Cook

Jane Cordy

Joyce Fairbairn, C.P

Jim Munson

Lucie Pépin

Marilyn Trenholme-Counsell

Membres d'office du Comité:

Les honorables sénateurs: Hervieux-Payette, C.P. ou (Claudette Tardif) et Marjory LeBreton, C.P. ou (Gérald J. Comeau)

INTRODUCTION

La position du Canada dans l'économie du savoir, où le dynamisme repose sur la capacité d'innover et de rester à la fine pointe du progrès technologique, dépend principalement de sa performance dans le domaine des sciences et de la recherche-développement. Depuis dix ans, les politiques du gouvernement fédéral visent à promouvoir des programmes de recherche de calibre international dans les universités et les instituts de recherche, et à encourager l'industrie à investir dans la recherche-développement (R-D). La stratégie des sciences et de la technologie de 2007, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*¹, réitère ces objectifs et décrit comment le gouvernement entend investir dans les sciences et la technologie dans les années à venir.

Le Canada excelle dans certains domaines des sciences et de la technologie, comme l'indique le rapport du Conseil des académies canadiennes, *L'État de la science et de la technologie au Canada*², qui souligne que les sciences et technologies de l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie, la santé et les sciences de la vie connexes, et les technologies de l'information et des communications constituent des secteurs particulièrement dynamiques. La stratégie vise à concentrer les ressources sur ces secteurs où le Canada est un chef de file mondial.

Le Canada prend du retard par rapport à d'autres pays de l'OCDE en ce qui concerne le ratio entre la dépense intérieure brute de R-D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB), principalement à cause de la faiblesse des dépenses intérieures de R-D des entreprises (DIRDE). La nouvelle stratégie mise sur l'intensification de la recherche-développement dans les entreprises et présente une série de mesures pour stimuler l'investissement, notamment la création de Réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises et de centres de promotion de la commercialisation, et le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Par ailleurs, le Canada est en tête des pays du G7 pour le ratio entre les dépenses intérieures de R-D du secteur

¹ Industrie Canada, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, Ottawa, mai 2007,

[http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationST/\\$file/SetTstrategique.pdf](http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationST/$file/SetTstrategique.pdf).

² Conseil des académies canadiennes, *L'État de la science et de la technologie au Canada*, Ottawa, septembre 2006,

<http://www.sciencepourlepublic.ca/documents/Rapport%20complet.pdf>.

de l'enseignement supérieur (DIRDES) et le PIB; la stratégie vise donc à maintenir cette position ainsi que les investissements dans les bourses d'études et de recherche, tout en veillant à ce que les conseils de recherche rendent des comptes et optimisent les ressources mises à leur disposition.

QUESTIONS SOULEVÉES

Le Comité a entendu les témoignages de représentants du gouvernement, de l'industrie et de l'enseignement supérieur sur les défis et possibilités que présente la stratégie des sciences et de la technologie (S et T). Le ministre de l'Industrie a également comparu devant le Comité. Tous les témoins ont réagi favorablement à cette stratégie, mais ils ont aussi soulevé un certain nombre de questions cruciales qu'il faut régler pour en garantir le succès.

1. L'étendue de la recherche

La stratégie des S et T relève quatre secteurs où la recherche canadienne est à l'avant-garde dans le monde et où le gouvernement veut concentrer l'effort de recherche : les sciences et technologies de l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie, la santé et les sciences de la vie connexes, et les technologies de l'information et des communications. Le Comité a appris qu'il faudra déployer des efforts intensifs pour centrer notre action sur la recherche de pointe à l'échelle mondiale afin que le Canada demeure à l'avant-garde, et que les organismes de financement, tant les fondations que les conseils subventionnaires, se sont déjà adaptés pour répondre à ces nouveaux objectifs. Toutefois, le Canada possède des forces scientifiques en dehors de ces priorités énumérées dans la stratégie des S et T. Le bras manipulateur Canadarm 2 et le robot Dextre installés sur la Station spatiale internationale constituent un exemple des efforts extraordinaires déployés en R-D dans le domaine de la robotique, et le lauréat du prix Nobel, John Polanyi, illustre bien la vigueur et la profondeur de notre secteur de la recherche en chimie. Le Comité craint que le fait de concentrer les nouvelles dépenses sur certaines priorités nous empêche de soutenir l'excellence scientifique dans tous les secteurs et d'accroître l'ensemble de notre base scientifique.

On a également souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. S'il faut se réjouir du financement des activités de commercialisation, on se doit également de soutenir la recherche fondamentale, d'autant plus qu'elle permet souvent de réaliser le prochain grand bond en avant. Le Partenariat en faveur des sciences et de la technologie et la Fondation canadienne pour l'innovation ont dit au Comité qu'il faut continuer à financer un large éventail d'activités de recherche pour garantir que le Canada puisse être à l'avant-plan des prochaines percées technologiques.

Le Comité comprend l'avantage d'adopter une approche ciblée pour le financement des S et T, mais cette démarche risque de compromettre la compétitivité du Canada dans d'autres domaines de la recherche. Il recommande donc :

Recommandation 1 :

Que les subventions de recherche soient attribuées en fonction de l'excellence disciplinaire évaluée par les pairs, et que le gouvernement du Canada ne limite pas le financement supplémentaire des sciences et de la technologie aux quatre priorités retenues, à savoir l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie, la santé et les sciences de la vie connexes et les technologies de l'information et des communications.

2. Le capital de risque

Un des problèmes de taille concernant la chaîne de l'innovation est l'accès des sociétés canadiennes au capital de risque. Ce problème préoccupe énormément le Comité, qui a signalé la nécessité d'établir un dialogue soutenu entre l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire pour pouvoir relever les défis auxquels la recherche dans le secteur privé fait face. Par rapport à nos concurrents, en particulier les États-Unis, notre manque d'accès au capital de risque mène à la fermeture de nombreuses petites entreprises ou à leur vente à des investisseurs étrangers. Non seulement a-t-on simplement besoin de plus d'argent, mais il est aussi prioritaire d'améliorer les outils de communication. Professeurs et scientifiques doivent en apprendre davantage sur la

commercialisation et l'entrepreneuriat, et les chefs d'entreprises doivent se familiariser davantage avec le travail des instituts de recherche.

La stratégie des S et T met l'accent sur les activités de commercialisation. Le gouvernement a d'ailleurs présenté des mesures visant à stimuler la première étape de la commercialisation, soit le transfert des idées et des processus de recherche au secteur privé. Toutefois, le Comité estime que pour faciliter la commercialisation intégrale et permettre aux idées nées dans nos laboratoires de devenir des produits fabriqués chez nous par des entreprises canadiennes, le gouvernement doit également prendre des mesures pour accroître l'accessibilité au capital de risque dans tous les secteurs des sciences et de la technologie.

Le Comité considère l'accès au capital de risque comme l'un des plus grands défis pour les sciences au Canada, un « chaînon manquant » dans le réseau canadien d'innovation. En complément aux initiatives de la stratégie des S et T touchant à la commercialisation de la recherche, et pour soutenir et développer les sociétés canadiennes à vocation scientifique, le Comité recommande :

Recommandation 2 :

Que le gouvernement du Canada prenne toutes les mesures possibles pour augmenter l'accessibilité du capital de risque dans tous les secteurs des sciences et de la technologie.

3. Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS-DE) est un incitatif fiscal fédéral et constitue l'outil le plus important du gouvernement fédéral pour venir en aide à la recherche et au développement industriels; en 2006, il a permis de verser une aide fiscale de plus de trois milliards de dollars. Il est possible de réclamer des crédits d'impôt pour la RS-DE pour diverses dépenses : salaires, matériaux, équipement, certains frais généraux et contrats. En général, une société privée sous contrôle canadien (SPCC) peut obtenir un crédit de 35 p. 100 calculé sur la première tranche de trois millions de dollars de dépenses admissibles pour la recherche scientifique et le développement expérimental qui ont été faits au Canada.

BIOTECanada a indiqué au Comité que la limite des dépenses devrait être portée à 10 millions de dollars, et que toutes les sociétés effectuant des travaux de recherche au Canada, et non seulement les SPCC, devraient avoir droit au crédit d'impôt. Ainsi, en cas d'acquisition d'une entreprise canadienne par une société étrangère, il y aurait encore un avantage à maintenir les activités de R-D au Canada.

Dans le budget de 2008, la limite des dépenses admissibles a été majorée à trois millions de dollars, ce qui est nettement inférieur aux 10 millions que les témoins ont proposés au Comité. Le budget n'a pas modifié les restrictions limitant les crédits d'impôt pour la RS-DE accordés aux SPCC.

Le Comité recommande :

Recommandation 3 :

Que le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour la RS-DE soit relevé à 10 millions de dollars.

Recommandation 4 :

Que la limitation du crédit de 35 p. 100 aux sociétés privées sous contrôle canadien soit éliminée, aussi longtemps que les sociétés étrangères font de la R-D au Canada.

4. La propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (PI) englobe le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets. En recherche scientifique, elle concerne généralement les découvertes et les procédures brevetées. Au Canada, chaque université fixe ses propres règles pour déterminer à qui appartient la propriété intellectuelle, c'est-à-dire à l'université ou au chercheur; plusieurs universités concluent même certaines formes d'entente de partage. BIOTECanada a indiqué que cette situation peut créer de la confusion, que le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les agents de transfert de technologie dans les universités afin de normaliser et de clarifier les règles sur la propriété intellectuelle pour les projets de recherche financés par l'État et menés dans les universités et d'autres institutions, et qu'une loi semblable à la *Bayh-Dole Act*³ des États-

³ Adoptée aux États-Unis en 1980, la *Bayh-Dole Act* ou *University and Small Business Patent Procedures Act* est une loi importante dans le domaine de la propriété intellectuelle qui permet aux universités, aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif de conserver la propriété intellectuelle de leurs

Unis aiderait le secteur canadien de la biotechnologie. L'Association des bibliothèques de recherche du Canada a ainsi recommandé qu'une législation sur le droit d'auteur doit reconnaître pleinement les droits de l'utilisateur et veiller à ce que les étudiants et professeurs aient accès aux connaissances et à l'innovation nécessaires pour devenir vraiment compétitifs.

Le Comité recommande :

Recommandation 5 :

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les universités afin de clarifier et de normaliser les régimes de protection de la propriété intellectuelle pour la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement supérieur.

5. Les coûts indirects de la recherche

Les conseils fédéraux de recherche financent la majeure partie des coûts directs de la recherche effectuée dans les universités et les hôpitaux de recherche du Canada. Parmi les autres sources de financement, mentionnons les fondations, les gouvernements provinciaux, les organisations caritatives et l'industrie. Outre les coûts directs, il existe toute une série de coûts indirects liés aux activités de recherche, qui englobent notamment le fonctionnement et l'entretien des laboratoires de recherche, le renforcement des normes de sécurité ainsi que la gestion de la propriété intellectuelle et du processus de recherche. L'Association des universités et collèges du Canada et l'Association des bibliothèques de recherche du Canada recommandent que ces coûts soient remboursés à raison de 40 p. 100 du montant des subventions de recherche directes que reçoivent les établissements. De son côté, le Partenariat en faveur des sciences et de la technologie suggère d'élargir le soutien financier visant les coûts indirects, qui est d'environ 25 p. 100 actuellement. Aux États-Unis, c'est presque 50 p. 100. Les trois conseils de recherche canadiens gèrent conjointement un programme sur les coûts indirects dont le budget a été porté à 330 millions de dollars pour l'exercice 2008, en hausse de 15 millions de dollars.

activités de recherche financées par le gouvernement fédéral. Cette loi doit son nom à ses deux parrains, les sénateurs Birch Bayh, de l'Indiana, et Bob Dole, du Kansas.

Le Comité craint qu'un financement insuffisant des coûts indirects de la recherche nuise à la compétitivité de nos universités et de nos instituts de recherche sur la scène internationale, et recommande :

Recommandation 6 :

Que le financement des coûts indirects de la recherche soit porté à un niveau compétitif à l'échelle internationale, soit 40 p. 100 des subventions directes reçues.

6. Le recrutement et le maintien en poste des étudiants et des chercheurs

La réussite future du Canada dans le secteur des S et T repose sur le recrutement et la formation de chercheurs talentueux. La stratégie des S et T comprend un « avantage humain », et des témoins ont insisté sur l'importance de tirer profit de cette stratégie pour attirer les étudiants canadiens vers les sciences et la technologie et recruter les étudiants étrangers de deuxième et de troisième cycles les plus brillants. Nous avons besoin de Canadiens ayant une formation scientifique pour élargir notre base de recherche, mais également pour qu'ils mettent à contribution leur savoir et leurs processus décisionnels dans d'autres secteurs de notre société; le Comité estime donc que la priorité devrait être d'encourager un plus grand nombre de jeunes Canadiens à étudier les sciences et les disciplines connexes. De plus, les étudiants étrangers apportent avec eux des idées et un regard neufs, ce qui permet de revigorer les S et T au Canada. Ces étudiants peuvent retourner dans leur pays après leurs études et ainsi créer des réseaux internationaux pour le Canada, ou bien rester ici au pays et contribuer au secteur canadien des S et T.

Selon les conseils de recherche ayant comparu devant le Comité, le Canada offre de nombreux avantages pour ce qui est de la qualité de vie des chercheurs, mais il doit aussi, au bout du compte, être prêt à offrir des bourses d'études, des salaires et des subventions de recherche concurrentiels sur le plan international pour retenir les chercheurs canadiens et attirer les meilleurs au monde. On considère que le Programme des chaires de recherche du Canada, qui a permis de recruter 584 chercheurs à l'étranger depuis 2000⁴, a donné de bons résultats, tant pour attirer les talents que pour les retenir.

⁴ Programme des chaires de recherche du Canada, Statistiques, disponible sur le site http://www.chairs.gc.ca/web/about/statistics_f.asp, consulté le 12 février 2008.

Les chercheurs, ingénieurs, techniciens et autres professionnels des S et T qui sont formés à l'étranger apportent une contribution essentielle aux S et T canadiennes. Le Comité est conscient que le processus parfois lent et complexe de reconnaissance des titres de compétence étrangers peut constituer un obstacle tant pour les immigrants qui souhaitent trouver rapidement un emploi dans leur domaine de spécialité, que pour le Canada, qui cherche à tirer pleinement profit de leur savoir et de leur formation.

En outre, le gouvernement du Canada emploie directement des chercheurs et des techniciens en recherche dans ses ministères; selon le Conseil national de recherches et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, il faut offrir de meilleurs salaires et une meilleure sécurité d'emploi afin de recruter et de maintenir en poste les meilleurs chercheurs dans le milieu scientifique fédéral.

Le Comité recommande :

Recommandation 7 :

Que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire des conseils de recherche, veille à ce qu'on offre des bourses d'études et des subventions de recherche compétitives à l'échelle internationale de manière à pouvoir retenir les étudiants et chercheurs canadiens et à attirer les meilleurs chercheurs étrangers.

Recommandation 8 :

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour simplifier les processus de reconnaissance des titres de compétence des chercheurs, ingénieurs et techniciens formés à l'étranger, afin qu'ils puissent mettre à profit leur expertise dans les S et T au Canada.

7. Le financement public de la recherche dans le secteur privé

Le gouvernement du Canada investit dans la recherche industrielle grâce à un financement direct et au crédit d'impôt pour la RD-SE. Le projet de vente de MacDonald Dettweiler and Associates (MDA) à la société américaine Alliant Tech Systems a bien montré les questions qui se posent sur la responsabilité du gouvernement quand on utilise des fonds publics pour financer la recherche dans le secteur privé. MDA a reçu des fonds fédéraux par l'intermédiaire de Partenariat technologique Canada et d'autres

programmes, ce qui lui a permis de réaliser des projets canadiens emblématiques comme le Canadarm (le bras manipulateur de la navette spatiale) et Radarsat-2. Bien que le Canadarm appartienne déjà à la NASA, le satellite Radarsat-2 passerait sous contrôle américain si la vente se concrétisait, ce qui fait craindre que le gouvernement canadien perde son investissement. Le ministre de l'Industrie a précisé au Comité que, selon les ententes conclues entre Partenariat technologique Canada et MDA, la vente ne pourrait se faire sans son consentement⁵.

Le Comité recommande :

Recommandation 9 :

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les produits des activités de recherche et de développement qu'il subventionne, y compris le matériel et la propriété intellectuelle, soient utilisés de manière à procurer un bénéfice durable aux Canadiens. Cette mesure de sauvegarde resterait en place même si une société subventionnée passe entre des mains étrangères.

Recommandation 10 :

Que le ministre de l'Industrie exerce le pouvoir discrétionnaire que lui confère la *Loi sur Investissement Canada* pour bloquer la vente de MDA à ATK, afin que le satellite Radarsat-2 demeure la propriété de Canadiens.

8. La recherche-développement effectuée dans les établissements fédéraux

En 2005, le coût de la recherche effectuée dans les laboratoires du gouvernement fédéral, y compris le Conseil national de recherches et les laboratoires scientifiques de ministères comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Santé Canada, s'est élevé à 2,2 milliards de dollars. Certains de ces laboratoires s'occupent d'essais ou de réglementation, mais d'autres mènent des activités de recherche semblables à ce qui se fait dans les universités. Dans sa stratégie des S et T, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail chargé de déterminer les laboratoires fédéraux à vocation non réglementaire qui pourraient tirer

⁵ L'obligation d'obtenir le consentement du ministre de l'Industrie conformément aux ententes de Partenariat technologique Canada s'ajoute au consentement requis pour la vente en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.

profit de structures de gestion différentes. Ce groupe de travail a été mis sur pied⁶, mais le rapport n'a pas été rendu public. Le Partenariat en faveur des sciences et de la technologie a proposé qu'on soutienne davantage le mandat public primordial des laboratoires fédéraux, qu'on tienne compte de toutes les répercussions du transfert des laboratoires à vocation non réglementaire, et « qu'on procède à ces transferts tout en haussant les sommes consacrées à la recherche universitaire » [traduction].

9. Les organismes consultatifs

Ces dernières années, le Canada a expérimenté plusieurs formules pour se faire conseiller dans les domaines scientifiques. Certains organismes ont cessé leurs activités : le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, par exemple, a été aboli dans le cadre de la stratégie des S et T de 2007 et le rôle de Conseiller national des sciences est progressivement réduit. Tous deux seront remplacés par le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI) et un conseil consultatif externe qui fournira des avis au ministre de l'Industrie. On a demandé au CSTI de donner des avis sur quatre points : comment centrer les S et T sur les secteurs prioritaires définis par la stratégie des S et T; déterminer et surmonter les obstacles; les S et T à l'échelle internationale; et enfin la commercialisation. Le CSTI produira également un bulletin annuel sur la performance du Canada en S et T dans un contexte international.

Créé en 2005, le Conseil des académies canadiennes a été doté d'un budget de 30 millions de dollars sur 10 ans pour superviser jusqu'à cinq évaluations scientifiques par année sur des thèmes choisis par le gouvernement. Ses travaux ont commencé en 2006, et la première évaluation a donné lieu au rapport *L'État de la science et de la technologie au Canada*, qui a directement servi à formuler la stratégie des S et T de 2007.

Quant à l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, il « exhorte le gouvernement à rétablir le Bureau du conseiller national des sciences ou à établir le poste de Vérificateur général pour les sciences à l'intérieur du Bureau du vérificateur général du Canada ».

⁶ Conseil du Trésor, communiqué, « Le nouveau gouvernement du Canada annonce la création d'un groupe d'experts indépendant sur le transfert de la gestion des laboratoires fédéraux », Ottawa, le 13 août 2007, disponible à http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2007/0813_f.asp.

10. Les sciences sociales

La découverte et l'innovation comportent aussi des dimensions humaine, sociale et environnementale. La Fédération canadienne des sciences humaines a exhorté le Comité à reconnaître que les sciences sociales font partie intégrante de chacun des quatre domaines de recherche prioritaires dans la stratégie : les sciences et technologies de l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie, la santé et les sciences de la vie connexes, et les technologies de l'information et des communications.

Le programme principal des Réseaux de centres d'excellence ne compte plus de réseaux de sciences sociales, mais insiste sur l'importance des sciences sociales dans les nombreux réseaux de recherche qu'il soutient, par exemple dans le Réseau de cellules souches, où des spécialistes en sciences sociales examinent les implications de la recherche sur le plan éthique et juridique.

Le Comité recommande :

Recommandation 11 :

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les sciences sociales font partie intégrante des découvertes scientifiques, et qu'il augmente le financement de la recherche dans ce domaine.

11. La représentation régionale

Le Comité s'est dit préoccupé par la faible représentation des provinces de l'Atlantique dans la répartition des Réseaux de centres d'excellence. On a souligné le fait qu'aucun réseau n'est dirigé par des universités de l'Atlantique, et que peu d'entre elles y participent. Les Réseaux de centres d'excellence ont répondu que le nombre d'universités des provinces de l'Atlantique participant à leur programme correspondait à peu près à la capacité de la région d'obtenir des subventions des conseils de recherche. Même si on reconnaît qu'on ne trouve pas toujours dans les provinces de l'Atlantique les ressources nécessaires pour diriger un Centre, il faut déployer tous les efforts requis pour impliquer cette région dans les Centres actuels et les nouveaux. Le Ministre a fait valoir qu'un des nouveaux Centres d'excellence en commercialisation et en recherche sera situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Le Comité recommande :

Recommandation 12 :

Que le gouvernement du Canada augmente la représentation des Réseaux de centres d'excellence dans les provinces de l'Atlantique.

12. L'urgence d'agir

Les sciences et la technologie évoluent rapidement, et les témoins ont insisté sur un point : maintenant qu'on a élaboré la stratégie des S et T, il est impératif de la mettre en œuvre sans tarder et d'aller de l'avant pour faire en sorte que le Canada conserve son titre de chef de file mondial en sciences et technologie.

CONCLUSION

La stratégie des S et T, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, trace la voie à suivre pour la communauté scientifique dans les années à venir. Le gouvernement et la communauté scientifique doivent maintenant procéder sans plus tarder à la mise en œuvre de la stratégie afin de préserver et même d'accroître la compétitivité scientifique du Canada. La commercialisation est importante, mais le gouvernement devrait aussi reconnaître que l'enseignement et les découvertes scientifiques sont eux aussi importants, et qu'ils revêtent une réelle valeur pour la société canadienne.

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, le gouvernement devrait réaliser qu'il faut en particulier : financer la recherche dans une variété de disciplines; renforcer les programmes de bourses d'études et de subventions à la recherche pour attirer et retenir des étudiants et chercheurs de calibre international; accroître le financement des coûts indirects de la recherche; et enfin veiller à ce que le Canada dispose d'une politique en matière de propriété intellectuelle et de suffisamment de capital de risque pour permettre la commercialisation de la recherche ici au pays et, éventuellement, la création d'entreprises canadiennes de recherche rentables.

ANNEXE 1 – LISTE DES TÉMOINS

Nom de l'organisme	représentant(s)	DATE	FASCICULE
39^{ième} Parlement 2^{ième} Session			
L'Association des universités et collèges du Canada	Robert Best, vice-président, Division des affaires nationales	30-01-2008	3
BIOTECCanada	Peter Brenders, président et chef de la direction	30-01-2008	3
Conseil de recherches en sciences naturelles & en génie	Suzanne Fortier, Ph.D., présidente	30-01-2008	3
Fondation canadienne pour l'innovation	Dr. Eliot Phillipson, président et chef de la direction	30-01-2008	3
Instituts de recherche en santé du Canada	Pierre Chartrand, Ph.D, président intérimaire	30-01-2008	3
Réseaux de centres d'excellence	Jean-Claude Gavrel, vice-président associé	31-01-2008	3
Le Conseil national de recherches du Canada	Dr. Pierre Coulombe, président	31-01-2008	3
Industrie Canada	L'honorable Jim Prentice, ministre de l'Industrie	31-01-2008	3
Industrie Canada	Richard Dicerni, sous-ministre	31-01-2008	3
Industrie Canada	Iain Stewart, directeur général, Direction générale des politiques	31-01-2008	3

ANNEXE 2 : MÉMOIRES REÇUS

Mémoires reçus :

- Association canadienne des institutions de santé universitaires
- Association des bibliothèques de recherche du Canada
- Fédération canadienne des sciences humaines
- Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère
- Génome Canada
- Partenariat en faveur des sciences et de la technologie
- Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Mennonite Central Committee Canada:

William Janzen, Director, Ottawa Office.

Wednesday, April 16, 2008

Senate of Canada:

The Honourable Senator Jerahmiel S. Grafstein, sponsor of the bill.

Association of Fundraising Professionals:

Andrea McManus, Vice Chair.

BMO Capital Markets:

Donald K. Johnson, Senior Advisor.

Beechwood Cemetery Foundation:

Grete Hale, President.

Trico Homes:

Wayne Chiu, President and Chief Executive Officer.

Imagine Canada:

Don McCreesh, Chair.

Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance:

Luce Moreau, President and Chief Executive Officer.

Comité central mennonite du Canada :

William Janzen, directeur, bureau d'Ottawa.

Le mercredi 16 avril 2008

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Jerahmiel S. Grafstein, parrain du projet de loi.

Association des professionnels en philanthropie :

Andrea McManus, vice-présidente.

BMO Marché des capitaux :

Donald K. Johnson, conseiller principal.

Fondation du cimetière Beechwood :

Grete Hale, présidente.

Trico Homes :

Wayne Chiu, président et chef de la direction.

Imagine Canada :

Don McCreesh, président.

Fondation Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance :

Luce Moreau, présidente et directrice générale.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Thursday, April 10, 2008

The Honourable Diane Finley, P.C., M.P., Minister of Citizenship
and Immigration.

WITNESSES

Thursday, April 10, 2008

Citizenship and Immigration Canada:

Karen Mosher, Director General, Citizenship Branch;

Mark Davidson, Director, Legislation and Program Policy.

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

University of Victoria:

Donald Galloway, Professor, Faculty of Law.

Lost Canadians Organization:

Don Chapman, Representative.

As an individual:

Melinda Jarratt, Historian.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le jeudi 10 avril 2008

L'honorable Diane Finley, C.P., députée, ministre de la citoyenneté
et de l'Immigration.

TÉMOINS

Le jeudi 10 avril 2008

Citoyenneté et Immigration Canada :

Karen Mosher, directrice générale, Direction générale de la
citoyenneté;

Mark Davidson, directeur, Législation et politique du programme.

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

Université de Victoria :

Donald Galloway, professeur, faculté de droit.

Lost Canadians Organization :

Don Chapman, représentant.

À titre personnel :

Melynda Jarratt, historienne.

(Suite à la page précédente)